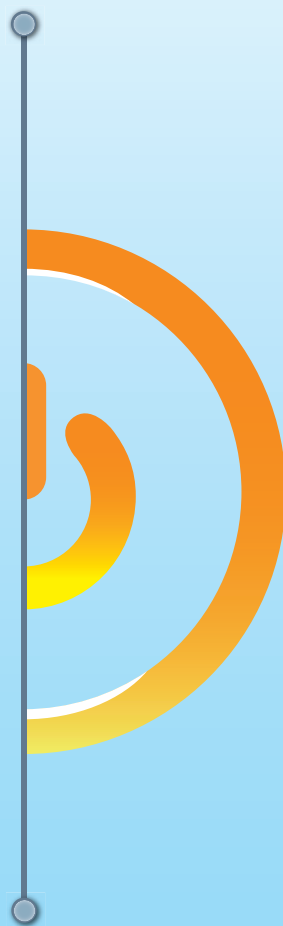


RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010



MeRSEn

	page
1 Panorama général du Groupe	3
2 Rapport de gestion	17
3 Développement durable	27
4 Comptes consolidés	41
5 Comptes annuels	95
6 Informations juridiques et financières	117
7 Renseignements à caractère général concernant la Société	161
8 Responsable du document	165
9 Table de concordance	169

Les chapitres 2 à 9 comportent toutes les informations constituant le rapport du Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, ainsi que le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Les sommaires détaillés de chaque chapitre sont mentionnés sur les pages d'en-tête relatives à ceux-ci.



PANORAMA GÉNÉRAL DU GROUPE

Message du Président du Conseil de Surveillance	4
Message du Président du Directoire	5
Profil du Groupe et axes stratégiques	6
Présentation et activité du Groupe en 2010	8
Chiffres clés	12
L'action Mersen	13
Documents accessibles au public	16



1

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En 2009, l'économie mondiale traversait une crise particulièrement violente qui n'avait pas épargné notre Groupe. J'avais néanmoins souligné l'an dernier la bonne résistance de Mersen, grâce aux actions structurelles menées au cours des années précédentes, et au plan d'actions vigoureux mis en place par le Management dès le début de la crise.

Un an plus tard, c'est avec satisfaction que je salue le retour de la croissance et les très bonnes performances de l'année 2010. Le Groupe a su profiter pleinement d'un environnement macro-économique plus favorable et son positionnement sur des marchés porteurs comme le solaire, l'électronique, le transport ferroviaire et sur des régions du monde très dynamiques comme l'Asie, lui permettent d'afficher une croissance de près de 13 % à périmètre et changes constants.

Cette croissance s'est accompagnée de très bons résultats avec notamment un Ebitda en progression de 39% par rapport à 2009 pour s'établir à 15,4 % du chiffre d'affaires. Ces résultats ont déjà été salués par la Bourse puisque l'on a vu le titre Mersen progresser de 32 % sur l'exercice alors que l'indice SBF 120 connaissait une légère baisse. Ces résultats vont nous permettre de proposer un dividende en hausse sensible.

Un fait majeur de l'année écoulée a été l'évolution donnée à l'image du Groupe, matérialisée par le changement de nom. De Carbone Lorraine à Mersen, le Groupe a opéré un changement de siècle... Certes, notre Groupe n'a pas renoncé à son ancrage historique qui remonte aux années 1890 et qui se traduit par le maintien d'une base industrielle significative en France, mais il

a marqué sa volonté de se projeter dans la modernité. Il s'agit de prendre acte de nos positions de leader mondial dans des technologies du vingt et unième siècle, de notre présence devenue mondiale. Il s'agit aussi d'être en phase avec nos clients qui, à près de 90 %, sont en dehors de l'Hexagone. Il faut enfin coller à nos ambitions qui pourraient nous conduire à terme à partager notre activité en gros en trois tiers entre l'Europe, l'Amérique et l'Asie.

La modernité s'applique aussi à la gestion de l'entreprise, avec la poursuite de l'excellence opérationnelle, le souci montré par notre Management dans la valorisation des femmes et des hommes de l'entreprise, dans le respect de l'environnement et la recherche du développement durable.

La modernité s'applique enfin à la gouvernance, domaine dans lequel nous voulons nous montrer exemplaires. Le bon fonctionnement de notre système dual (Conseil de Surveillance et Directoire), ainsi que, et je peux en témoigner, la participation très active montrée par les membres du conseil aux réunions du conseil et de ses comités vont dans ce sens.

Pour conclure, je voudrais remercier nos actionnaires pour leur fidélité, remercier le Management à qui revient le mérite des très bonnes performances opérationnelles, et tous les collaborateurs du Groupe qui y ont contribué par leur engagement de tous les jours.

Hervé Couffin

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

2010 restera une année marquante pour le Groupe.

Marquante d'abord avec le changement de nom entériné par l'Assemblée générale des actionnaires en mai 2010.

Carbone Lorraine est devenu Mersen pour être en phase avec son changement de profil. Ce nouveau profil est lié à l'accélération de la mutation du Groupe vers des marchés porteurs comme ceux liés aux enjeux du développement durable (énergies alternatives, transport ferroviaire, efficacité énergétique) qui représentent désormais plus de 40 % de notre chiffre d'affaires.

Cette nouvelle identité a été bien acceptée. Elle a été portée par les collaborateurs de Mersen et ses clients. Elle donnera, j'en suis sûr, un élan nouveau au Groupe qui veut être reconnu comme l'acteur industriel de référence sur l'ensemble de ses marchés.

Année remarquable également en termes d'activité et de qualité de nos performances, après une année 2009 très affectée par la crise.

- La croissance du Groupe a été de près de 13 % et s'est retrouvée sur toutes les zones géographiques et la plupart de nos marchés. Notre positionnement a permis à Mersen d'atteindre un chiffre d'affaires de 741 millions d'euros.
- La marge d'Ebitda atteint 15,4 %. L'Ebitda est en progression de 39 % par rapport à 2009.
- Le résultat opérationnel courant s'est amélioré : à 78 millions d'euros, la marge opérationnelle a atteint le niveau de 10,5 % des ventes.
- Le résultat net, en progression de 166 %, s'établit à 40 millions d'euros.

Ces résultats sont le fruit de notre positionnement stratégique. Il nous a notamment permis de bénéficier en 2010 de l'accélération de la croissance du marché solaire sur l'ensemble des zones géographiques. Profitant de cette dynamique, notre croissance en valeurs historiques sur le marché de l'énergie a progressé de près de 40 % par rapport à 2009. L'électronique a également été très dynamique, tandis que notre marché historique des industries de procédés, qui avait été très affecté en 2009, progresse également fortement.

D'un point de vue géographique, si toutes les zones ont profité de la reprise, la croissance en Asie est restée la plus forte à 19 % à périmètre et changes constants, en particulier en Chine et en Corée, et le chiffre d'affaires représente désormais un quart des ventes du Groupe.

Nous avons également poursuivi notre politique d'acquisitions ciblées en 2010 avec, en particulier, l'acquisition de 60 % de Yantai Zhifu Graphite, l'un des leaders du marché chinois de l'usinage de pièces en graphite pour l'industrie photovoltaïque, et de 85 % de la société Boostec qui détient un savoir-faire unique dans la conception et la fabrication de pièces en carbure de silicium massif, matériau ultra-performant résistant aux procédés les plus agressifs. Ces acquisitions permettent au Groupe d'élargir sa gamme de solutions dédiées aux environnements extrêmes et de proposer des équipements pour de nouveaux développements sur des marchés stratégiques comme le solaire ou la chimie/pharmacie.

Parallèlement, l'acquisition de M.Schneider, quatrième acteur mondial dans les fusibles et porte-fusibles de norme allemande DIN, permet au Groupe de consolider son positionnement en Allemagne et en Europe de l'Est, ainsi que sur une norme en fort développement qui s'impose comme référence dans les pays émergents, en particulier en Chine.

D'un point de vue opérationnel, nous avons continué d'améliorer nos procédés avec notamment la poursuite, dans l'ensemble du Groupe, d'un programme d'optimisation de la *supply chain* afin d'accroître notre réactivité et être plus performants, mais aussi pour maîtriser notre besoin en fonds de roulement et donc notre cash. Nous avons notamment formé fin 2010 une centaine de managers sur le sujet, sur les 700 que compte le Groupe. Nous continuerons d'ailleurs nos efforts dans ce domaine.

Nous avons enfin renforcé notre structure financière. Notre dette a faiblement augmenté en 2010 malgré nos acquisitions, nos investissements et le paiement de l'amende à l'Union européenne pour des événements datant de plus de 10 ans. Notre ratio dette nette sur Ebitda s'est amélioré à 1,86 et notre gearing a atteint 0,44. Nous avons parallèlement refinancé notre crédit syndiqué en Chine cette année pour nous donner les moyens de notre rapide développement dans ce pays.

Nous devrions continuer à tirer profit de cette dynamique en 2011, même si nous restons bien entendu prudents face à une conjoncture internationale qui reste incertaine. Nous allons poursuivre la construction de l'avenir du Groupe et je suis convaincu que notre stratégie et notre réactivité nous rendront plus forts pour nous adapter et faire face aux défis qui nous attendent.

Ernest Totino

PROFIL DU GROUPE ET AXES STRATÉGIQUES

En mai 2010, Carbone Lorraine est devenu Mersen pour incarner son nouveau profil, conséquence de l'accélération de sa mutation vers des marchés en croissance répondant notamment à des enjeux majeurs de développement durable.

Mersen conçoit des solutions innovantes et adaptées aux besoins de ses clients pour optimiser leur performance industrielle.

L'activité du Groupe s'articule aujourd'hui autour de **deux pôles d'expertise** sur lesquels il occupe des positions de leader ou de co-leader mondial.

Le pôle **Systèmes et Matériaux Avancés** propose une gamme d'équipements en graphite et métaux destinés à des environnements industriels exigeants : applications à hautes températures, équipements anticorrosion.

Le pôle **Systèmes et Composants Électriques** propose des composants et des solutions innovantes contribuant à la performance et à la sûreté des installations électriques : balais et porte-balais d'alimentation électrique, bagues collectrices et systèmes de transfert de signaux pour éoliennes, fusibles industriels, refroidisseurs pour semi-conducteurs de puissance, capteurs de courant pour le transport urbain...

Cette double expertise sert des **marchés** répondant à des enjeux majeurs de développement durable ou liés à la croissance de la population mondiale :

- les **énergies alternatives** (solaire, éolien, nucléaire...) pour permettre l'accès à de nouvelles sources d'énergie, préparer l'après pétrole ou du moins servir de complément aux énergies classiques ;

- la **chimie-pharmacie** pour répondre aux besoins alimentaires et de santé induits par la croissance démographique mondiale et l'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents ;
- les **transports ferroviaires** et l'**électronique** en apportant des solutions qui permettent de limiter la consommation d'énergie et/ou qui répondent aux besoins croissants de mobilité.

Elle sert également les **industries de procédés** dont elle accompagne la transition vers une plus grande **efficacité énergétique**.

Mersen bénéficie aujourd'hui d'un **outil de production** performant qui a été récemment étoffé de nouvelles usines dotées des technologies les plus modernes. Parallèlement, la politique d'**acquisitions ciblées** du Groupe lui a permis de renforcer ses positions dans chacun de ses métiers tout en élargissant son offre de produits et sa présence géographique, notamment en Asie, qui représente un moteur de croissance important.

Il s'appuie également sur un réseau industriel et commercial international, et sur des équipes qui ont renforcé leur culture d'expertise et d'**innovation** pour être toujours plus proches de leurs clients.

Tableau des métiers

Métiers	Activités	Principales applications	Orientations
Systèmes et Matériaux Avancés			
<ul style="list-style-type: none"> N° 1 mondial des équipements anticorrosion en graphite. N° 2 mondial des applications à hautes températures du graphite isostatique. 325 millions d'euros de chiffre d'affaires. 44 % du chiffre d'affaires total*. Principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> - Toyo Tanso (Japon) ; - SGL Carbon (Allemagne). 	<ul style="list-style-type: none"> Équipements en graphite isostatique, composites carbone/carbone, feutres rigides et carbure de silicium pour des applications à hautes températures (solaire, semi-conducteurs, aéronautique, verrerie...). Équipements anticorrosion à base de graphite, de métaux nobles (tantale, titane...) et de polymères fluorés (PTFE...) et d'aciers spéciaux pour les industries de la chimie et de la pharmacie, de la métallurgie, du nucléaire et du traitement des eaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Équipements de production pour applications solaires, semi-conducteurs et autres procédés réfractaires, électrodes pour l'électroérosion, revêtements de fours... Traitement (échangeurs de chaleur, réacteurs...), stockage et transport (colonnes, tuyauteries...) des fluides corrosifs et chauds. Traitement de l'eau (filtres, échangeurs de chaleur, agitateurs...). 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des applications à haute valeur ajoutée à base de graphite isostatique et autres matériaux, notamment pour les industries du solaire et de l'électronique. Poursuivre le développement de solutions complètes multi-matériaux pour la chimie corrosive et chaude et la pharmacie. Développer des solutions à destination du marché du nucléaire, notamment en Chine. Poursuivre le développement de solutions complètes pour le dessalement de l'eau de mer. Développer les ventes en Asie.

Certaines des activités des Systèmes et Matériaux Avancés relèvent de la réglementation sur le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage.

Systèmes et Composants Électriques

<ul style="list-style-type: none"> N° 1 mondial des balais et porte-balais pour moteurs électriques industriels. N° 2 mondial des fusibles industriels. 416 millions d'euros de chiffre d'affaires. 56 % du chiffre d'affaires total*. Principaux concurrents : <ul style="list-style-type: none"> - Bussmann (États-Unis) ; - Morgan Crucible (Royaume-Uni) ; - Schunk (Allemagne). 	<ul style="list-style-type: none"> Fusibles industriels, refroidisseurs et systèmes de protection de moteurs, d'organes de coupure et de captage et autres équipements électriques et électroniques pour la protection des biens et des personnes. Composants de transfert de puissance et de signaux : contacts électriques glissants, balais en graphite pour moteurs électriques et assemblages comportant balais, porte-balais et bandes de pantographe. Diagnostic, assistance et maintenance. 	<ul style="list-style-type: none"> Protection des moteurs et des équipements industriels électriques et électroniques contre les courts-circuits et les surtensions. Protection thermique des équipements électroniques industriels. Protection des réseaux de distribution d'électricité. Protection électrique des biens et des personnes. Protection des réseaux électriques ferroviaires et de transports urbains. Gamme complète de composants électriques destinés aux éoliennes. Solutions pour machines tournantes électriques et contacts glissants utilisés dans les domaines industriels (sidérurgie, mines, centrales électriques...), dans les transports (ferroviaire, transports urbains, aéronautique, aérospatiale)... 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement dans les énergies renouvelables (solaire et éolien). Poursuivre le développement de composants lié aux enjeux de l'électronique de puissance. Développer les ventes en Asie Profiter de la dynamique de développement dans le transport urbain.
---	--	--	--

* Activités poursuivies.

PRÉSENTATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE EN 2010

→ Le retour de la croissance grâce à un positionnement sur des marchés porteurs

En 2010, Mersen a su profiter pleinement de l'environnement macro-économique plus favorable qui lui a permis de renouer avec une croissance dynamique, à près de 13 %*, dépassant ainsi ses objectifs annuels.

Cette reprise de la croissance a confirmé la pertinence des choix stratégiques opérés par le Groupe depuis plusieurs années, et notamment son positionnement sur des marchés porteurs liés aux enjeux du développement durable ou à des enjeux répondant à la croissance de la population mondiale – l'énergie, les transports, la chimie pharmacie, l'électronique – mais également sur ses métiers historiques, les industries de procédés, dont elle accompagne la transition vers une plus grande efficacité énergétique.

L'énergie

Principale réponse au défi de la progression constante des besoins en énergie confronté à la raréfaction des ressources fossiles et l'urgence climatique, le développement accéléré des énergies alternatives nécessite l'invention de solutions technologiques qui améliorent leur compétitivité.

Avec pour objectif de réaliser un tiers de son chiffre d'affaires sur ce marché, Mersen développe des solutions répondant aux besoins des principales énergies alternatives.

Dans la filière **solaire**, Mersen offre une large gamme de produits utilisés tout au long du processus de production des cellules solaires. Le Groupe fournit par exemple des électrodes en graphite ultra-pur nécessaires à la fabrication des lingots de polysilicium, principal composant des cellules photovoltaïques ; des pièces complexes en graphite – résistances, creusets, électrodes –, des revêtements de fours, feutres d'isolation et pièces usinées en graphite, pour la fabrication du polysilicium. Le Groupe offre également toute une gamme de solutions de protection électrique dédiée à ce type de d'installations très spécifiques : boîtiers de jonction, fusibles, parafoudres...

Le solaire a profité d'une demande très soutenue tout au long de l'année 2010, particulièrement en Asie et en Amérique du Nord, où elle a notamment accompagné le très fort développement des productions de polysilicium et de lingots à partir desquels sont fabriquées les cellules photovoltaïques.

Dans les équipements du graphite, la demande a ainsi été très forte. Les blocs de graphite de grandes dimensions fabriqués par Mersen tout comme ses revêtements de pièces en graphite ou ses produits d'isolation ont constitué un avantage concurrentiel répondant aux principaux enjeux de la filière comme la réduction des coûts, l'augmentation de la durée de vie des consommables et l'amélioration de l'efficacité énergétique d'un procédé très consommateur en énergie.

Les solutions de protection électrique développées par le Groupe ont également bien profité de la croissance dans le solaire parce qu'elles répondent à des risques très spécifiques inhérents à ce type d'équipements électriques qui nécessitent l'expertise de spécialistes de la protection du courant, d'autant que les normes d'installation électriques sur ce type d'équipements sont en évolution et de plus en plus exigeantes. La gamme Helio Protection de Mersen spécifiquement développée pour les installations photovoltaïques, constitue un atout concurrentiel pour le Groupe.

Sur le marché de l'**éolien**, les nombreuses solutions du Groupe – transferts de signaux, balais et porte-balais, baguiers de puissance, fusibles et refroidisseurs... – lui ont permis de devenir un fournisseur référent de la filière éolienne, en première monte comme en rechange.

En 2010, la situation a été plus contrastée : si le marché de première monte a été affecté en Europe et en Amérique du Nord par l'absence d'investissements nouveaux, les ventes sont restées dynamiques sur le segment de la rechange principalement en Amérique du Nord grâce à la qualité des solutions et des services sur mesure du Groupe, lui permettant de gagner des parts de marchés sur ce segment.

Sur le marché du **nucléaire**, Mersen s'est positionné dès la fin 2009 grâce à l'acquisition de 2C Cellier, un spécialiste français d'équipements métalliques (échangeurs de chaleur, colonnes internes de génération de vapeur) utilisés dans les centrales nucléaires maîtrisant les procédures et réglementations spécifiques de cette énergie où la technologie française fait référence. Le développement des synergies commerciales et technologiques sont d'ores et déjà en œuvre.

L'ensemble du marché de l'énergie a représenté 23 % du chiffre d'affaires de Mersen en 2010, en croissance de près de 40 % par rapport à 2009 et ses perspectives restent excellentes.

* À périmètre et changes constants

La Chimie-Pharmacie

Des engrais nécessaires pour répondre au défi alimentaire mondial aux biens de consommation courante en demande toujours croissante, la chimie est partout. Parallèlement, l'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents et le vieillissement de la population engendrent de nouveaux besoins en termes de santé.

Mersen se positionne aujourd'hui pour équiper ces marchés avec une gamme étendue d'équipements sur mesure à base de graphite et de métaux nobles résistant aux hautes températures et aux fluides hautement corrosifs.

L'année 2010 a été affectée par le faible niveau de commandes enregistré lors de la crise économique de 2009. Dans cet environnement défavorable, la demande d'unités de production d'acide phosphorique a été portée par la croissance du marché des engrais. L'activité a été satisfaisante au Moyen-Orient et en Afrique du nord, où est concentrée la majorité des mines de phosphate. Elle a été facilitée par l'implantation d'un atelier de proximité au Maroc fin 2009 pour répondre notamment à la demande d'un des plus gros producteurs d'engrais et d'acide phosphorique de la région, l'Office Chérifien des Phosphates (OCP).

Ce marché représente 13 % des ventes et est en légère décroissance à périmètre constant en 2010 du fait notamment d'un effet de cycle défavorable. Toutefois, le carnet de commande reste bien orienté sur 2011.

Les transports

Face à une demande de mobilité des personnes toujours plus forte, en particulier en Asie, la seule solution viable sur le long terme passe par le développement des transports collectifs urbains et ferroviaires qui requièrent des systèmes électriques aux performances et à la fiabilité renforcées.

Les solutions Mersen équipent aussi bien les infrastructures ferroviaires que les matériels roulants. Ses applications concernent tout autant la protection électrique (refroidisseurs, fusibles et contacteurs) que la transmission du courant (patins de troisième rail, bandes de pantographes, balais pour machines tournantes électriques), et s'appuient sur l'expertise du Groupe reconnue par les plus grands constructeurs.

L'activité est restée soutenue tout au long de l'année. La présence du Groupe en Chine, renforcée fin 2009 par l'ouverture d'un atelier de fabrication de refroidisseurs et d'interrupteurs de puissance dans la région de Shanghai, lui a permis notamment de profiter pleinement des plans de relance et de la croissance des besoins de mobilité qui concernent en premier lieu cette zone.

En Europe, l'homologation en 2010 des bandes de captage de Mersen par un grand opérateur ferroviaire européen représente un potentiel de gain de parts de marchés pour le Groupe qui devrait se concrétiser dans les prochaines années. En effet, dans le cadre de la mise en place d'un espace ferroviaire européen intégré, la décision de l'Union européenne de renforcer l'interopérabilité des réseaux trans-européens en stimulant l'investissement sur

les infrastructures se traduit notamment par le remplacement progressif des bandes de captage métalliques par des bandes en carbone

Le marché des transports a représenté 14 % du chiffre d'affaire de Mersen en 2010 et ses perspectives sont très favorables, particulièrement dans les pays émergents.

L'électronique

Des microprocesseurs aux LED, les semi-conducteurs trouvent sans cesse de nouvelles applications. En se complexifiant, les installations électroniques de puissance exigent quant à elles des équipements de protection de plus en plus sophistiqués.

Le pôle Systèmes et Matériaux Avancés de Mersen fournit principalement du graphite haut de gamme et ultra-pur pour la production de semi-conducteurs. Le pôle Système et Composants Électriques propose, quant à lui, des solutions de protection des surtensions, de protection de courant et de refroidissement.

Porté par l'augmentation de la production de LED liée aux besoins d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie et le développement de l'électronique de puissance, le segment de l'électronique a connu, en 2010 une croissance dynamique dans toutes les zones.

Le marché de l'électronique, en forte croissance en 2010, a représenté 14 % du chiffre d'affaire du Groupe en 2010.

Industries de procédés

Marché traditionnel du Groupe qui y réalise environ 30 % de son chiffre d'affaires, les industries de procédés –aciérie, papeterie, verrerie...- doivent être accompagnées vers une plus grande efficacité énergétique à travers l'amélioration continue des procédés et les économies d'énergie.

Mersen équipe cette filière avec l'ensemble de sa gamme : balais, fusibles industriels pour équiper notamment des variateurs de vitesse, ou encore des produits d'isolation et des pièces en graphite façonnées sur mesure.

Ce marché a été très dynamique en 2010, bénéficiant de la reprise dès les premiers mois de l'année. Mersen a d'abord profité d'un phénomène de reconstitution de stocks, mais également d'un mouvement général de maintenance et de remise à niveau des équipements de ces industries, notamment dans une perspective d'amélioration de leur efficacité énergétique.

La croissance des ventes a été facilitée par la présence locale du Groupe sur les marchés émergents, sa connaissance des enjeux de la filière et ses solutions dédiées.

Dans le domaine du dessalement de l'eau de mer, l'année 2010 a été marquée par une commande importante. Grâce à sa capacité à fournir des filtres de très grandes dimensions qui peuvent atteindre 60 tonnes, respectant des spécifications de fabrication très exigeantes, Mersen a été choisi en janvier 2010 pour équiper la plus grande usine de dessalement d'eau de mer par osmose inverse de l'hémisphère sud. La fabrication de ces équipements a été assurée par la base de production chinoise du Groupe.

→ Des acquisitions ciblées toujours créatrices de valeur

En 2010, le Groupe a poursuivi sa politique d'acquisitions ciblées qui lui permet de développer des synergies commerciales et technologiques fortes. Les acquisitions répondent à deux critères : elles doivent accélérer la croissance organique et elles visent un ROCE de 20 % en quelques années.

Certaines acquisitions permettent au Groupe de se renforcer sur ses marchés : ainsi, l'acquisition en 2010 de M.Schneider sur les fusibles et appareillages fusibles permet de compléter la gamme du Groupe sur une norme en forte croissance, qui est notamment utilisée en Chine. Dans le domaine du solaire, Mersen a procédé à l'acquisition de 60 % de la société Yantai Zhifu Graphite, l'un des leaders du marché chinois des pièces en graphite usiné à destination des producteurs de wafers en polysilicium mono-cristallin qui se développent à grands pas en Chine.

Les acquisitions permettent également à Mersen de compléter sa gamme de produits adjacents et porteurs. C'est notamment le cas de Boostec acquis à hauteur de 85 % cette année, 15 % étant détenus par Astrium. Cette société, qui est un des leaders des pièces en carbure de silicium massif, apporte au Groupe un matériau complémentaire ultra-performant pour résister aux procédés les plus agressifs et permettre de nouveaux développements sur des marchés stratégiques comme le solaire, la chimie-pharmacie et d'entrer sur de nouveaux segments prometteurs comme le solaire thermique.

Les acquisitions réalisées fin 2009 dans le domaine des pièces et d'ensembles chaudronnés en acier et métaux spéciaux (2C Cellier) ou des agitateurs (Lumpp), ont également très largement profité au Groupe en 2010 notamment dans le domaine du nucléaire, des engrais ou encore dans le traitement des eaux.

→ L'innovation pour répondre aux nouveaux défis

Inscrite dans l'histoire et la culture de Mersen, l'innovation naît de la proximité des clients, de la connaissance de leurs enjeux et de la veille technologique. Elle est stimulée par des événements fortement mobilisateurs comme les journées du développement et les Challenges Innovation organisés chaque année pour récompenser les initiatives les plus prometteuses en termes de développement futurs.

Elle est fortement orientée au service des marchés ciblés par le Groupe. Ainsi, sur les 17 grands projets de Recherche et Développement du Groupe, la moitié concernent les énergies alternatives, l'efficacité énergétique et le transport ferroviaire.

Ces projets ont permis de donner naissance à des innovations qui ont été porteuses de croissance pour Mersen en 2010.

C'est notamment le cas des plus grands blocs de graphite isostatique au monde produits par Mersen, qui permettent aux clients d'améliorer leurs rendements, notamment dans le solaire où cette problématique est clé. C'est un avantage concurrentiel de taille qui a permis au Groupe de gagner des parts de marché sur ses concurrents.

Dans les Systèmes et Composants Électriques, Mersen a breveté des parasurtenseurs, composants uniques capables de protéger les installations électriques contre les surintensités et anticipant notamment les nouvelles exigences de raccordement des panneaux photovoltaïques. Aujourd'hui, ces produits connaissent un développement exceptionnel.

Parmi les innovations majeures finalisées en 2010 ou encore en cours, on peut citer de nombreux exemples de solutions à base de carbure de silicium massif. En effet, suite à l'acquisition au premier semestre de Boostec, spécialiste mondial des pièces en carbure de silicium sur mesure et de grande taille, le Groupe s'est lancé dans des programmes de développement sur des applications de niches à haute valeur ajoutée où les propriétés du Carbure de Silicium apportent un avantage concurrentiel aux clients du Groupe :

- micro-réacteurs pour production en continu de molécules pharmaceutiques ;
- joints d'étanchéité mécanique de taille inégale sur le marché ;
- récepteurs volumiques pour centrales d'énergie solaire concentrée ;
- échangeurs de chaleur pour applications dans la chimie et la pharmacie.

Et comme depuis maintenant plusieurs années, le Groupe innove à plusieurs niveaux de la filière industrielle photovoltaïque :

- en proposant régulièrement des matériaux innovants et souvent revêtus, qui améliorent les rendements des producteurs de polysilicium et des fabricants de wafers de silicium ;
- en développant une gamme large de composants et systèmes électriques qui viennent sécuriser, fiabiliser et protéger tous les types d'installations photovoltaïques (ferme au sol comme équipement tertiaire, industriel et résidentiel).

→ L'Asie

L'Asie représente une part de plus en plus significative du chiffre d'affaires de Mersen avec presque un quart des ventes en 2010. Le Groupe a poursuivi le renforcement de sa présence humaine, commerciale et industrielle particulièrement en Chine par des développements internes et des acquisitions. Le groupe a désormais 8 sites industriels en Chine représentant l'ensemble de ses activités et ce pays représente plus de 20 % de ses salariés.

Dans les Spécialités et Composants Électriques, la prise de contrôle de la société M.Schneider, leader sur le segment des fusibles et porte-fusibles de norme allemande DIN, en fort développement en Chine permet au Groupe d'accélérer sa croissance. La distribution de nouvelles gammes de produits distribuées sur ce marché a permis d'enregistrer des succès significatifs notamment sur les activités liées au développement de l'électronique de puissance, conséquence du développement de l'industrie chinoise.

Dans les Spécialités et Matériaux Avancés, Mersen a poursuivi ses avancées commerciales. La Corée a continué d'afficher un bon niveau de croissance, facilité par l'agrandissement de l'atelier d'usinage survenu en 2009 pour répondre au développement des marchés de l'électronique et du solaire. L'Inde reste également un marché très prometteur pour Mersen qui dispose d'atouts précieux pour accompagner le décollage industriel du pays.

En Chine, le Groupe poursuit ses avancées stratégiques et renforce ses capacités d'usinage de haute technologie. C'est ainsi que Mersen a procédé en juin à l'acquisition de 60 % de la société Yantai Zhifu Graphite spécialisée dans l'usinage de graphite pour la production de silicium monocristallin dédié à l'industrie photovoltaïque. Cette démarche permettra à Mersen de fournir des équipements à haute valeur ajoutée et de participer au développement technique de la filière solaire. Cette acquisition sur la partie aval du graphite (usinage) complète l'usine de production des blocs de graphite construite à Chongqing en 2007.

La société chinoise Mersen Xianda, acquise en 2008, a permis par ailleurs à Mersen d'accélérer son développement sur les marchés asiatiques. C'est notamment pour répondre à des commandes dans les systèmes pour la filière solaire et dans le domaine des engrais, de l'acide acétique, de la pharmacie, du nucléaire ou encore du traitement de l'eau que le Groupe a dû agrandir ce site industriel situé près de Shanghai. Inaugurée en septembre dernier, cette extension de l'usine de Xianda couvre une surface de 100 000 m² et dispose d'une importante capacité de production conforme aux standards internationaux.

Enfin, le Groupe bénéficie toujours de fortes positions au Japon notamment dans les équipements de protection électrique et anti-corrosion.

→ Orientations

Le Groupe a prouvé en 2010 l'efficacité de son modèle économique reposant sur un positionnement affirmé sur les marchés liés aux enjeux du développement durable. Mersen entend poursuivre en 2011 et dans les années à venir le déploiement de cette stratégie.

Le Groupe bénéficie aujourd'hui d'un outil industriel restructuré, rénové et performant sur l'ensemble des continents, d'un portefeuille d'activités équilibré, de marchés porteurs, d'une structure financière saine et d'une équipe d'experts à l'écoute des marchés.

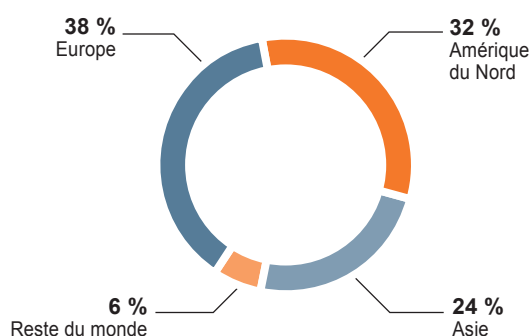
Dans les Systèmes et Matériaux Avancés, Mersen s'appuiera sur la poursuite de la croissance dans le solaire et l'électronique et la reprise dans la chimie/pharmacie. Le renforcement de sa gamme de produits à haute valeur sera rendu possible par le renforcement de la politique d'innovation en faveur du développement sur des applications de niche.

Dans les Systèmes et Composants Électriques, le Groupe entend consolider son développement dans l'électronique de puissance, les transports et en Asie. Cette stratégie s'appuie sur la politique d'innovation et d'acquisitions ciblées.

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES D'AFFAIRES 2010

par zone géographique



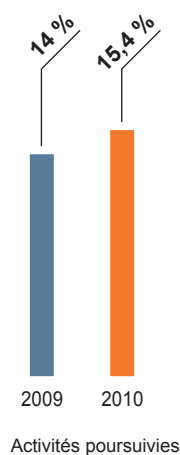
CHIFFRES D'AFFAIRES 2010

(En millions d'euros)

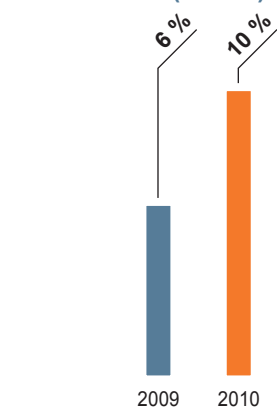


MARGE EBITDA

(En %)



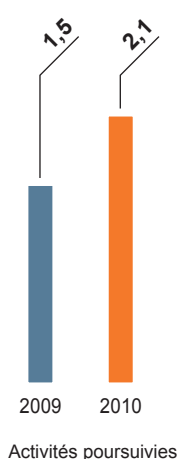
RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE)*



* ROCE : résultat opérationnel IFRS / capitaux employés moyens (immobilisations nettes y compris *goodwill* + besoin en fonds de roulement) - incluant le paiement de l'amende à l'Union Européenne en 2010

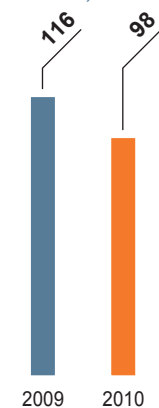
BÉNÉFICE NET PAR ACTION

(En euros)



FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNELLE*

(En millions d'euros)



* Après impôts et besoin en fonds de roulement et avant investissements.

RATIO D'ENDETTEMENT

(endettement net/fonds propres)



L'ACTION MERSEN

Mersen s'attache à répondre aux objectifs de création de valeur de ses actionnaires et à faire progresser la compréhension du Groupe à travers une information claire, régulière et transparente.

→ Évolution du cours

Après une année affectée par la crise économique, le cours de l'action Mersen a fortement progressé en 2010, affichant une hausse de 32 %, alors que le SBF 120 a légèrement baissé. Ce succès semble témoigner de la reconnaissance par les marchés de la pertinence de la stratégie du Groupe.

Fiche signalétique

- Cotation : Euronext Paris.
- Marché : Eurolist Compartiment B.
- Indices : CAC Allshares, CAC Mid 100, Next 150, SBF 120*.
- Indice SRI Europe des valeurs socialement responsables.
- Éligible au SRD et au PEA.
- Code ISIN : FR0000039620.

Cours⁽¹⁾

- Au 31 décembre 2010 : 34,30 euros.
- Plus haut 2010 : 35,38 euros.
- Plus bas 2010 : 23,35 euros.

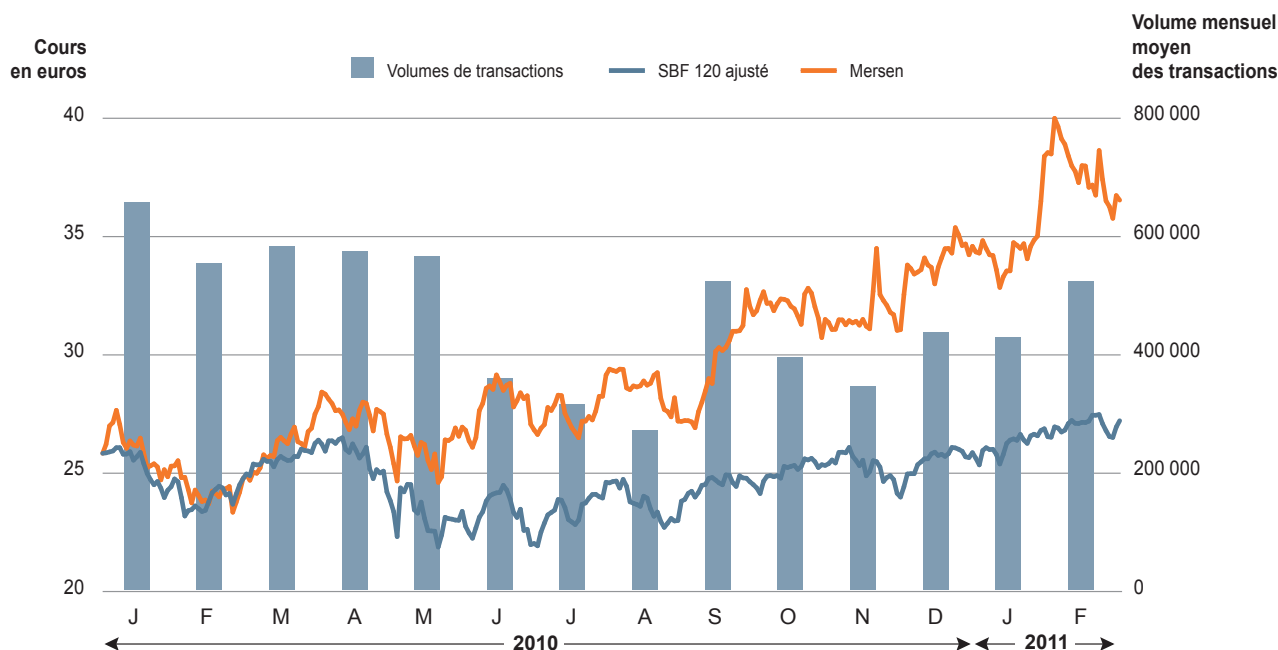
(1) À la clôture du marché.

Transactions

- Volume moyen mensuel 2010 : 463 202 (volume moyen mensuel 2009 : 1 117 469).
- Volume moyen quotidien 2010 : 21 544.

* Avant réorganisation des indices du marché français qui prendra effet le 21 mars 2011.

→ Évolution du cours de l'action et des volumes de transaction



Source : Euronext data.

→ Une relation de confiance avec les actionnaires

Mersen entretient avec ses actionnaires une relation de confiance fondée sur la transparence et multiplie les actions de communication destinées à faciliter la compréhension de l'entreprise, de sa stratégie, de ses métiers et de ses fondamentaux.

La communication financière du Groupe s'appuie sur un programme soutenu de rencontres et de réunions d'information :

- rencontres en Europe et en Amérique du Nord avec les investisseurs institutionnels ;

- rencontres et séminaires thématiques à l'intention des analystes financiers et des journalistes de la presse économique et financière ;
- réunions d'information et d'échanges avec les actionnaires individuels en France, relayées par une lettre d'information semestrielle. En 2011, le Groupe innovera en complétant ce dispositif de rencontres avec ses actionnaires, en proposant un atelier pédagogique en partenariat avec l'école de la Bourse.

Afin de faciliter la compréhension des métiers du Groupe, un support d'information *Focus Mersen*, exclusivement diffusé via Internet, existe depuis 2009. Dix numéros ont été publiés depuis son lancement.

Données boursières

(Cours en euros)	Février 2011	Janvier 2011	2010	2009 ^(a)	2008
Plus haut	40,00	38,55	35,38	28,07	48,76
Plus bas	35,55	32,64	23,21	14,47	16,46
Moyen	37,71	34,82	28,45	20,31	32,50
Fin de période	36,54	38,49	34,30	25,40	17,80
Nombre d'actions en fin de période	19 942 777	19 942 777	19 942 777	19 645 409	14 297 213
Capitalisation boursière en fin de période (en millions d'euros)	728	767	684	498	254
Nombre moyen de titres échangés (moyenne mensuelle sur 2008, 2009 et 2010 ; quotidienne pour janvier/février 2011)	26 071	20 352	463 202	1 117 469	2 185 780

(a) Données ajustées à la suite de l'augmentation de capital.

Dividende net par action

(En euro)	2010	2009	2008	2007	2006
	0,75	0,50	0,62	0,85	0,85

Répartition du capital au 31 décembre 2010

Actionnaires individuels	16,9 %
Actionnaires salariés	1,3 %
Investisseurs institutionnels français	39,6 %
Investisseurs institutionnels autres pays	42,1 %
Mersen	0,1 %

→ Calendrier de la communication financière en 2010

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2009 - 28 janvier

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2010 - 21 avril

Chiffre d'affaires 2^e trimestre 2010 - 21 juillet

Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2010 - 20 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2009 - 23 mars

Résultats semestriels 2010 - 30 août

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - toute l'année

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 20 mai

Réunions d'actionnaires individuels

Marseille - 11 octobre

→ Calendrier de la communication financière en 2011

Publication des chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires 4^e trimestre 2010 - 25 janvier

Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2011 - 20 avril

Chiffre d'affaires 2^e trimestre 2011 - 20 juillet

Chiffre d'affaires 3^e trimestre 2011 - 25 octobre

Publication des résultats

Résultats annuels 2010 - 16 mars

Résultats semestriels 2011 - 31 août

Réunions investisseurs institutionnels

En Europe et en Amérique du Nord - toute l'année

Assemblée générale des actionnaires

Paris - 19 mai

Réunions d'actionnaires individuels

Toulouse - 25 mai

Lyon - 15 décembre

Atelier pédagogique pour les actionnaires individuels

Versailles - 14 juin : décrypter l'économie pour mieux comprendre la Bourse

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

→ Documents accessibles sur le site Internet de la Société www.mersen.com

Le site Internet permet une approche détaillée des activités du Groupe et met à disposition l'ensemble des documents édités et des communiqués de presse, dans le respect de la directive européenne « Transparence ».

Sont notamment disponibles les documents suivants :

- le présent document déposé sous forme de rapport financier annuel auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- le rapport semestriel 2010 ;
- les communiqués financiers.

→ Liste des informations publiées ou rendues publiques depuis le 1^{er} janvier 2010

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par Mersen depuis le 1^{er} janvier 2010.

Communiqués de presse

25/01/2011 : Croissance des ventes de 15 % au 4^e trimestre et de 13 % sur l'année

18/01/2011 : L'une des principales usines du groupe Mersen, premier site industriel français à obtenir la certification EN 16001

20/10/2010 : Croissance des ventes de 21 % au 3^e trimestre 2010

15/09/2010 : Prévisions 2010 : croissance organique à deux chiffres et marge opérationnelle courante au moins égale à celle du premier semestre

30/08/2010 : Confirmation de la reprise, hausse de 19 % du résultat opérationnel courant

21/07/2010 : Confirmation de la reprise au second trimestre 2010

18/06/2010 : Prise de participation majoritaire dans Yantai Zhifu Graphite

14/06/2010 : Ouverture de l'offre publique alternative d'échange simplifiée portant sur les BSAR émis par la société en novembre 2007

28/05/2010 : L'action Mersen (ex-Carbone Lorraine)

24/05/2010 : Projet d'offre publique d'échange simplifiée visant les BSAR émis par la Société en novembre 2007

21/04/2010 : Chiffre d'affaires du premier trimestre 2010

14/04/2010 : Un nouveau nom pour Carbone Lorraine

12/04/2010 : Acquisition de M.Schneider

02/04/2010 : Acquisition de Boostec

23/03/2010 : Bonne résistance des résultats malgré la crise économique

19/03/2010 : Thomas Baumgartner nommé Directeur Administratif et Financier

04/02/2010 : Représentation du FSI au Conseil de Surveillance

28/01/2010 : Chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2009

20/01/2010 : Nomination chez Carbone Lorraine

07/01/2010 : Important contrat dans le traitement de l'eau pour les équipements anticorrosion

05/01/2010 : Carbone Lorraine acquiert le solde du capital de Calcarb

Autres communications

15/09/2010 : Rendez-vous thématique pour les analystes : identité et stratégie de Mersen

14/06/2010 : Note d'information visant les bons de souscription d'acquisition d'actions remboursables Mersen (visa AMF n° 10-06-2010)

21/05/2010 : Projet de note d'information : offre publique d'échange simplifiée visant les BSAR Mersen

23/03/2010 : Présentation des résultats annuels 2009 aux analystes

Pour plus d'information

Direction des Relations Investisseurs
Mersen

Immeuble La Fayette

2 place des Vosges

La Défense 5

92400 Courbevoie

dri@mersen.com

Tél. : + 33(1) 46 91 54 19

RAPPORT DE GESTION

Introduction	18
Évolution des activités	19
Comptes consolidés	20
Politique d'investissement	21
Politique de financement	22
Politique de recherche	22
Cash et endettement	23
Comptes annuels	23
Relations mère-filiales	24
International	24
Normes IFRS	25
Évolutions récentes et perspectives 2011	25
Autres informations du rapport de gestion incluses dans le rapport financier annuel	26



2

INTRODUCTION

L'année 2010 a été marquée par une reprise de l'activité économique après une année 2009 frappée par une crise mondiale sévère.

En 2010, le changement de profil du Groupe a été accompagné par un changement de nom : Carbone Lorraine est devenu Mersen. Ce nouveau profil est lié à l'accélération de la mutation du Groupe vers des marchés porteurs comme ceux liés aux enjeux du développement durable (énergies alternatives, transport ferroviaire, efficacité énergétique) qui représentent désormais plus de 40 % des ventes.

Grâce à ce nouveau positionnement, le Groupe a pu profiter pleinement de la reprise et affiche un chiffre d'affaires 2010 de 741 millions d'euros, en hausse de 12,7 % à périmètre et changes constants et de 26,2 % en valeurs historiques. Le Groupe a bénéficié d'un effet change positif pour plus de 30 millions d'euros du fait de l'évolution du dollar et de certaines monnaies asiatiques. L'effet périmètre a atteint 45 millions d'euros sur l'année avec la consolidation de Lumpp, Mingrong, Boostec, 2C Cellier, M.Schneider et Yantai.

La hausse des ventes a été importante sur les marchés de l'énergie, en particulier sur celui du solaire. Depuis 2007, Mersen a affirmé un positionnement sur ce segment dynamique qui lui permet aujourd'hui de bénéficier à plein de l'essor de l'industrie photovoltaïque. Dans l'éolien, la situation a été plus contrastée avec de bonnes performances sur le marché de la rechange où le Groupe poursuit ses efforts de qualité de service et d'accompagnement des industriels. Toutefois, le marché de la première monte a été atone en Europe et aux États-Unis. Dans le nucléaire, Mersen a renforcé ses positions grâce à l'acquisition de la société 2C Cellier réalisée en 2009. Au total, les énergies alternatives ont représenté 16 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les ventes à destination de l'électronique ont également été très dynamiques sur toutes les zones géographiques. Elles ont été portées par la montée en puissance des productions de diodes électroluminescentes et par les besoins croissants en matière de protection d'électronique de puissance.

Les ventes à destination du transport ferroviaire ont bénéficié de l'effet des plans de relance en Asie. La croissance a été moins soutenue sur le second semestre mais les commandes sont bien orientées.

Les ventes à destination de la Chimie/Pharmacie, qui avaient bien résisté en 2009, sont restées quasi stables. Toutefois les entrées de commandes reprennent progressivement, notamment en Asie et sur les marchés du phosphorique.

L'activité a été soutenue dans les industries de procédés sans retrouver néanmoins le niveau d'avant crise.

Ainsi, en 2010, Mersen a bénéficié de l'efficience de ses capteurs de croissance : les énergies alternatives et le développement durable, l'Asie, les acquisitions et l'innovation.

Avec une marge d'Ebitda à 15,4 % et une marge opérationnelle courante à 10,5 % du chiffre d'affaires, Mersen a dépassé ses objectifs annuels bénéficiant du volume d'activité.

Enfin, le groupe a renforcé sa structure financière. En dépit des acquisitions, d'un effet de conversion défavorable et du paiement de l'amende infligée par l'Union Européenne en 2003 et confirmée en appel, la dette nette du groupe est restée quasi stable. Mersen a bénéficié des effets des plans d'actions de son programme « *supply chain* » visant à optimiser ses stocks. Les ratios financiers d'endettement net sur fonds propres et d'endettement net sur Ebitda se sont ainsi améliorés.

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires du pôle **Systèmes et Matériaux Avancés** s'est élevé à 325 millions d'euros, en hausse de 13,6 % à périmètre et changes constants.

La hausse des ventes d'équipements en graphite a été portée en premier lieu par la forte demande dans le solaire et l'électronique. La reprise des industries de procédés a également contribué à la croissance du pôle. L'année a été également marquée par la facturation d'un important contrat (9 millions d'euros) dans le dessalement de l'eau de mer avec de premières ventes dans ce domaine. Dans les équipements en graphite et métaux nobles destinés à la chimie/pharmacie les ventes ont été moins dynamiques du fait notamment d'un effet de cycle défavorable. Néanmoins le carnet de commande est aujourd'hui mieux orienté.

En 2010, le Groupe a continué d'investir dans des acquisitions, porteuses de synergies :

- Mersen a acquis 85 % de la société Boostec. Cette société, qui est un des leaders des pièces en carbure de silicium massif, apporte au Groupe un matériau complémentaire ultra-performant pour résister aux procédés les plus agressifs et permettre de nouveaux développements sur des marchés stratégiques comme le solaire, la chimie-pharmacie et d'entrer sur de nouveaux segments prometteurs comme le solaire thermique.
- Toujours dans le domaine du solaire, Mersen a procédé à l'acquisition de 60 % de la société Yantai Zhifu Graphite, l'un des leaders du marché chinois des pièces en graphite usiné, à destination des producteurs de lingots en polysilicium monocristallin qui se développent en Chine.
- Les acquisitions réalisées fin 2009 dans le domaine des pièces et d'ensembles chaudronnés en acier et métaux spéciaux (2C Cellier) ou des agitateurs (Lumpp), ont également profité au Groupe en 2010 notamment dans le domaine du nucléaire ou des engrais.

La marge d'Ebitda du pôle Systèmes et Matériaux Avancés a atteint 19,7 % contre 19,4 % en 2009. Cette hausse provient d'une hausse sensible des volumes. Elle a néanmoins été atténuée par des prix plus tendus sur les équipements en graphite au premier semestre 2010, phénomène qui s'est stabilisé en cours d'année. La marge opérationnelle courante du pôle Systèmes et Matériaux Avancés s'est établie à 12,2 % contre 11,1 % en 2009. La différence entre la marge d'Ebitda et la marge opérationnelle courante tient compte des amortissements liés au dynamisme de la politique d'investissements en vue de la croissance future.

Le pôle **Systèmes et Composants Électriques** représente un chiffre d'affaires de 416 millions d'euros. En 2010 les ventes sont en hausse de 12 % à périmètre et changes constants.

L'année a été marquée par un niveau de ventes globalement élevé sur l'ensemble des marchés du Groupe, en particulier sur les industries de procédés et sur le solaire. Les ventes dans l'éolien ont été impactées en Europe par l'absence de reprise sur les équipements de première monte. Cet effet a été toutefois compensé par le dynamisme du marché du rechange, en particulier en Amérique du Nord. Les ventes à destination du transport ferroviaire ont bénéficié, essentiellement au cours du premier semestre de l'effet des plans de relance. Enfin, les ventes à destination des distributeurs d'équipements de protection électrique en Amérique du Nord ont été très dynamiques.

Le pôle a consolidé ses positions en Allemagne au travers du rachat de M.Schneider. Par cette acquisition Mersen est devenu N° 2 mondial des fusibles et appareillages fusibles de norme DIN, norme en fort développement qui s'impose comme référence dans les pays émergents, en particulier en Chine.

La marge d'Ebitda du pôle Systèmes et Composants Électriques a atteint 15,3 % en 2010 contre 13,8 % en 2009. Ce niveau élevé résulte des plans passés d'amélioration de la profitabilité et de la reprise des volumes.

La marge opérationnelle courante s'est élevée à 12,4 % contre 10,8 % en 2009.

COMPTES CONSOLIDÉS

→ Chiffre d'affaires

Mersen a réalisé sur l'année 2010 un chiffre d'affaires de 741 millions d'euros en hausse par rapport à 2009 de +26,2 % en valeurs historiques et + 12,7 % à périmètre et changes constants. Le Groupe a bénéficié d'un effet change positif pour plus de 30 millions d'euros du fait de l'évolution du dollar et de certaines monnaies asiatiques. L'effet périmètre atteint 45 millions d'euros sur l'année avec la consolidation de Lump, Mingrong, Boostec, 2C Cellier, M.Schneider et Yantai.

À périmètre et changes constants l'Asie est en croissance de 19,4 %, l'Europe de 10,2 %, l'Amérique du Nord de 11,1 % ; dans le reste du monde la croissance atteint 11,9 %

Le groupe a bénéficié de la croissance dans l'ensemble de ses marchés, à l'exception de la Chimie/Pharmacie qui a connu un effet de cycle défavorable

→ Ebitda et résultat opérationnel

L'Ebitda⁽¹⁾ s'est élevé à 114,2 millions d'euros en 2010 contre 82,4 millions d'euros en 2009. La marge d'Ebitda a atteint 15,4 %. Le résultat opérationnel courant du Groupe⁽²⁾ a atteint 77,6 millions d'euros en 2010. Il est en hausse de 54 % par rapport à 2009. La marge opérationnelle courante a atteint 10,5 % en hausse de près de 2 points par rapport à 2009. Cette performance a concerné les deux pôles d'activités. Elle provient, pour l'essentiel, du volume d'activité qui a largement compensé les effets défavorables sur les prix du premier semestre dans les Systèmes et Matériaux Avancés et les marges plus faibles des acquisitions récentes. Le résultat opérationnel du Groupe a atteint 73,6 millions d'euros en 2010. Il tient compte, pour 3,1 millions, de charges d'euros non courantes liées notamment à des restructurations, aux acquisitions et au changement d'identité ainsi que des amortissements d'actifs incorporels d'acquisition pour 0,9 million d'euros.

→ Résultat financier

Le résultat financier net de Mersen a atteint - 10,8 millions d'euros en 2010 contre - 10,4 millions d'euros en 2009. Cette stabilité est due à une réduction de l'endettement moyen entre 2009 et 2010 qui a compensé un effet de change défavorable.

(1) Résultat opérationnel courant + amortissements.

(2) Suivant la définition 2009.R.03 du CNC.

→ Résultat courant avant impôts

Le résultat courant avant impôts a atteint 62,8 millions d'euros contre 35,2 millions d'euros en 2009, en hausse de 78 %. Le taux d'imposition du Groupe s'est établi à 32 % en 2010.

→ Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net des activités poursuivies s'est élevé à 42,9 millions d'euros contre 25,7 millions d'euros en 2009.

→ Résultat des activités cédées ou interrompues

Le résultat des activités cédées ou interrompues est de - 3,1 millions d'euros. Il tient compte des résultats liés à la sous-traitance d'activité automobile (contrat qui prendra fin au premier semestre 2011) ainsi que de la résolution d'un litige avec l'ancien propriétaire d'une filiale aujourd'hui cédée.

→ Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du groupe de Mersen a atteint 39,8 millions d'euros en 2010, contre 14,9 millions d'euros en 2009. Il est en hausse de 166 %

→ Dividende

Le Conseil de Surveillance propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,75 euro par action. Il en résulterait une distribution totale proche de 14,9 millions d'euros, représentant 38 % du résultat net consolidé part du Groupe et 35 % du résultat net des activités poursuivies, en ligne avec la politique de distribution suivie par le Groupe depuis plusieurs années. Il sera proposé aux actionnaires de recevoir ce dividende sous forme d'actions.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

→ Investissements réalisés au cours des deux derniers exercices

En 2009, les dépenses d'investissements physiques sur les activités poursuivies se sont élevées à 48,4 millions d'euros. Ces investissements concernaient en grande partie des équipements destinés à augmenter les capacités de production de blocs de graphite, mais également les capacités de parachèvement (usinage ultra-fin et revêtement céramique par exemple). Le Groupe a également renforcé ses capacités de production de fusibles de spécialités et de composants électriques destinés aux équipements éoliens.

Les acquisitions s'élevaient à 26,2 millions d'euros en 2009. Elles concernent les sociétés suivantes : 2C Cellier, spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements chaudronnés de haute technologie destinés essentiellement à l'industrie nucléaire ; Lumpp, spécialisée dans l'ingénierie et produits d'agitation principalement utilisés dans la chimie et la pharmacie ; Mersen a également exercé en 2009 l'option détenue sur 40 % de la société Calcarb ainsi que sur les 49 % restants de la société Lenoir Elec.

En 2010, Mersen a maintenu ses efforts d'investissements dans le but de poursuivre ses avancées stratégiques sur des segments ou des zones porteurs comme les énergies alternatives, l'Asie ou la chimie/pharmacie. Les flux d'investissements physiques se sont élevés à 31,5 millions d'euros. Ils concernent en particulier le renforcement de capacités de production du Groupe, destinées

à servir des marchés en forte croissance comme le solaire ou le marché chinois. La majeure partie de ces investissements concerne l'extension des capacités de production des usines de St Mary's (États-Unis) et de Chongqing (Chine), et l'extension de l'usine de Xianda (Chine) pour le développement des marchés du nucléaire, du dessalement d'eau de mer et également du marché de la pharmacie. S'y ajoutent d'autres investissements de capacité, en particulier dans les sites de parachèvement des applications du graphite.

Les investissements liés aux acquisitions ont atteint environ 17,0 millions d'euros. Ils concernent l'acquisition du Groupe M.Schneider, leader sur le marché germanique sur le segment des fusibles et porte-fusibles de norme allemande DIN, norme en fort développement en particulier en Chine. Il concerne également la prise de contrôle à hauteur de 85 % de Boostec, entreprise française de haute-technologie développant des produits céramiques innovants, et la prise de participation à hauteur de 60 % dans la société Mersen Yantai, société chinoise spécialisée dans l'usinage de graphite pour la production de silicium monocristallin dédié à l'industrie photovoltaïque.

Selon la procédure interne du Groupe, le Conseil de Surveillance autorise tout investissement supérieur à 10 millions d'euros ainsi que toute acquisition supérieure à 3 millions d'euros. À ce titre, parmi les investissements pris en charge en 2010 et les engagements fermes pris par les organes de direction, l'acquisition du groupe M.Schneider ainsi que les investissements relatifs à l'extension des capacités de production de blocs de graphite en Amérique du Nord ont été approuvés par le Conseil de Surveillance.

(En millions d'euros)	Activités poursuivies	
	2010	2009
Investissements incorporels	(0,2)	(0,9)
Investissements corporels	(36,3)	(42,5)
Investissements financiers	(1,2)	(0,5)
Autres variations des flux d'activités d'investissement	4,8	(5,9)
Cessions exceptionnelles d'immeubles	4,0	-
SOUS-TOTAL	(28,9)	(49,8)
Investissements liés aux acquisitions	(17,0)	(26,2)
Investissements liés aux cessions	0,3	1,7
TOTAL	(45,6)	(74,3)

POLITIQUE DE FINANCEMENT

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe dont la mise en œuvre est coordonnée par la Direction Administrative et Financière.

Le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées qui ne sont pas utilisées en totalité.

Les emprunts sont, pour la plupart, contractés par Mersen SA. Des systèmes de *cash-pooling*, en Europe, aux États-Unis et en Chine permettent d'optimiser l'utilisation de toutes les lignes de crédit.

En 2003, le Groupe a refinancé un emprunt bancaire arrivant à maturité par des placements privés américains ayant pour échéance finale l'année 2015 afin de diversifier ses sources de financement.

En 2007, le Groupe a réalisé une émission obligataire sous la forme d'OBSAAR d'une maturité moyenne de six années.

En 2008, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué arrivant à échéance fin 2009 par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de cinq ans.

En 2010, le Groupe a refinancé son crédit syndiqué en Chine arrivant à échéance en septembre 2011 par un nouveau crédit syndiqué d'une durée de 3 ans.

L'ensemble des informations sur les emprunts est mentionné dans la note n° 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

POLITIQUE DE RECHERCHE

La Recherche et Développement concerne principalement le développement des matériaux, procédés de fabrication, produits, systèmes et applications, dont l'objectif est double :

- assurer la croissance rentable du Groupe en développant une offre innovante ;
- diminuer les coûts de fabrication.

Le Groupe consacre environ 3 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement en développement produits (matériaux/procédés) et en efforts technico-commerciaux pour constamment adapter ses solutions ou services aux besoins spécifiques de chaque client.

L'essentiel de ces dépenses est financé sur fonds propres.

La démarche du Groupe s'inscrit dans la continuité : en 2010, comme les années précédentes, l'effort d'innovation a porté sur deux axes principaux :

- la mise au point de produits et solutions à destination des marchés liés au développement durable, à travers des projets qui porteront la croissance de Mersen à court et long termes ;

- le renforcement de la compétitivité des produits des cœurs de métiers du Groupe.

Ainsi, parmi les dix sept principaux projets d'innovation déployés en 2010, huit concernaient les marchés liés au développement durable dans l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, et le transport ferroviaire, alors que les neuf autres étaient orientés vers une stratégie d'ouverture de nouveaux marchés ou de consolidation des positions du Groupe grâce à des procédés améliorés, visant des débouchés comme la pharmacie, la distribution d'électricité, et la chimie organique et minérale.

CASH ET ENDETTEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies se sont élevés, après financement du besoin en fonds de roulement et après impôts, à 98,4 millions d'euros contre 115,5 millions d'euros en 2009.

Cette génération de *cash-flow* provenant notamment d'un plan d'actions de réduction de stocks, a contribué au financement des investissements nets de 45,6 millions d'euros dont 16,7 millions liés à des variations de périmètre.

Malgré un effet de conversion défavorable de 9,8 millions d'euros et le paiement pour 29,1 millions d'euros de l'amende infligée par l'Union Européenne en 2003 et confirmée en appel fin 2009, l'endettement net total consolidé à très faiblement augmenté. Il s'élève, fin décembre 2010, à 220,1 millions d'euros, contre 214,9 millions d'euros fin 2009.

Le Groupe a ainsi amélioré ses ratios financiers (endettement net/Ebitda et Endettement net/Fonds propres) et renforcé sa structure financière qui lui permet d'aborder dans les meilleures conditions la reprise économique.

	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Endettement net total (<i>en millions d'euros</i>)	220,1	214,9	305,9	191,8
Endettement net / fonds propres	0,44	0,50	0,93	0,62
Endettement net / Ebitda	1,86	2,52	2,73	2,07

COMPTES ANNUELS

→ Situation de la société mère durant l'exercice écoulé

Les ventes et autres produits de la société mère, Mersen SA, s'élèvent à 2,7 millions d'euros. Ils sont liés à l'activité de holding de Mersen SA, à savoir la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de diverses prestations.

Le résultat d'exploitation s'établit à (3,6) millions d'euros et s'améliore par rapport à l'année 2009. Il correspond aux frais de fonctionnement de la holding.

Le résultat financier reste quasiment stable et ressort à 18,0 millions d'euros contre 17,0 millions d'euros en 2009.

Le résultat courant avant impôt et éléments exceptionnels s'élève à 14,7 millions d'euros. Le résultat exceptionnel s'élève à (1,2) million d'euros contre (1,3) million d'euros en 2009.

L'impôt de 1,1 million d'euros est un produit. Il résulte des impôts versés par les filiales françaises bénéficiaires qui sont intégrées fiscalement.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net ressort à 14,6 millions d'euros contre 11,6 millions d'euros en 2009.

→ Informations sur les délais de paiement des fournisseurs de la société mère

Le délai de paiement généralement retenu pour les fournisseurs est de 45 jours fin de mois.

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce, l'échéancier des factures fournisseurs au 31 décembre 2010 est constitué de montants payables dans un délai inférieur à 30 jours pour 0,6 million d'euros et de montants payables entre 30 jours et 45 jours pour 0,2 million d'euros.

RELATIONS MÈRE-FILIALES

Mersen est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par la société Mersen.

La société Mersen fait partie du groupe Mersen qui comprend 98 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 39 pays. Les sites industriels les plus importants du Groupe sont situés en France, aux États-Unis, en Chine et au Mexique.

Le groupe Mersen est organisé en deux activités : Systèmes et Matériaux Avancés, et Systèmes et Composants Électriques. Chacune des activités est supervisée par un membre du Directoire.

Les membres du Directoire assurent parfois des fonctions de mandataire social ou d'administrateur dans les sociétés rattachées à leur activité.

INTERNATIONAL

En 2010, le Groupe est présent sur l'ensemble des continents au contact de ses clients. Le positionnement international des unités de production protège le Groupe de l'impact des variations monétaires sur sa compétitivité.

En 2010, environ 84 % des investissements physiques du Groupe ont été réalisés à l'international. Le Groupe a notamment poursuivi ses augmentations de capacités de production de blocs et d'usinage de graphite en Amérique du Nord et en Asie et investi dans de nouvelles installations en Asie pour poursuivre son développement sur les marchés du nucléaire et de la pharmacie.

Le Groupe a également renforcé son positionnement stratégique en Asie, sa position de leader sur des marchés porteurs et son recentrage sur les énergies alternatives avec la prise de participation majoritaire dans la société chinoise Yantaï.

En 2010, le Groupe a réalisé 89 %⁽¹⁾ de son chiffre d'affaires hors de France (ventes des sociétés étrangères hors celles réalisées en France et exportations des sociétés françaises).

La contribution au chiffre d'affaires des filiales étrangères du Groupe atteint 566 millions d'euros en augmentation de 11 % par rapport à 2009 à périmètre et changes constants.

Si les ventes ont connu une croissance importante en Amérique du Nord (+11 % à périmètre et changes constants) et en Europe (+10 % à périmètre et changes constants), c'est en Asie-Pacifique que l'activité a été le plus dynamique (+19 % à périmètre et changes constants). Cette dernière région représente désormais environ 24 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

(1) Activités poursuivies.

NORMES IFRS

En application du Règlement européen n° 1606-2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les

comptes consolidés du groupe Mersen sont publiés, depuis une première application sur l'exercice 2005, suivant les normes comptables internationales IFRS.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES 2011

En 2009, l'économie mondiale a traversé une crise particulièrement sévère qui n'avait pas épargné Mersen. Toutefois le modèle économique du Groupe a assuré une bonne résistance de sa marge opérationnelle courante qui avait atteint près de 9 %. En 2010, le Groupe a su profiter pleinement d'un environnement macro-économique plus favorable et son positionnement sur des marchés et sur des zones porteurs comme le solaire, l'électronique, le transport ferroviaire ou encore l'Asie, ont permis au Groupe d'afficher une croissance du chiffre d'affaires de 12,7 % à périmètre et changes constants, et une marge opérationnelle courante de 10,5 %.

Les ventes restent dynamiques début 2011. Compte tenu des perspectives de croissance structurelle sur les marchés du solaire et de l'électronique et des capacités aujourd'hui pleinement utilisées sur certains équipements de production de graphite, le

Groupe prévoit d'augmenter ses dépenses d'investissements. Sa consommation de cash liée aux investissements devrait se situer, sauf évolution ou anticipation spécifique sur ces marchés, entre 45 et 55 millions d'euros.

Le Groupe devrait également bénéficier sur l'année 2011 de son positionnement en Asie et d'un environnement plus favorable sur les marchés de la Chimie/pharmacie.

Nos ventes sur le marché du solaire devraient poursuivre leur croissance et Mersen se fixe comme objectif un chiffre d'affaires compris entre 90 et 100 millions d'euros sur ce marché.

Compte tenu de ces éléments, l'objectif du Groupe fixé pour 2011 serait une croissance organique du chiffre d'affaires supérieure à 5 % et une marge opérationnelle courante supérieure à 11 %.

AUTRES INFORMATIONS DU RAPPORT DE GESTION INCLUSES DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Les autres informations, prévues par les textes légaux et réglementaires, figurent dans le rapport financier annuel aux chapitres suivants :

- les informations relatives au capital de la Société sont développées aux chapitres 6 et 7 du rapport financier annuel ;
- les informations relatives à la participation des salariés au capital de la Société sont développées au chapitre 6 du rapport financier annuel ;
- les informations relatives aux mandataires sociaux et à leurs rémunérations sont développées au chapitre 6 du rapport financier annuel, ainsi que dans le rapport du Président du

Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne, également présenté au chapitre 6 ;

- les informations sur la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité sont développées au chapitre 3 du rapport financier annuel ;
- les informations sur les principaux risques auxquels le Groupe est confronté sont données dans le chapitre 6 « Gestion des Risques » du rapport financier annuel ;
- le tableau des résultats des 5 derniers exercices est présenté en chapitre 5 « Comptes sociaux » du rapport financier annuel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

<u>Responsabilité sociale</u>	<u>28</u>
<u>Responsabilité environnementale</u>	<u>35</u>



3

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Grâce aux qualités humaines de ses collaborateurs, à leur diversité, leur savoir-faire, leur motivation et leur goût d'entreprendre, Mersen a poursuivi sa croissance et son développement en 2010. Ses équipes en sont le moteur essentiel.

→ Les effectifs du Groupe

La proximité avec les clients est un axe majeur de la stratégie de Mersen dont le dispositif industriel est largement déployé à l'international. Le Groupe est implanté sur tous les continents avec plus de 60 % de ses effectifs hors d'Europe. Les pays à fort effectifs sont principalement la France, les États-Unis et la Chine.

Effectifs par zone géographique (à fin décembre 2010)

Pays	2010	2010	2009	2008
Europe (y compris Tunisie)	40 %	2 802	2 451	2 380
• dont France	22 %	1 527	1 399	1 440
Amérique du Nord (y compris Mexique)	29 %	2 024	1 682	2 043
Asie Pacifique	28 %	1 949	1 251	1 151
Reste du monde	3 %	249	233	274
Total	100 %	7 024	5 616	5 848

Nouvelles entités consolidées en 2010 : M.Schneider – Mersen Yantai – Mersen Shanghai Co. Ltd. - Zhejiang Mingrong Electrical Protection Co. Ltd. - Boostec - Mersen France Gresy (ex-2C Cellier), Lump

→ La diversité des équipes, source de créativité et d'innovation

Diversité

Innover, c'est rompre avec les habitudes et sortir du cadre défini par le passé. La diversité des origines, des formations, des cultures, des modes de pensée des équipes, sont autant d'atouts qui stimulent la créativité du Groupe. Il reconnaît en chacun de ses collaborateurs son potentiel de développement et de participation au résultat de l'entité à laquelle il contribue.

Les acteurs des ressources humaines veillent au respect de l'égalité des chances, au maintien et au renfort de la pluridisciplinarité des équipes.

Afin de pérenniser et de renforcer la démarche diversité, le Groupe a annoncé, lors de la réunion des dirigeants du mois de juin, le lancement d'un programme Mersen Diversité.

En octobre 2010, Mersen a signé la **Charte Française de la Diversité en entreprise**. Le Groupe s'engage ainsi à lutter contre toute forme de discrimination en garantissant le respect et la promotion de la diversité. Les responsables Ressources Humaines des sites français ont suivi une journée de sensibilisation sur cette thématique de la diversité.

Un **Réseau de Femmes** a été créé, nommé WiN : *Women in MerseN*. Il permet de rassembler les femmes et les hommes du Groupe désireux de s'engager dans un projet commun de partage et d'entraide en faveur de la croissance dans la diversité. WiN a pour objectif de mettre en commun le potentiel de ses adhérent(e)s et d'offrir des opportunités de rencontres, de réflexion en dehors de tout système d'organisation hiérarchique. WiN a également pour ambition de devenir un réseau international interne au Groupe, pouvant collaborer à des manifestations inter-entreprises, sources d'échanges d'expériences.

La **mixité** est aujourd'hui clairement identifiée et affichée comme un objectif prioritaire de progrès pour Mersen. De nombreuses actions ont été engagées depuis 2009 : recrutements, suivi du parcours professionnel, communication, sensibilisation des managers, rémunération, prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle... Elles ont créé une véritable dynamique. La proportion de femmes parmi les managers est ainsi passée de 13 % à fin 2008 à 18 % fin 2010. L'objectif du Groupe est d'atteindre les 20 % de femmes managers en 2013.

La question des **seniors** induit des enjeux stratégiques en termes :

- de responsabilité sociale ;
- d'avenir de l'entreprise, développement et performances futures. Les compétences, l'expérience et les savoir-faire constituent une richesse exceptionnelle garante de la capacité du Groupe à évoluer et à innover pour assurer son « leadership ».

Un plan d'actions vis-à-vis des seniors a été finalisé en 2009, en vue d'un déploiement progressif avec une adaptation aux règles sociales applicables dans les différents pays. Ce plan, en cours de déploiement, vise à préparer les départs en retraite dans les meilleures conditions possibles, mais aussi à favoriser la poursuite d'une activité professionnelle motivante. Il renforce le lien intergénérationnel et organise au mieux la transmission des expertises techniques.

Concernant la diversité culturelle, Mersen souhaite que les structures de management reflètent la diversité des équipes. Le Groupe a donc poursuivi ses actions dans la **diversification des origines des managers** pour permettre à des salariés non français d'accéder à des postes à responsabilité.

Le succès de Mersen repose sur une **politique de mobilité internationale** équilibrée et un développement conjoint des talents locaux. C'est pourquoi le Groupe a fait évoluer sa politique de mobilité internationale, afin de la placer au service de sa mission et de ses ambitions. Elle intègre les valeurs de Mersen : Dimension humaine, Proximité mondiale, Excellence opérationnelle, Responsabilité, Croissance rentable.

La dimension humaine passe par le respect et la prise en compte des cultures locales et la reconnaissance des compétences partout où elles se trouvent. Elle permet une réelle réactivité vis-à-vis des clients et constitue un moteur pour l'innovation et la croissance.

Afin d'encourager la mobilité internationale et de développer des profils internationaux, Mersen a souhaité apporter en 2010 un cadre aux projets de mobilité géographique. Des Chartes de Mobilité apporteront une vision différente, en développant un vivier de collaborateurs multiculturels qui pourraient, à terme, venir enrichir les équipes dirigeantes du Groupe.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

De la sous-traitance aux ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), les actions déjà menées sur les sites français en faveur des personnes handicapées ont permis de réduire la contribution du Groupe au titre de la taxe handicapé. Au-delà de cette obligation, le Groupe a décidé de renforcer sa politique vis-à-vis du handicap, dans le cadre de sa politique de développement de la diversité. Un partenariat a ainsi été établi, fin 2009, avec l'association ARPEJEH, accompagnant la réalisation de projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés. Il a permis d'accueillir en 2010 plusieurs stagiaires handicapés pour quelques mois. L'accueil de jeunes permet de détecter des individus à potentiel en vue d'un recrutement futur. Il contribue également à faire évoluer le regard des collaborateurs de Mersen vis-à-vis du handicap, en renforçant chez eux la créativité et l'ouverture.

Relations professionnelles

Les réunions du Comité de Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen permettent d'assurer un dialogue avec les instances représentatives du personnel sur la situation et les orientations stratégiques du Groupe, tant au niveau français qu'europpéen. Ils complètent les relations avec les représentants du personnel au travers des instances d'information et d'échange existant

au niveau des sociétés. Ces deux Comités se sont réunis une fois en 2010.

Par ailleurs de nombreuses réunions de réflexions et de négociations ont été organisées en 2010, sur les thèmes comme la prévention des risques psycho sociaux et le bien-être au travail, le dialogue social, les frais de santé.

L'accord en faveur de l'**emploi des seniors** (salariés de 50 ans et plus) est en cours de déploiement. Signé avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe pour une durée de 3 ans, il va au-delà d'une obligation légale. Il vise à mettre en place une politique volontariste, fondée sur des actions concrètes s'inscrivant dans le cadre d'une politique ressources humaines globale. Cet accord s'inscrit au carrefour des trois domaines de la politique de ressources humaines que sont la diversité et l'égalité des chances, la santé au travail et les conditions de travail, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet accord prévoit un objectif chiffré de maintien dans l'emploi de 15 % des salariés de 55 ans et plus. Des actions concrètes favorisent ce maintien dans l'emploi, structurées autour de 4 piliers :

- renforcement des bilans individualisés : un entretien d'expérience a été créé pour les salariés de 58 ans sur certains pays, afin d'identifier les savoirs à transmettre, et organiser la dernière partie de la vie active en prenant en compte les souhaits du salarié senior ;
- développement d'une politique de formation seniors ;
- mise en place du tutorat et d'autres formes de transmission des savoirs ;
- outils d'amélioration des conditions de travail et de santé au travail.

Les accords **PERCO** (Plan d'Épargne Retraite COLlectif) et **PERE** (Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise) signés avec la CFE/CGC, FO et la CFDT sont en cours de déploiement. Ces nouveaux dispositifs de retraite supplémentaire, qui complètent le dispositif légal, démontrent un engagement durable du Groupe pour aider chaque salarié à anticiper les conditions de sa future retraite. Ils constituent également un élément important d'attractivité du Groupe auprès de futurs salariés. Ils intègrent toutes les populations en tenant compte de leur spécificité. Mis en place au 1^{er} trimestre 2010, le dispositif PERCO concerne l'ensemble des salariés du Groupe en France. Il prévoit un abondement, particulièrement avantageux pour les salariés dont la capacité d'épargne est la plus faible. Le dispositif PERE, qui concerne l'ensemble des salariés cadres et assimilés du Groupe en France, a été mis en place sur les sites français en janvier 2011.

→ Le savoir-faire propre à chacun des métiers du groupe

Le développement des savoir-faire et de l'innovation est prioritaire dans la politique de gestion des compétences du Groupe.

Innovation et gestion de projets

L'innovation est au cœur de la stratégie du Groupe. Elle favorise la croissance et permet de se positionner sur une offre moins concurrentielle, car différenciante. L'objectif est double :

- renforcer la culture, les moyens et le pilotage de l'innovation et de la Recherche & Développement (R&D) ;
- organiser et favoriser les partages et synergies de ressources de R&D entre les entités du Groupe.

Les décisions prises et les actions engagées dès la fin 2008 ont vu leurs effets se concrétiser en 2010. Par exemple :

- la création d'une base de données interne en ligne listant les experts (par matériaux, par phénomènes physiques ou chimiques, par processus industriels) et les équipements spéciaux existants sur l'ensemble des sites du groupe ;
- la formalisation des axes de recherche, de développement et de veille technologique des Divisions et du Groupe, en vérifiant leur cohérence avec les objectifs de croissance sur certains marchés clefs comme le solaire ou l'éolien ;
- l'élargissement du **challenge « Innovation »** à un troisième prix « Fonction Support » en plus des deux prix historiques existants « Créativité », « Croissance Plus » : cela a permis de récompenser en 2010 les trois meilleures idées créatrices de valeur ajoutée. Ces challenges sont reconduits en 2011.

Plus généralement, l'année 2010 a été marquée par le développement de 17 projets transversaux permettant ainsi d'accélérer le partage des expériences et les synergies du Groupe. La moitié de ces projets concernent les énergies alternatives, l'efficacité énergétique et le transport ferroviaire.

Gestion prévisionnelle des compétences

La démarche de Gestion prévisionnelle des compétences (GPRH) s'est poursuivie sur l'année 2010. Chaque site a établi une projection des compétences dont il aura besoin sur les années à venir, compte tenu de ses enjeux et de ceux du Groupe. Cette projection a été revue et discutée en Comité de Direction. La démarche GPRH est l'un des 4 piliers fondateurs du schéma Directeur RH 2011-2015 défini en 2010.

L'identification des **métiers clés** pour le Groupe permet de préparer les équipes actuelles à l'acquisition des savoir-faire nécessaires. L'anticipation des départs liés à l'évolution démographique des effectifs est aussi un point important de la politique de gestion prévisionnelle des ressources afin de préparer l'avenir.

Le groupe de travail « Gestion des seniors et culture Groupe » a élaboré un plan d'actions déployé progressivement à l'international. Il vise à assurer le remplacement et la transmission des savoir-faire des seniors, accroître les effectifs et les compétences des managers pour accompagner la croissance du Groupe, et développer la communication sur les valeurs et la culture de l'entreprise. Il inclut la mise en place d'un processus de définition des compétences clés au niveau mondial et leur transfert. Le processus de définition des compétences clés déployé sur les sites industriels majeurs en 2009 s'est poursuivi en 2010.

Pour chaque collaborateur dont les compétences sont considérées comme clés, un plan de succession a été construit. Il s'appuie sur les supports de Comité de Carrière et les bases de données managers, qui permettent d'identifier les personnes clés et/ou à haut potentiel. Le transfert des compétences est formalisé à

travers un entretien d'expérience organisé par le manager avec chacun de ses collaborateurs l'année de ses 58 ans. Si cet âge peut varier d'un pays à l'autre en fonction des législations et des pratiques locales, il est important que cet entretien ait lieu 2 ou 3 ans avant le départ à la retraite du collaborateur. Courant 2010, le Groupe a sélectionné des prestataires pouvant l'accompagner dans ce projet. En 2011 tous les acteurs, seniors, managers et responsables ressources humaines seront formés à ce dispositif, afin d'en appréhender l'intérêt. Deux pilotes ont été réalisés en 2010 pour la préparation de cet entretien avec les seniors, qui sera généralisé dès 2011.

Le processus de **recrutement des managers** est désormais actif sur toutes les sociétés du Groupe. Il harmonise les pratiques de recrutement afin d'en améliorer le professionnalisme et la technicité. Il sera adapté courant 2011, afin d'être parfaitement en phase avec les objectifs à atteindre en terme de diversité.

La réalisation d'un livret d'accueil, diffusé dans le Groupe, a renforcé le parcours d'**intégration** des nouveaux embauchés. Un dispositif **e-intégration** disponible sur l'Intranet Mersen fournit aux salariés tous les éléments facilitant leur intégration dès les premières semaines.

L'**entretien annuel** est l'un des maillons essentiels du processus de développement des compétences mis en place au sein du Groupe. Moment privilégié de dialogue et d'échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct, l'entretien permet de mesurer la performance individuelle sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année suivante. Il est aussi l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées dans l'année et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction ou dans la perspective d'une évolution ultérieure. Une application développée sur l'Intranet du Groupe permet de gérer les formulaires en ligne et facilite la réalisation des entretiens annuels.

Des formations à la pratique de cet entretien de performance ont été réalisées dans divers pays (France, Europe...) auprès des managers des sites.

En France, deux accords renforcent le processus de développement des compétences : l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; l'accord sur la gestion des Seniors. Un bilan professionnel d'étape complète l'entretien annuel dès l'âge de 45 ans. Il vise à préparer au mieux la seconde partie de la carrière du salarié, en approfondissant son projet professionnel, au regard de ses aspirations et de ses compétences, en fonction des besoins actuels et prévisibles du Groupe.

Par ailleurs, les **Comités de Carrière** sont l'occasion de faire chaque année un point sur les perspectives de carrière des principaux managers du Groupe et d'élaborer un plan de développement des compétences individuelles. La dimension mondiale de Mersen ouvre de réelles opportunités pour le développement des carrières. Le Groupe affiche sa volonté d'encourager les échanges entre les différentes entités, divisions et zones géographiques. Une politique de recrutement interne prioritaire vise à faire vivre la mobilité, et à favoriser une diversité internationale des managers.

Une **cartographie des postes-repères** identifie une soixantaine de fonctions pour une dizaine de filières (management, commercial, R & D, achats...). Elle permet d'affiner la politique de recrutement, d'assurer une homogénéité dans la gestion des collaborateurs en fonction de leur niveau de contribution et de faciliter le développement des compétences.

→ La formation et le développement des compétences

Afin de favoriser leur progression et de les préparer à de futures responsabilités, les collaborateurs à tous niveaux participent régulièrement à des formations ainsi qu'à des « missions formatrices » ou à des projets portant volontairement sur des thèmes situés en dehors de leurs champs de compétences habituels.

En 2010, les efforts de formation se sont poursuivis sur deux thèmes prioritaires :

- contribuer à la transformation de Mersen en société de croissance ;
- atteindre l'excellence opérationnelle en matière de sécurité et de management des hommes, conformément aux lignes directrices de la démarche Qualité et Progrès Continu, et du schéma Directeur RH.

Au total, en 2010, le Groupe a consacré 1,5 % de sa masse salariale à la formation, soit 10 heures de formation en moyenne par salarié.

La formation dans le groupe Mersen

Formation ^(a)	2010	2009	2008
En % de la masse salariale			
Groupe	1,5 %	1 %	1,1 %
• dont France	2,0 %	2 %	2 %
En nombre moyen d'heures par salarié			
Groupe	10	13	14
• dont France	17	15	13

(a) Hors Inde, sites de M.Schneider (Allemagne, Autriche, Tchèque).

En 2010, un des dispositifs de formation proposé au niveau mondial a concerné la *Supply Chain*. Une centaine de collaborateurs de tous les continents l'ont suivi, afin de répondre au mieux aux exigences du métier et aux contraintes du groupe. Les formations groupe contribuent également à renforcer la culture commune.

constitue un espace convivial de partage d'informations et d'outils. Son contenu est sans cesse enrichi par la contribution active de nombreux responsables de domaines. Ses fonctionnalités et sa simplicité d'utilisation favorisent les échanges et le partage d'expérience.

→ La motivation et l'implication des collaborateurs

La communication interne

La motivation passe d'abord par le partage de l'information. Que ce soit à propos des résultats ou des futurs projets du Groupe, Mersen s'attache à communiquer en interne sur l'évolution de ses activités. Ce souci de transparence permet à chacun de ressentir pleinement son appartenance au Groupe.

Le journal interne rebaptisé **Inside Mersen** est toujours disponible en sept langues : français, anglais, allemand, espagnol, italien, chinois et portugais. Il est distribué à chaque collaborateur du Groupe et disponible sur l'Intranet en format électronique interactif. L'information est également relayée dans des supports complémentaires thématiques sur des sujets d'actualité ou les **Infos Sites** centrées sur les informations locales. Des réunions d'échanges entre la Direction et les collaborateurs ont lieu tous les mois dans la plupart des sites.

L'**Intranet** du Groupe affiche désormais les nouvelles couleurs Mersen. Accessible en temps réel et dans le monde entier, il

L'intéressement

L'implication individuelle et collective des collaborateurs autour d'objectifs communs est l'un des points forts de la politique de ressources humaines de Mersen. L'intéressement des salariés aux résultats collectifs, la rémunération indexée sur l'atteinte d'objectifs individuels dans un cadre collectif et le développement de l'actionnariat salarié contribuent à cette implication du personnel.

Les **accords d'intéressement et de participation des salariés prennent** en compte les résultats financiers du Groupe, reconnaissant ainsi la contribution de chacun aux performances de l'entreprise. Le développement de l'intéressement technique repose sur des critères collectifs, tels que l'amélioration de la productivité et de la sécurité, la satisfaction du client par la qualité des produits et du service, le respect des délais, l'innovation ou la réduction des coûts de non-qualité. Par ailleurs, l'intéressement financier est lié à l'atteinte d'objectifs de marge opérationnelle au niveau de l'unité ou de l'activité.

Le **bonus des managers** est fonction à la fois des marges et du cash de leur entité et de leur activité et des résultats obtenus par rapport à leurs objectifs individuels annuels, particulièrement ceux concernant la sécurité, la productivité, et la participation à des projets de croissance. Cette politique permet d'assurer au quotidien la prise en compte des valeurs et des objectifs stratégiques du Groupe.

→ Une démarche de progrès continu fortement mobilisatrice

La démarche Qualité et Progrès Continu (QPC) est maintenant bien ancrée dans les pratiques du Groupe. Son objectif prioritaire est de conduire Mersen vers l'excellence dans le service client, aussi bien en termes de qualité des produits que de service rendu. Pour y parvenir, de nombreux programmes ont été déployés sur l'ensemble des sites du Groupe, afin d'optimiser les délais de livraison ou la qualité des produits. Les actions engagées depuis plusieurs années se sont traduites par de profondes améliorations dans l'organisation de la production et des flux, permettant de réduire les délais pour les clients. Le **programme 5S** est un élément essentiel de cette démarche : la mise en place de règles d'ordre, de rangement, de propreté et de discipline permet d'améliorer la productivité, les conditions de travail, la sécurité et la qualité. En faisant progresser la fiabilité de tous les process de l'entreprise, qu'ils soient fonctionnels ou opérationnels, le programme 5S contribue spécifiquement à l'amélioration des performances économiques.

Lancé en 2004, le Challenge 5S Monde mobilise toujours autant les sites du Groupe. Deux **prix « 5S »** sont attribués chaque année récompensant les ateliers et bureaux.

Santé et sécurité, une exigence permanente

Basée sur les quatre axes clefs que sont le **Leadership**, le **Renforcement positif**, l'**Analyse des risques** et le **Progrès continu**, le Groupe a poursuivi ses actions dans le domaine santé sécurité. L'objectif du Groupe est toujours à moyen terme l'**Excellence** en matière de santé et de sécurité.

Le Groupe a continué de déployer des actions de formation, notamment auprès des unités récemment acquises. Il a également renforcé le programme des audits sécurité au travers du développement des audits croisés, organisés par zones géographiques. Ces audits, maintenant bien implantés dans les différents domaines du Groupe comme par exemple le contrôle interne, permettent de renforcer la culture sécurité au travers d'échanges entre sites sur les bonnes pratiques. Le fait de travailler par zone permet également un échange entre unités de mêmes cultures facilitant la compréhension et la mise en œuvre des solutions proposées.

Axe de progrès significatif en 2010, le Groupe a réalisé une cartographie des risques sécurité. Les éléments recueillis vont permettre, sur 2011, de mettre en place des plans d'actions afin de réduire ou éliminer les risques détectés. Ces plans d'actions qui seront déployés sur l'ensemble des unités du Groupe, devraient permettre d'améliorer les performances de Mersen en matière de sécurité.

Le Groupe a, durant cette année 2010, réorganisé sa fonction Santé Sécurité. Celle-ci a été rattachée au département Risques et Audits. La volonté du Groupe, au travers de ce regroupement, est d'améliorer l'efficacité de la politique sécurité, d'une part grâce au partage d'expérience et d'expertise entre la sécurité et la gestion des risques industriels, d'autre part en déployant des méthodes de contrôle interne dans la politique de sécurité. Cette nouvelle Direction s'appuie sur un Comité Sécurité Groupe composé d'un

membre du Directoire, de la Direction des Ressources Humaines du Groupe et des directeurs d'activités. Elle s'appuie également sur un réseau de correspondants par zone géographique. Ces correspondants ont pour mission d'animer les audits croisés de la zone, de réaliser des audits plus approfondis dans les unités moins performantes et de déployer la politique sécurité Groupe décidée par le Comité Sécurité Groupe.

Mersen a par ailleurs poursuivi sa politique de valorisation de la sécurité. Il a décerné pour la deuxième fois les « *Safety Excellence Awards* » à trois sites situés au Brésil, en Angleterre et en Tunisie. Ces distinctions récompensent des sites dont le niveau de management de la sécurité est de premier ordre, associé à une performance sécurité de très haut niveau.

Le Groupe est en train de mettre en place également des outils ciblés, afin d'améliorer la pertinence de ses audits, d'enrichir des consignes de manière pragmatique sur les risques les plus sensibles ou les plus fréquents.

Enfin, le Groupe a engagé une réflexion afin d'améliorer la prévention des risques psychosociaux sur ses sites français. Cette réflexion a pour but d'établir, en concertation avec les directions de ces sites, un plan d'actions visant à améliorer notamment le bien être au travail de l'ensemble du personnel.

En dépit de ces actions, l'année 2010 a été marquée par un accident mortel dans l'usine de Gennevilliers lié à l'explosion d'un four. Suite à cet accident, le Groupe a décidé de supprimer tous les fours de technologie identique. Malgré cet accident dramatique, les indicateurs du Groupe se sont fortement améliorés par rapport à l'année 2009 et, à l'exception du seul TF1, par rapport à 2008. L'amélioration des indicateurs par rapport à 2008 serait plus significative sur la base d'un périmètre comparable. Les années de 2009 et 2010 intègrent en effet les sociétés chinoises Mingrong et Xandia, acquises courant 2008, et dont les indicateurs sont plus élevés que la moyenne du Groupe. Des plans d'actions spécifiques sont déployés sur ces sites afin que ces derniers atteignent le même standard de sécurité que les autres usines du Groupe

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT PAR MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES (TF1)

2010	2009	2008
3,2	4,4	2,7

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT PAR MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES (TF2)

2010	2009	2008
10,3	12,4	11,8

NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT POUR ACCIDENT DE TRAVAIL PAR MILLIERS D'HEURES TRAVAILLÉES (TG)

2010	2009	2008
0,16	0,23	0,20

→ Un Groupe socialement responsable

Un projet local novateur

Un projet d'envergure a été engagé sur le site de Mersen à Amiens, en France.

Confrontée de longue date à des difficultés économiques, la Division « EMC » (balais automobile et électroménager) ne pouvait poursuivre ses activités de façon durable et rentable. Il a été décidé de les transférer vers d'autres sites industriels du Groupe.

Conscient de sa responsabilité envers les salariés et pour assurer sa pérennisation, le site a mis en place un projet original et novateur, avec l'accompagnement des organisations syndicales et l'appui des autorités locales.

Le projet consiste à former, adapter et reconverter les salarié(e)s précédemment affecté(e)s à l'activité EMC (devenue AVO Carbon) vers l'autre activité du site, ceci afin de limiter l'impact social de ce projet industriel.

En 2010, 32 mois après l'engagement de cette démarche, une solution d'emploi avait déjà été trouvée pour 95 % des 134 salarié(e)s anciennement affecté(e)s à l'activité EMC, avec plusieurs mois d'avance sur la réalisation des engagements pris vis-à-vis des salariés. Un plan ambitieux de formation portant sur près de 30 000 heures a été engagé. Fait notable, Mersen Amiens a accompagné 25 salarié(e)s dans la réalisation de projets personnels.

L'éthique des pratiques professionnelles

Le Groupe a mis en place une **Charte Éthique** afin de faire partager à tous les collaborateurs de l'ensemble des filiales du Groupe, des règles de conduite personnelles et collectives et de garantir la bonne conduite des activités quotidiennes de Mersen.

Parallèlement, la **Charte Éthique Achats**, effective depuis 2003, met l'accent sur la transparence de la politique et des procédures d'achat à tous les niveaux du Groupe, sur le choix des partenaires et des fournisseurs et sur les bonnes pratiques dans les relations avec ces derniers. En outre, le Groupe poursuit la mise en œuvre d'un processus de sélection de fournisseurs basé sur des critères liés à la préservation de l'environnement et à la réduction des consommations d'énergie.

En ce qui concerne les Systèmes d'information, la **Charte d'utilisation des moyens informatiques et de télécommunications** a pour objectif de concilier le respect des libertés individuelles des salariés et la préservation de la sécurité et des intérêts légitimes du Groupe.

Enfin, les collaborateurs ont la possibilité de placer les sommes issues des accords d'intéressement ou de participation sur un nouveau support reflétant les exigences éthiques de Mersen. Ce fonds, majoritairement investi en actions, recherche une performance des placements sur le long terme. Il a retenu des titres répondant aux critères sociaux, environnementaux et de gouvernance de l'investissement socialement responsable.

→ Des actions sociétales

Le site Mersen de **Pagny-sur-Moselle** mène une action humanitaire avec le Burkina Faso et un partenariat avec le Lycée Louis Vincent de Metz. Ce partenariat éducatif regroupe trois objectifs principaux : améliorer les conditions d'enseignement, faciliter l'accès aux savoirs et tisser des solidarités. 2010 a vu la réalisation d'une salle informatique en réseau connecté au haut-débit Internet. En 2011, l'action se prolongera par la création d'un bac-pro en maintenance informatique.

Ce même site a également sponsorisé une association d'étudiants début 2010 pour participer au Student Challenge. Ce raid humanitaire vise à dynamiser l'activité économique d'un village marocain sinistré. Depuis deux ans, les équipages du Student Challenge se rendent à Bani Moussi en voiture pour y planter des palmiers-dattiers et contribuer au développement du système d'irrigation du village. Les dattes ainsi produites sont revendues par les villageois sur le marché, leurs assurant des revenus. Le Student Challenge cultive des valeurs de développement durable et d'engagement humain. Les équipages rachètent ainsi leur CO2 auprès de la Fondation de Yann Arthus Bertrand. Mersen a contribué à financer l'essence et l'achat des Éco-Points nécessaires à l'acquisition de palmiers-dattiers.

Le site Mersen d'**Amiens**, participe quant à lui à des actions de réinsertion. Il a ainsi par exemple accueilli en 2010 des jeunes stagiaires issus de quartiers sensibles dans le cadre du Club Espoir Banlieues Somme, ainsi que des stagiaires de l'AFDE (Association pour la Formation des Demandeurs d'Emplois).

D'autres actions de ce type se sont développées au sein du Groupe, au-delà des frontières françaises.

En Chine, le site Mersen de **Kunshan** a rejoint la fondation Xianghe en juin 2010 pour aider les ouvriers qui ne peuvent bénéficier de soins médicaux. La fondation aide les familles afin de permettre aux enfants d'accéder à l'école et finance des soins à l'hôpital. D'autres actions permettent de satisfaire des besoins élémentaires et de lancer des projets pour la protection sociale.

Aux États-Unis, sur le site de **Boonton**, les salariés et l'entreprise ont collecté des dons en faveur des sinistrés du tremblement de terre en Haïti.

Convaincu de la nécessité de contribuer à des actions qui dépassent son secteur d'activité, le Groupe renforcera sa participation à ce type d'initiatives.

→ La Sous-traitance

Le Groupe recourt en partie à la sous-traitance pour la fabrication de ses produits. Elle s'est élevée, comme en 2010, à 15 millions d'euros, essentiellement pour des opérations d'assemblage. Par ailleurs, des opérations de découpage et d'emboutissage de pièces métalliques sur plan ainsi que la fabrication de pièces plastiques sur plan ont été sous-traitées pour environ 26 millions d'euros. Ces achats représentent environ 20 % des achats du Groupe.

→ Les Informations sociales (France)

Application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (périmètre France) :

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

	2010	2009	2008
Effectifs	1 527	1 399	1 664
• dont CDD	14	8	21

RECRUTEMENTS

	2010	2009	2008
Recrutements	105	70	93
• dont CDD	39	16	37

INTÉRIMAIRES

	2010	2009	2008
Effectif moyen	193	103	171
% des effectifs	13 %	7 %	10 %

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

	2010	2009	2008
Heures supplémentaires	46 830	27 357	43 716
% des heures travaillées	1,96 %	1,1 %	1,2 %

La hausse des heures supplémentaires est liée à la reprise d'activité constatée en 2010.

ABSENTÉISME

	2010	2009	2008
Taux d'absentéisme	4,82 %	5,16 %	4,55 %
• dont maladie	3,51 %	3,86 %	3,24 %

En 2010, 2 757 heures de grève ont été comptabilisées, ce qui représente 0,12 % des heures travaillées.

Organisation du temps de travail

La durée de travail des Ingénieurs et Cadres est déterminée selon un forfait annuel de 217 jours travaillés, ce qui représente en moyenne 12 jours de RTT par an.

En 2010, 96 salariés ont travaillé à temps partiel.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Mersen concrétise une double implication environnementale. D'une part à travers un positionnement de plus en plus fort sur les marchés des énergies renouvelables. D'autre part via son propre engagement dans une stratégie de croissance rentable respectueuse de l'environnement et socialement responsable. Le respect de la Terre constitue une valeur réelle pour le Groupe. Il s'inscrit dans une démarche collective et pragmatique, impliquant l'ensemble du personnel, sensibilisé et formé à tous les niveaux de responsabilité.

→ S'engager concrètement

Mersen s'engage vis-à-vis de l'environnement à :

1. **se conformer à la réglementation en vigueur**, au travers des exigences légales et autres, pour les produits et les installations existantes ;
2. **inventorier les risques potentiels** des installations et des produits, examiner si la prévention est suffisante pour éviter tout accident qui pourrait avoir un effet dangereux sur les personnes et les milieux avoisinants (en particulier pour les clients, le personnel de l'entreprise et les personnes habitant à proximité des sites de production) ;
3. **visiter périodiquement les installations** pour détecter les anomalies ;
4. **utiliser les incidents et les bons exemples internes ou externes** pour une démarche de Qualité et de Progrès Continu par le retour d'expérience ;
5. **minimiser les consommations** d'eau, d'énergie, de matières premières, d'emballages et encourager le recyclage ou la revalorisation des déchets ;
6. **favoriser les améliorations** par le progrès continu en mettant en place un système de management environnemental ISO 14001 dans tous les sites importants ;
7. **favoriser le développement de l'éco-conception**, notamment avec l'extension de l'utilisation du logiciel dédié EIME.

→ Minimiser les impacts sur l'environnement

La politique environnementale de Mersen se traduit sur le terrain par la recherche des meilleures pratiques et une extrême vigilance. Elle vise à engager le Groupe dans un cercle vertueux.

Un des aspects de cette politique passe par la réduction ou le traitement des rejets polluants gazeux, liquides ou solides. Les autres nuisances peuvent également être minimisées. Le Groupe privilégie également les actions en faveur de la réduction des émissions de CO₂.

Pour répondre aux contraintes environnementales européennes et anticiper l'évolution de certaines réglementations, Mersen a intensifié ses travaux autour de plusieurs axes.

Le Groupe a procédé cette année, dans le cadre de la **réglementation Reach**, à l'enregistrement des produits, dont le graphite principalement. Le Groupe collabore activement avec certains fournisseurs stratégiques afin de suivre l'évolution des travaux et des enregistrements de certains produits achetés. L'objectif est de surveiller les travaux de certains fournisseurs, dans le cadre de cette réglementation, afin d'éviter de voir surgir un risque d'interdiction de mise sur le marché d'un produit stratégique pour le Groupe. Il surveille également les produits susceptibles de figurer sur la liste, ceux qui sont soumis à autorisation sur le marché Européen (liste publiée par l'ECHA). Mersen ne commercialise aucun des produits inscrits sur cette liste à fin décembre 2010. Il est cependant susceptible d'en utiliser certains dans son processus de fabrication. Afin de pouvoir garantir la continuité des approvisionnements, il faut donc s'assurer auprès d'un fournisseur d'une substance soumise à autorisation, que ce dernier remplit bien les conditions pour conserver l'autorisation de la commercialiser sur le marché Européen.

En ce qui concerne les substances CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction), Mersen a poursuivi la mise en œuvre des mesures de protection, aussi bien vis-à-vis du personnel que de l'environnement. Des consignes claires ont été mises en œuvre afin de protéger au maximum les personnes devant travailler avec ces substances. Dans ce domaine, le remplacement de systèmes d'aspiration permet de diminuer significativement le taux de poussières. Le port des équipements de protection est également impératif. Par ailleurs, les effluents gazeux sont captés et traités avant leur rejet dans l'atmosphère.

Dans cette même logique d'anticipation des questions liées à l'environnement, le Groupe avait initié le premier **bilan carbone** de l'un de ses principaux sites industriels en 2008. Mersen ne figurait pourtant pas parmi les entreprises soumises au premier Plan National d'Affectation des Quotas d'émission de dioxyde de Carbone (PNAQ). La démarche a été poursuivie et les quatre principaux sites français ont finalisé leur bilan carbone en 2010. Ces analyses permettent de déterminer les postes de gisements d'économies et ont une valeur pour la généralisation de la démarche sur les autres sites.

Suite aux bilans carbone, des **actions concrètes** ont commencé à être développées. À l'occasion de la rénovation des éléments de production, et en particulier des fours, l'aspect consommation d'énergie et émission de CO2 sera particulièrement suivi. La chaîne logistique et transports des matériaux constitue également un point de progrès. La Recherche et Développement forme un troisième axe important d'évolution, avec une adaptation des processus de fabrication.

La **gestion des déchets** fait partout l'objet d'une attention toute particulière. Certaines améliorations sont proposées par les équipes elles-mêmes dans le cadre de la démarche de Qualité 5S. Elles sont ensuite généralisées. Cette méthode repose sur le tri, le rangement, le nettoyage, la standardisation et la maintenance. Tous les sites du Groupe doivent respecter ces normes strictes quelle que soit leur localisation. En matière de retraitement de déchets, le Groupe participe activement à des travaux sur la filière « Déchets de fusibles » permettant de recycler des fusibles usagés avec une valorisation conséquente des métaux qu'ils contiennent.

Mersen a poursuivi en 2010 sa démarche « *redesign to cost* » de certains de ses produits. Elle a évolué vers un « **eco-sustainable-redesign to cost** » : au-delà de remettre à plat les diverses composantes du produit, cette méthode permet de remplacer certaines matières premières par d'autres, plus en accord avec la composante environnementale.

Le Groupe a également continué à surveiller étroitement les risques liés à la **pollution des sols**, notamment au travers d'audits approfondis. Lors de ces travaux il a été constaté, sur un site centenaire, un problème limité de pollution de sol. Cette pollution est la conséquence d'utilisation de procédés et de produits datant d'il y a plus de 20 ans, avant l'acquisition de ce site par le Groupe. Ces procédés ont été depuis lors modernisés et sont sous contrôle. Quant aux produits utilisés à l'époque, ils ont été remplacés depuis de nombreuses années. L'ensemble des produits utilisés par le Groupe font, quant à eux, et depuis plusieurs années, l'objet d'une surveillance constante, non seulement des autorités locales, mais également du personnel Mersen formé sur ces sujets.

La **démarche de Qualité et Progrès Continu (QPC)** se poursuit d'année en année, incluant le domaine environnemental. Elle est renforcée par des actions de formation pour atteindre l'excellence opérationnelle. Des challenges, tels que le Challenge 5S Monde, entretiennent l'émulation entre les différentes sociétés du Groupe.

Un programme de développement de **relations durables avec les fournisseurs** a été mis en place. Il s'agit de stimuler la mise en place d'actions communes ayant un intérêt environnemental.

La démarche de **Certification ISO 14001** s'est poursuivie. Les principaux sites du Groupe sont aujourd'hui certifiés. Certains d'entre eux sont allés plus loin en s'engageant dans le processus de certification lié à la sécurité OHSAS 18001 (*Occupational Health and Safety Assessment Series*) ou Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail. Enfin, l'un des principaux sites français a obtenu la certification à la nouvelle norme européenne EN 16001 relative aux systèmes de management pour la maîtrise des énergies, devenant ainsi le premier site industriel français à obtenir cette certification. Les mesures mises en place sensibilisent les collaborateurs pour leur permettre d'acquiescer les réflexes en faveur des économies d'énergie et de la réduction de la facture énergétique qui en résulte.

→ Gérer les risques

L'ensemble des dirigeants du Groupe, tant opérationnels que fonctionnels, prend en compte de plus en plus largement le concept de risque. La Direction des Risques et de l'Audit interne détecte les principaux risques encourus par Mersen, en définit la politique de prévention et de réduction, propose des plans d'actions et veille à leur mise en œuvre.

Bien que la troisième cartographie des risques, réalisée en 2008, n'ait pas identifié de risque majeur, les plans d'actions qui avaient été décidés ont été poursuivis en 2010. Ils portent sur l'ensemble des risques du Groupe, qu'ils soient industriels, liés à la stratégie, aux finances et à la gestion de l'information. Cette cartographie a été actualisée en 2010, le Conseil de Surveillance ayant demandé une mise à jour désormais annuelle. Les scénarios majeurs de risques ont été revus en partie en 2010, avec les plans d'actions qui y sont associés. La sécurisation de tous les fours du Groupe dans le monde a été soigneusement étudiée. Il convient de rappeler qu'aucun site du Groupe n'est soumis au classement de la directive Seveso.

Un plan d'actions portant sur la gestion des risques fournisseurs a été mis en place. Il répond en particulier à certaines problématiques liées à la réglementation Reach.

Une cartographie des risques Sécurité des hommes a été réalisée pour l'ensemble des sites du Groupe. Elle permettra de définir des plans d'actions en 2011.

→ Mieux produire avec l'éco-conception

Le Groupe s'efforce d'offrir des produits présentant un impact réduit sur l'environnement. Pour ce faire, il cherche à se doter des meilleures techniques disponibles (MTD) -c'est-à-dire les techniques qui satisfont le mieux aux critères de développement durable- pour la conception de ses nouvelles lignes de fabrication et de ses nouveaux produits.

Parallèlement, l'entreprise renforce la mise en place de méthodes et de compétences pour le développement de produits s'appuyant sur l'éco-conception : dès la conception de nouveaux produits, leurs conséquences sur l'environnement sont prises en compte jusqu'à la fin de leur cycle de vie.

Les équipes de Recherche et Développement sont formées à l'éco-conception et les spécifications intègrent systématiquement des objectifs de réduction d'impact environnemental.

Un logiciel EIME (Évaluation de l'Impact et Management de l'Éco-conception) est par exemple utilisé dans la protection électrique pour faire une analyse de l'impact environnemental des produits (pollutions de l'eau, de l'air, épuisement des ressources naturelles, etc.) tout au long de leur vie.

Toutes les étapes du cycle de vie du produit sont prises en compte comme par exemple :

- le choix des matières premières pour un recours prioritaire à des matériaux facilement recyclables ;
- le poids des emballages ;

- la réduction du nombre d'étapes d'assemblage ;
- la réduction du volume des déchets ;
- l'optimisation de la logistique ;
- la fin de vie du produit.

Ce type d'outil permet aussi de comparer les produits de gammes existantes aux futurs produits développés ainsi qu'à ceux de la concurrence. Ainsi il sera possible de démontrer les améliorations environnementales apportées aux produits, lorsque le label « vert » devient un argument commercial déterminant.

→ Informations environnementales

En application des dispositions du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Le périmètre Groupe comprend :

- les sites français : Mersen France (Amiens, Pagny-sur-Moselle, Gennevilliers, Saint-Bonnet-de-Mure, Provins et Saint-Loup-de-Naud, La Mure) ;
- la zone Europe : Mersen Italia Patrica, Mersen Deutschland (Frankfurt, Lisengericht, Suhl), Mersen UK (Portslade et Teeside), Mersen Scotland Holytown ;
- la zone Amériques : Mersen USA (Saint Marys, Bay City, Boonton, Newburyport, Oxnard), Mersen Canada Toronto, Mersen de Mexico Juarez, Mersen do Brasil ;
- la zone Asie : Mersen India Bommasandra, Mersen Chongqing, Mersen Xiandia Shanghai, MINGRONG Electrical Protection Yueqing, Mersen Corea Ssangam.

Les indicateurs ci-dessous correspondent au nouveau périmètre. Les sites retenus dans le périmètre Groupe représentent environ 90 % de l'activité du Groupe.

INDICATEURS

	Unité	2008 Groupe	2009 Groupe	2010 Groupe	Var. Groupe 10/09 (%)	2008 France	2009 France	2010 France	Var. France 10/09 (%)
Consommation d'eau	m³	591 235	563 816	644 283	14 %	343 080	289 385	273 856	- 5 %
Consommation d'énergie									
Électricité	MWh	142 898	133 565	161 014	20 %	47 824	40 070	42 952	7 %
Gaz	MWh	191 683	140 613	150 428	7 %	62 286	47 093	46 591	- 1 %
Fuel	tonnes	-	720	937	30 %	-	641	686	7 %
Consommation de matières premières et métaux									
Bois	tonnes	1 998	1 072	1 474	37 %	662	550	496	- 10 %
Carton	tonnes	946	945	1 080	14 %	599	516	474	- 8 %
Cuivre	tonnes	2 196	1 675	2 302	37 %	1 097	763	622	- 18 %
Déchets									
Bois 100 % recyclé	tonnes	622	484	642	32 %	427	304	298	- 2 %
Carton propre recyclé	tonnes	369	250	350	40 %	187	181	171	- 0,5 %
Déchets industriels banals (DIB)	tonnes	7 986	5 613	7 325	30 %	1 209	820	912	11 %
Rejets									
Volume des eaux rejetées	m ³	533 349	505 332	586 672	16 %	355 538	289 385	273 856	- 5 %

Nota :

L'évolution des indicateurs sur 2010 est à comparer à une croissance du Groupe de 21 % à changes constants. Les chiffres de 2010 tiennent compte des variations de périmètre.

La nette augmentation de la consommation de fuel en 2010 est liée à l'utilisation de ce combustible pour pallier une insuffisance ponctuelle d'approvisionnement de gaz sur certains sites du Groupe.

L'augmentation des consommations de bois, carton et déchets est liée à la croissance de l'activité, principalement dans le pôle Systèmes et Matériaux Avancés.

L'augmentation de la consommation de cuivre est principalement liée à la croissance de l'activité protection électrique en Amérique du Nord.

→ Initiatives locales

Dans le cadre de la démarche environnementale du Groupe, les sites ont poursuivi leurs efforts de réduction des impacts. De nombreuses initiatives locales ont été menées, qui ont constitué autant d'actions de progrès en 2010.

Les exemples mentionnés ci-dessous ont été récoltés dans un certain nombre de sites majeurs qui réalisent globalement 45 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Amiens, France

- renouvellement de la Certification ISO 14001 ;
- fin du bilan carbone ;
- ajustement de la planification des cycles de graphitacion, permettant de réduire la puissance électrique souscrite ;
- suppression des derniers transformateurs au pyralène (risque dioxyne en cas d'incendie) ;
- fermeture de la dernière tour aérofrigorifère (risque salmonelle).

Gennevilliers, France

- renouvellement de la Certification ISO 14001 ;
- lancement d'actions d'amélioration des process, dont les résultats seront perceptibles en 2011 : réduction de la durée des cycles, amélioration des refroidissements, réduction des capacités engendrant une diminution des consommations... ;
- mise en place d'un ensemble débitmètre / pH-mètre en sortie d'usine pour contrôler les rejets liquides.

Pagny-sur-Moselle, France

- fin du bilan carbone ;
- réalisation d'un guide de bonnes pratiques pour réduire les émissions de CO₂ sur le site ;
- sensibilisation des collaborateurs à l'éco-conduite ;
- programme de réduction de la consommation d'énergie, avec un gain de 16 % de la consommation de gaz sur l'année : remplacement d'une chaufferie centralisée par des chaudières délocalisées, revalorisation énergétique des post-combustions, utilisation d'énergies renouvelables, amélioration du rendement énergétique des procédés de cuisson...

Saint-Bonnet de Mure, France

- fin du bilan carbone ;
- certification à la nouvelle norme EN 16001 sur l'efficacité énergétique, premier site industriel en France à obtenir ce type de certification ;
- mise en place d'une filière de récupération et de valorisation des déchets avec 75 % de taux de recyclage ;

- réduction des consommations d'électricité de 7 % par rapport à 2008 (année de référence, car niveau d'activité comparable), grâce à l'optimisation des éclairages et de la production d'air comprimé ainsi qu'à la sensibilisation du personnel à un éco-comportement ;
- réduction de la consommation de papier de 25 % par rapport à 2008.

Lisengericht et Francfort, Allemagne

- accord avec plusieurs fournisseurs d'énergie locaux pour l'utilisation exclusive d'énergie issue de sources renouvelables, ce qui signifie des sites sans émissions de CO₂. Le coût de cette énergie est le même que celui de l'énergie conventionnelle, déjà négocié au plus bas prix du kwh disponible. Cet accord a été rendu possible grâce à un partenariat dans la durée avec les fournisseurs d'énergie, qui souhaitent développer cet exemple d'utilisation de l'énergie renouvelable dans l'industrie ;
- installation de panneaux solaires sur la toiture ;
- émissions de CO₂ limitées à 130 g par km pour tous les véhicules du parc automobile.

Patrica, Italie

- renouvellement de la certification ISO 14001 ;
- la concentration d'un maximum d'activités de production sur de courtes périodes a permis de débrancher les fours sur de plus longues périodes. 10 % la consommation d'électricité a ainsi été économisée en 2010 ;
- la quantité de matières recyclées, en particulier le cuivre, a augmenté d'environ 30 % en 2010.

St Mary's, États-Unis

- réduction de 30 % de la consommation de gaz dans les fours grâce au redesign des équipements ;
- développement de l'utilisation de matériaux recyclés : environ 100 tonnes par an de nouveaux matériaux, 200 tonnes de graphite, qui viennent s'ajouter aux 1 000 tonnes par an de matériaux déjà recyclés ;
- revente de matériaux recyclés non réutilisables par l'usine, soit environ 20 à 30 tonnes par an ;
- réduction des émissions de SOx et de CO₂ dans les fours ;
- mise en place d'un programme de recyclage du carton.

Newburyport, États-Unis

- attribution d'un award de l'État du Massachussets récompensant l'effort d'élimination des déchets toxiques ;
- sensible diminution des consommations depuis 5 ans. La consommation en eau a baissé de 70 % tandis que celle de gaz a chuté de 40 % ;
- intensification du programme de recyclage du carton qui a doublé en 5 ans.

Chongqing, Chine

- démonstration de la faisabilité de la réutilisation de déchets dans la production : tous les blocs de graphite cassés et les poussières récupérées ont été recyclés ;
- modifications de processus permettant d'importants gains d'énergie et de matériaux. La réduction de deux jours du cycle de cuisson a permis une diminution de 10 % de la consommation de gaz ;
- amélioration de la conception des produits, permettant d'économiser jusqu'à 20 % de la consommation de matériaux bruts pour certaines gammes.

Sao Paulo, Brésil

- lancement d'un programme « Faire plus avec moins », dans divers domaines, dont l'eau et l'électricité ;
- les eaux de pluie ont été systématiquement récupérées et utilisées pour le nettoyage et le jardinage. La consommation d'eau a régressé de 24 % en 2010 ;

- pour l'électricité, il s'agit d'optimiser la consommation, de programmer certaines utilisations en heures creuses. Les premiers résultats sur l'année 2010 ont permis une réduction de 21,5 % des dépenses d'électricité.

Juarez, Mexique

- renouvellement de la certification ISO 14001 ;
- un programme de réduction des consommations a été mis en place. L'utilisation de l'air chaud émis par les compresseurs a permis la suppression d'une chaudière pour le chauffage des locaux, avec une économie de 7 700 m³ de gaz sur l'année et de 3 709 kg d'émissions de CO₂.
- le recyclage a été développé en 2010 : 1 120 kg de plastique d'emballage, 425 kg de mousse, 2 457 palettes en plastique, 96 tonnes de carton.

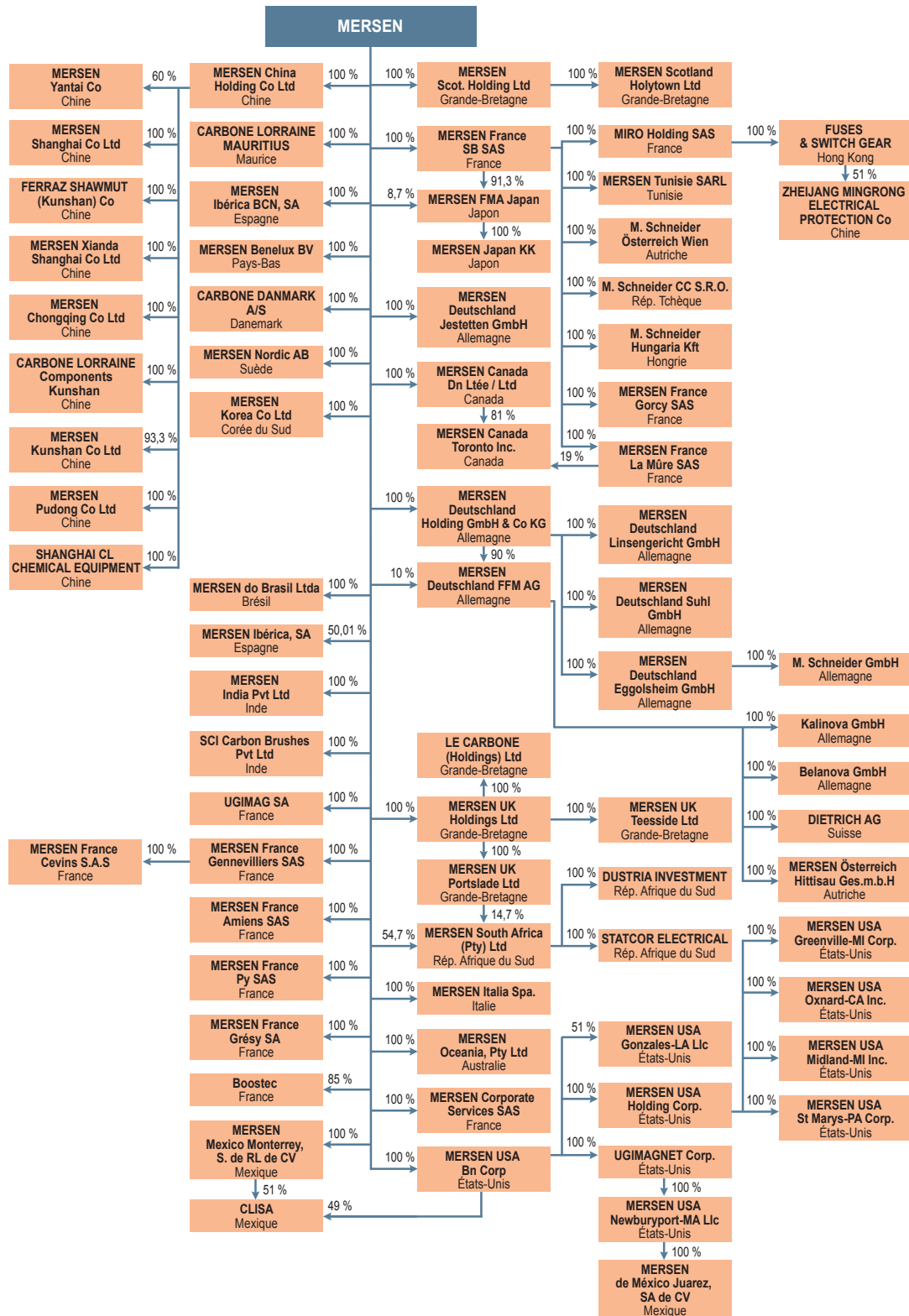


COMPTES CONSOLIDÉS

<u>Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010</u>	<u>42</u>
<u>Liste des sociétés consolidées</u>	<u>43</u>
<u>Évolution du périmètre de consolidation au cours des deux dernières années</u>	<u>45</u>
<u>Compte de résultat consolidé</u>	<u>46</u>
<u>État de situation financière</u>	<u>48</u>
<u>Variation des capitaux propres</u>	<u>50</u>
<u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	<u>51</u>
<u>Annexes</u>	<u>52</u>
<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	<u>93</u>

4

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2010



LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
1. MERSEN (France)	IG	100	100
2. MERSEN France Amiens S.A.S (France)	IG	100	100
3. MERSEN France Gennevilliers S.A.S (France)	IG	100	100
4. MERSEN France Py S.A.S (France)	IG	100	100
5. MERSEN Corporate Services S.A.S (France)	IG	100	100
6. MERSEN France SB S.A.S (France)	IG	100	100
- MERSEN France La Mûre S.A.S	IG	100	100
7. Miro Holding France (France)	IG	100	100
8. MERSEN France Gorcy S.A.S (France)	IG	100	100
9. Ugimag SA (France)	IG	100	100
10. MERSEN France Cevins S.A.S (France)	IG	100	100
11. MERSEN France Grésy S.A.S (France)	IG	100	100
12. Boostec (France)	IG	85	85
13. MERSEN Deutschland Holding GmbH & Co. KG (Allemagne)	IG	100	100
- MERSEN Deutschland FFM AG	IG	100	100
- Belanova-Kalbach GmbH	IG	100	100
- Kalinova-Kalbach GmbH	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Lisengericht GmbH	IG	100	100
- MERSEN Deutschland Suhl GmbH	IG	100	100
14. MERSEN Deutschland Eggolsheim GmbH (Allemagne)	IG	100	100
15. M.Schneider GmbH (Allemagne)	IG	100	100
16. MERSEN Deutschland Jestetten GmbH (Allemagne)	IG	100	100
17. Dietrich AG (Suisse)	IG	100	100
18. MERSEN Östereich Hittisau Ges.m.b.H. (Autriche)	IG	100	100
19. M.Schneider Östereich Wien GmbH (Autriche)	IG	100	100
20. MERSEN Ibérica S.A (Espagne)	IG	50	50
21. MERSEN Ibérica BCN S.A	IG	100	100
22. MERSEN UK Holdings Ltd.	IG	100	100
- MERSEN UK Portslade Ltd.	IG	100	100
- Le Carbone (Holdings) Ltd	IG	100	100
- MERSEN UK Teeside Ltd.	IG	100	100
23. MERSEN Scot. Holding Ltd. (GB)	IG	100	100
24. MERSEN Scotland Holytown Ltd. (GB)	IG	100	100
25. MERSEN Italia Spa. (Italie)	IG	100	100
26. MERSEN Benelux B.V (Pays-Bas)	IG	100	100
27. MERSEN Nordic AB (Suède)	IG	100	100
- Carbone Danmark A/S (Danemark)	IG	100	100
28. MERSEN Canada Dn Ltée / Ltd. (Canada)	IG	100	100
29. M.Schneider CZ S.R.O. (République Tchèque)	IG	100	100
30. M.Schneider Hungaria Kft (Hongrie)	IG	100	100

	Méthode de consolidation IG : Intégration Globale	% de contrôle Groupe	% d'intérêts Groupe
31. MERSEN Canada Toronto Inc.	IG	100	100
32. MERSEN USA Bn Corp. (USA)	IG	100	100
- MERSEN USA Gonzales-SA LLC	IG	51	51
- MERSEN USA Holding Corp.	IG	100	100
- Ugimagnet Corp.	IG	100	100
33. MERSEN USA St Marys-PA Corp.	IG	100	100
34. MERSEN USA Oxnard-CA Inc. (USA)	IG	100	100
35. MERSEN USA Midland-MI Inc. (USA)	IG	100	100
36. MERSEN USA Greenville-MI Corp. (USA)	IG	100	100
37. MERSEN USA Newburyport-MA LLC (USA)	IG	100	100
- MERSEN de México Juarez, S.A DE. C.V (Mexique)	IG	100	100
38. MERSEN México Monterrey, S de R.L. de C.V.	IG	100	100
- Carbone Lorraine Inmobiliaria SA	IG	100	100
39. MERSEN Oceania, Pty Ltd.	IG	100	100
40. MERSEN FMA Japan KK (Japon)	IG	100	100
41. MERSEN Japan KK	IG	100	100
42. MERSEN Korea Co. Ltd.	IG	100	100
43. MERSEN India Pvt. Ltd.	IG	100	100
44. SCI Carbon Brushes Pvt. Ltd.	IG	100	100
45. Carbone Lorraine Mauritius (Ile Maurice)	IG	100	100
46. MERSEN China holding Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
47. MERSEN Pudong Co Ltd (Chine)	IG	100	100
48. MERSEN Chongqing Co Ltd (Chine)	IG	100	100
49. Carbone Lorraine Components Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	100	100
50. MERSEN Kunshan Co Ltd (Chine)	IG	93	93
51. Shanghai Carbone Lorraine Chemical Equipment Cy Ltd (Chine)	IG	100	100
52. MERSEN Xianda Shanghai Co. Ltd (Chine)	IG	100	100
53. MERSEN Shanghai Co. Ltd	IG	100	100
- Ferraz Shawmut (Kunshan) Company	IG	100	100
54. Zhejiang Mingrong Electrical Protection Company	IG	51	51
55. MERSEN Yantai Co (Chine)	IG	60	60
56. MERSEN South Africa PTY Ltd (Afrique du Sud)	IG	69	69
- Statcor Electrical	IG	69	69
- Dustria Investment	IG	69	69
57. MERSEN do Brasil Ltda. (Brésil)	IG	100	100
58. MERSEN Tunisie SARL (Tunisie)	IG	100	100
59. FUSES & SWITCHGEAR (Hong-kong)	IG	100	100

Toutes ces sociétés ont un exercice correspondant à l'année civile.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Les principales modifications de périmètre ayant affecté les comptes consolidés en 2009 et en 2010 sont les suivantes :

■ au cours de l'exercice 2009 :

- la société britannique Calcarb Limited acquise en décembre 2008 est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2009,
- les sociétés Carbone Lorraine Products de Mexico et Carbone Lorraine Immobiliaria SA sont entrées dans le périmètre de consolidation au 1^{er} mars 2009,
- la cession de la Division « balais automobiles et électroménager » a été finalisée le 1^{er} mai 2009 et les états financiers annuels 2009 du Groupe tiennent compte de la cession de la Division (note n° 5) ;

■ au cours de l'exercice 2010 :

- la société Lumpp absorbée par Mersen France PY est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2010,
- les sociétés Fuses & Switchgear (société mère de Mingrong), Zhejiang Mingrong Electrical Protection, Mersen Shanghai Co. Ltd et Ferraz Shawmut Kunshan sont entrées dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2010,

- la société Boostec, société française acquise en mars 2010, est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2010,
- les sociétés du Groupe M. Schneider, acquises le 1^{er} mai 2010, sont entrées dans le périmètre de consolidation à cette date,
- la société Mersen France Grésy est entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2010,
- la société chinoise Mersen Yantai Co créée le 1^{er} novembre 2010 est entrée dans le périmètre de consolidation à cette date.

L'établissement de comptes pro forma ne se justifie pas compte tenu du caractère non significatif de ces évolutions de périmètre.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	Notes	31 déc. 2010	31 déc. 2009
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires consolidé	18	741,2	587,3
Coûts des produits vendus		(510,1)	(412,5)
Marge brute totale		231,1	174,8
Charges commerciales		(73,6)	(60,3)
Frais administratifs centraux et de recherche		(74,5)	(61,3)
Autres charges d'exploitation		(5,4)	(2,3)
Résultat opérationnel courant		77,6	50,9
Charges non courantes	17	(6,3)	(6,5)
Produits non courants	17	3,2	2,0
Amortissement des actifs incorporels réévalués		(0,9)	(0,8)
Résultat opérationnel	18/20	73,6	45,6
Coût du financement		(10,8)	(10,4)
Résultat financier		(10,8)	(10,4)
Résultat courant avant impôt		62,8	35,2
Impôts courants et différés	22	(19,9)	(9,5)
Résultat des activités poursuivies		42,9	25,7
Résultat net des activités destinées à être cédées ou arrêtées	5	(3,1)	(10,8)
Résultat		39,8	14,9
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Mersen		38,4	14,6
- Intérêts minoritaires		1,4	0,3
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		39,8	14,9
Résultat par action	23		
Résultat de base par action (en euros)		1,94	0,89
Résultat dilué par action (en euros)		1,88	0,85
Résultat par action des activités poursuivies	23		
Résultat de base par action (en euros)		2,10	1,55
Résultat dilué par action (en euros)		2,03	1,48

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2010	31 déc. 2009
ÉTAT RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL			
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		39,8	14,9
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	21	(1,7)	1,4
Variation des postes du bilan liée au cours de change de fin de période		24,4	(3,8)
Impôt sur le résultat comptabilisé dans les capitaux propres	21	0,7	(0,6)
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		23,4	(3,0)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE		63,2	11,9
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Mersen		61,5	11,5
- Intérêts minoritaires		1,7	0,4
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE		63,2	11,9

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	31 déc. 2010	31 déc. 2009
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations incorporelles			
- Goodwill	6	260,8	231,3
- Autres immobilisations incorporelles	8	37,1	31,0
Immobilisations corporelles			
- Terrains		29,5	32,1
- Constructions		51,1	47,8
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles	8	172,5	146,2
- Immobilisations en cours		34,1	37,6
Actifs financiers non courants			
- Titres de participation	9	6,2	21,8
- Dérivés non courants			0,0
- Autres actifs financiers	3/15	9,7	9,4
Actifs non courants d'impôts			
- Actifs d'impôts différés	22	25,5	20,0
- Actifs d'impôts exigibles non courants		1,1	0,1
TOTAL ACTIF NON COURANT		627,6	577,3
ACTIF COURANT			
- Stocks	10	168,0	138,5
- Clients et comptes rattachés	11	117,7	92,0
- Autres créances d'exploitation		17,8	15,8
- Actifs d'impôts exigibles courants		4,3	7,6
- Autres actifs courants		0,4	1,7
- Actifs financiers courants	15	4,6	6,0
- Dérivés courants	3	0,7	0,5
- Actifs financiers de placement	15	0,3	1,2
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	48,3	32,9
- Actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	0,0	1,3
TOTAL ACTIF COURANT		362,1	297,5
TOTAL ACTIF		989,7	874,8

PASSIF

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2010	31 déc. 2009
CAPITAUX PROPRES			
- Capital	12	39,9	39,3
- Réserves		432,2	420,5
- Résultat net de l'exercice		38,4	14,6
- Écarts de conversion		(29,7)	(53,8)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE MERSEN		480,8	420,6
- Intérêts minoritaires		12,9	4,3
CAPITAUX PROPRES		493,7	424,9
PASSIF NON COURANT			
- Provisions non courantes	13	0,5	0,4
- Avantages du personnel	14	36,7	34,2
- Passifs d'impôts différés	22	22,4	15,6
- Emprunt à long et moyen terme	15	227,1	192,7
- Dérivés non courants	3	1,5	1,2
TOTAL PASSIF NON COURANT		288,2	244,1
PASSIF COURANT			
- Fournisseurs et comptes rattachés		71,6	53,7
- Autres passifs d'exploitation		66,8	51,4
- Provisions courantes	13	4,1	0,6
- Passifs d'impôts exigibles courants		8,4	2,0
- Passifs divers	13	8,6	33,6
- Autres passifs financiers courants	15	35,0	29,4
- Dérivés courants	3	2,1	0,1
- Comptes courants financiers	15	4,3	1,9
- Concours bancaires courants	15	6,9	31,0
- Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession / arrêt	5	0,0	2,1
TOTAL PASSIF COURANT		207,8	205,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		989,7	874,8

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En millions d'euros)	Attribuables aux actionnaires de Mersen				Total	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves	Résultats	Écart de conversion			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	28,6	313,4	29,1	(49,9)	321,2	4,0	325,2
Résultat N-1		29,1	(29,1)		0,0		0,0
Résultat de la période			14,6		14,6	0,3	14,9
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		0,8			0,8		0,8
Écart de conversion				(3,9)	(3,9)	0,1	(3,8)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0,0	0,8	0,0	(3,9)	(3,1)	0,1	(3,0)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	0,0	0,8	14,6	(3,9)	11,5	0,4	11,9
Dividendes distribués		(8,9)			(8,9)	(0,1)	(9,0)
Augmentation de capital	10,7	83,4			94,1		94,1
Frais sur augmentation de capital		(2,4)			(2,4)		(2,4)
Actions auto détenues		0,5			0,5		0,5
Autres éléments		4,6			4,6		4,6
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	39,3	420,5	14,6	(53,8)	420,6	4,3	424,9
Résultat N-1		14,6	(14,6)		0,0		0,0
Résultat de la période			38,4		38,4	1,4	39,8
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, nets d'impôts		(1,0)			(1,0)		(1,0)
Écart de conversion				24,1	24,1	0,3	24,4
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	0,0	(1,0)	0,0	24,1	23,1	0,3	23,4
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	0,0	(1,0)	38,4	24,1	61,5	1,7	63,2
Dividendes distribués		(9,8)			(9,8)	(0,6)	(10,4)
Augmentation de capital	0,6	6,6			7,2		7,2
Frais sur augmentation de Capital		(0,3)			(0,3)		(0,3)
Actions auto détenues		0,3			0,3		0,3
Autres éléments ^(a)		1,3			1,3	7,5	8,8
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	39,9	432,2	38,4	(29,7)	480,8	12,9	493,7

(a) La variation des intérêts minoritaires concerne principalement les entrées en consolidation de Zhejiang Mingrong Electrical Protection (49 % d'intérêts minoritaires), Boostec (15 % d'intérêts minoritaires) et Mersen Yantai Co (40 % d'intérêts minoritaires).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Résultat avant impôts	62,8	35,2
Amortissements	36,6	31,4
Dotations (reprises) de provisions	0,3	(3,9)
Résultat financier	10,8	10,4
Plus ou moins-value de cession d'actifs		2,3
Autres	0,5	1,8
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du BFR	111,0	77,2
Variation du besoin en fonds de roulement	(2,6)	43,1
Impôts sur le résultat payés	(10,0)	(4,8)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles poursuivies	98,4	115,5
Flux de trésorerie opérationnels des activités arrêtées	(0,9)	(20,2)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	97,5	95,3
Activités d'investissements		
Immobilisations incorporelles	(0,2)	(0,9)
Immobilisations corporelles	(36,3)	(42,5)
Actifs financiers	(1,2)	(0,5)
Variation de périmètre	(16,7)	(24,5)
Autres variations des flux des activités d'investissement	8,8	(5,9)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements poursuivies	(45,6)	(74,3)
Flux de trésorerie d'investissement des activités arrêtées		2,2
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(45,6)	(72,1)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissements	51,9	23,2
Flux de trésorerie exceptionnel (amende UE)	(29,1)	
Augmentation de capital reçue et autres augmentations des capitaux propres	0,3	87,6
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	(3,5)	(2,5)
Intérêts payés	(9,6)	(10,5)
Variation de l'endettement (note n° 15)	1,1	(111,0)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(11,7)	(36,4)
Variation de trésorerie	11,1	(13,2)
Trésorerie à l'ouverture (note n° 15)	34,1	50,1
Trésorerie à la clôture (note n° 15)	48,6	34,1
Variation de périmètre	(1,6)	(1,5)
Incidence des variations monétaires	(1,8)	4,3
VARIATION DE TRÉSORERIE	11,1	(13,2)

ANNEXES

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES



Note n° 1	DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	53
Note n° 2	PRINCIPES ET MÉTHODES	53
Note n° 3	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	62
Note n° 4	REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	66
Note n° 5	DIVISION « BALAIS POUR AUTOMOBILE ET ÉLECTROMÉNAGER » CÉDÉE	68
Note n° 6	GOODWILL	69
Note n° 7	TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS	69
Note n° 8	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	70
Note n° 9	TITRES DE PARTICIPATION	71
Note n° 10	STOCKS	71
Note n° 11	CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	72
Note n° 12	CAPITAUX PROPRES	73
Note n° 13	PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET PASSIFS DIVERS	74
Note n° 14	AVANTAGES DU PERSONNEL	75
Note n° 15	ENDETTEMENT NET	78
Note n° 16	JUSTES VALEURS	81
Note n° 17	AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	82
Note n° 18	INFORMATION SECTORIELLE	83
Note n° 19	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	85
Note n° 20	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	86
Note n° 21	PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES	86
Note n° 22	IMPÔTS	87
Note n° 23	RÉSULTAT PAR ACTION	88
Note n° 24	DIVIDENDES	89
Note n° 25	CONTRATS DE LOCATION	89
Note n° 26	INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES	90
Note n° 27	ENGAGEMENTS HORS BILAN	91
Note n° 28	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	92
Note n° 29	ARRÊTÉ DES COMPTES	92

Note n° 1 Déclaration de conformité

Conformément au Règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés de Mersen et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reportings Standards*).

Les normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2010 et leurs impacts sont indiqués note n° 2. Les nouvelles normes et interprétations non encore appliquées figurent en note W.

Les options retenues par le Groupe sont indiquées dans les chapitres suivants.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date. Ils ont par ailleurs été préparés conformément aux règles de présentation et d'information financière applicables aux comptes annuels telles que définies dans le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2009 retraitées selon les mêmes règles.

Les principes comptables décrits en note n° 2 et suivantes ont été appliqués pour l'établissement de l'information comparative et les comptes annuels 2010.

Note n° 2 Principes et méthodes

À l'exception des points décrits ci-dessous, les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celle utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

CHANGEMENT DE PRINCIPES ET MÉTHODES

Comptabilisation des regroupements d'entreprise

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 « regroupement d'entreprises » (2008) pour la comptabilisation des regroupements d'entreprise.

Pour les acquisitions survenues à compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe évalue le *goodwill* comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Lorsque des droits à paiement fondés sur des actions (droits de remplacement) doivent être donnés en échange de droits détenus par les salariés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) et sont attribuables à des services passés, alors tout

ou partie du montant des droits de remplacement de l'acquéreur est comprise dans l'évaluation de la contrepartie transférée du regroupement d'entreprises. Pour évaluer ce montant, le Groupe compare les valeurs basées sur le marché, en date d'acquisition, des droits de remplacement et des droits octroyés par l'entreprise acquise et détermine la proportion de services rendus à la date du regroupement par rapport aux services futurs restant à rendre.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

La note n° 4 décrit les effets sur les comptes des regroupements d'entreprises comptabilisés au cours de l'exercice.

Comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle

Depuis le 1^{er} janvier 2010 le Groupe applique IAS 27 États financiers consolidés (2008) pour comptabiliser les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle. Le changement de méthode comptable n'a pas eu d'impact sur le résultat par action de la période.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle doivent être comptabilisées comme des transactions avec des propriétaires agissant en cette qualité, et, en conséquence, aucun *goodwill* n'est comptabilisé. Auparavant, un *goodwill* était comptabilisé lors de l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale, et représentait l'excédent du coût de l'investissement complémentaire par rapport à la valeur comptable des intérêts dans les actifs nets acquis à la date de la transaction.

Le Groupe n'a pas effectué d'acquisitions de participation ne donnant pas le contrôle au cours de la période.

Méthodes comptables applicables à de nouveaux événements et transactions

Distributions en nature aux actionnaires

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique IFRIC 17 Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires pour la comptabilisation de distributions en nature aux actionnaires. Cette nouvelle méthode comptable n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe.

A - Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de la période est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la perte de contrôle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Toutes les transactions et soldes intra-Groupe sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

L'activité du Groupe est peu soumise à la saisonnalité ; tant le chiffre d'affaires que les approvisionnements se répartissent linéairement sur l'année.

B - Présentation des états financiers

Le groupe Mersen présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ».

B1 - État du résultat Global

Compte tenu de la pratique et de la nature de son activité le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par destination, qui consiste à classer les charges selon leur destination dans le coût des ventes, le coût des activités commerciales, des activités administratives et de Recherche et Développement.

Le Groupe présente le résultat global en deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (comprehensive income).

B2 - État de situation financière

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

B3 - Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe établit le tableau des flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS 7.

La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

B4 - Activités, actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand un groupe d'actifs est destiné à être cédé lors d'une transaction unique et que ce groupe d'actifs représente une composante distincte de l'entité (ligne d'activité ou région géographique principale et distincte faisant l'objet d'un plan unique et coordonné pour s'en séparer ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente), on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus pour la vente ne sont plus amortis à compter de cette présentation.

Pour les groupes d'actifs répondant à la définition d'une activité destinée à être cédée ou arrêtée, leur résultat est présenté en le distinguant des résultats des activités poursuivies et leurs flux de trésorerie sont présentés sur des lignes distinctes du tableau des flux de trésorerie.

C - Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période, le cours moyen constitue la valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, et sont présentés en réserve de conversion en capitaux propres. Cependant, si l'opération concerne une filiale qui n'est pas détenue à 100 %, alors une différence de change proportionnelle au pourcentage de détention est affectée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée et qu'il y a une perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat. Lorsque le Groupe cède une partie de sa participation dans une filiale qui comprend une activité à l'étranger tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne

donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou intégrée proportionnellement qui comprend une activité à l'étranger, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

À l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture, le tableau des flux de trésorerie est converti au cours moyen excepté lorsque celui-ci n'est pas approprié.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et comprennent :

- l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et les passifs ;
- la différence entre le résultat calculé au taux moyen et le résultat calculé au taux de clôture.

Les *goodwill* et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition de filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de la filiale. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale et convertis au taux de clôture.

D - Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion ».

E - Couverture

La comptabilisation et l'évaluation des opérations de couverture sont définies par les normes IAS 32 et 39.

E1 - Couverture de change / matière

Un dérivé de change est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que la documentation de la relation de couverture a été mise en place à l'origine et que la démonstration de son efficacité tout au long de sa vie a été réalisée.

Une couverture permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes ; elle permet également de se prémunir contre les variations de valeurs de flux de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise, par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture (valeur intrinsèque) ; les variations de juste valeur de ces instruments sont ensuite enregistrées en résultat opérationnel (dans les rubriques « coûts des produits vendus » pour les couvertures matières et « autres charges d'exploitation » pour les couvertures de change) et compensent au fur et à mesure la variation de valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts. La valeur temps des couvertures est enregistrée en résultat opérationnel dans les « autres charges d'exploitation » ;
- les variations de juste valeur des instruments non éligibles à la couverture de flux futurs sont comptabilisées directement en résultat.

E2 - Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- la part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat en coût de la dette ;
- la part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
 - fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un swap permettant de fixer une dette à taux variable),
 - résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un swap permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

F - Immobilisations incorporelles

Les normes applicables sont IAS 38 « Immobilisations incorporelles », IAS 36 « Dépréciations d'actifs » et IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement les *goodwill*.

Les autres immobilisations incorporelles (relation clients, technologie) ayant une durée de vie finie sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

F1 - Goodwill

En application de la norme IFRS 3 révisée, lors d'un regroupement d'entreprises, le Groupe évalue le *goodwill* comme la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) augmentée du montant comptabilisé pour toute participation de donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le Groupe choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise comptabilisé.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010 :

Le *goodwill* représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part du Groupe dans les montants comptabilisés (généralement à la juste valeur) au titre des actifs, passifs et passifs éventuels.

Les *goodwill* sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe (UGT). Les UGT retenues par le Groupe sont au nombre de quatre :

- Applications Électriques ;
- Protection Électrique ;
- Hautes Températures ;
- Équipements Anticorrosion.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- élaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du Plan Stratégique de l'UGT considérée ;
- déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (*Weighted Averaged Cost of Capital - WACC -*) du secteur ;
- comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie (voir note n° 7).

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les pertes de valeur de *goodwill* constatées sont irréversibles.

F2 - Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis sur le mode linéaire sur la période de protection juridique.

Les logiciels informatiques sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

F3 - Frais de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable ; et
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

Les frais de Recherche et les frais de Développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le nouveau référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

F4 - Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise

Les immobilisations incorporelles incluent également la technologie, les marques et les relations clientèles valorisées lors de l'acquisition de sociétés en application de la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises ».

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que les *goodwill*, dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative ont été les suivantes sur les acquisitions réalisées :

- | | |
|---|----------------|
| ■ marques dont la durée d'utilité est finie | jusqu'à 30 ans |
| ■ brevets et technologies | jusqu'à 30 ans |
| ■ relation Clients | jusqu'à 30 ans |

Pour établir si la durée de vie d'un actif incorporel est finie ou indéfinie, le Groupe étudie les facteurs externes et internes liés à l'actif selon les critères de la norme.

G - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées, à l'exception des terrains qui ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

À ce titre, le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- construction : 20 à 50 ans ;
- agencements et installations : 10 à 15 ans ;
- matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- matériels de transport : 3 à 5 ans.

Ces durées d'amortissement, ainsi que les valeurs résiduelles, sont revues et sont modifiées à chaque fin de période annuelle ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

Les subventions d'investissement sont constatées à l'origine en diminution de la valeur brute de l'immobilisation.

H - Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Quand les critères ne sont pas respectés, il s'agit d'un contrat de location simple dont les charges résultant de ces contrats sont enregistrées dans le compte de résultat de l'exercice.

Les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées au bilan du Groupe à la fois comme une immobilisation corporelle et comme une obligation d'effectuer des paiements futurs au titre de la location. Le contrat de location financement est comptabilisé pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux. Au commencement du contrat de location, l'actif et le passif correspondant aux paiements futurs au titre de la location sont portés au bilan pour les mêmes montants.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

L'actif immobilisé est amorti sur la durée de vie retenue par le Groupe pour les immobilisations de même nature. Si le Groupe n'a pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est totalement amorti

sur la plus courte durée entre celle du contrat de location et la durée d'utilité.

Le remboursement d'une partie du capital de la dette s'effectue conformément au tableau de remboursement de la dette figurant au contrat de location-financement.

I - Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 « Perte de valeur des actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe Mersen.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des « comparables » et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

J - Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IFRS 7 « informations à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers de trading, les dépôts de garantie versés, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Lors de leur évaluation initiale, tous les actifs et passifs financiers, qui ne sont pas à la juste valeur, sont évalués à leur juste valeur tenant compte des coûts de transaction.

Pour leur évaluation ultérieure, les prêts et créances sont constatés au coût amorti.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Excepté lorsqu'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur (§E2), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). À titre d'exemple, les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les actifs courants comprennent les créances liées à l'exploitation valorisées au coût amorti et dépréciées lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

J1 - Titres de participation

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont des actifs financiers non courants classés dans la catégorie « disponibles à la vente ». Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Dans les rares cas où la juste valeur ne peut être obtenue, ceux-ci sont évalués au coût.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation (difficultés financières, chute des performances et absence de perspectives de développement, situation économique locale...), les pertes de valeur significatives et durables sont comptabilisées en résultat.

Ces pertes de valeur sont irréversibles et ne sont pas reprises.

L'activité principale des filiales non consolidées est la distribution des productions des sociétés consolidées.

Les filiales qui, considérées seules et agrégées, sont immatérielles, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Une société est intégrée dans le périmètre de consolidation, lorsque deux des quatre indicateurs ci-après sont atteints deux années de suite :

- **Capitaux propres** : la différence entre la valeur des titres et la situation nette est supérieure à 1 % des capitaux propres du Groupe de l'année précédente ;
- **Endettement** : le montant de l'endettement externe est supérieur à 5 millions d'euros ;
- **Ventes externes** : le chiffre d'affaires de la Société diminué des ventes du Groupe réalisées avec cette société est supérieur à 1 % du chiffre d'affaires du Groupe de l'année précédente ;
- **Résultat net** : le résultat net est supérieur en valeur absolue à 0,5 million d'euros.

La matérialité des filiales non consolidées est reconsidérée à chaque arrêté.

J2 - Autres actifs financiers non courants

Il s'agit de créances non liées à l'exploitation : conformément à IAS 39, elles sont constatées au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

K - Capital

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

L - Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources, représentatives d'avantages économiques futurs, au bénéfice de ce tiers.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution et d'un plan détaillé, avant la date de clôture.

Lorsque la Société dispose d'un échéancier fiable, les passifs sont actualisés lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

M - Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production. Aucune charge d'intérêt n'est capitalisée.

N - Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Accessoirement, au travers de quelques filiales, le Groupe réalise des « contrats de construction ». Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Les coûts du contrat sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus, sauf s'ils constituent un actif lié à l'activité future du contrat.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Les produits résultant d'activités annexes figurent dans le compte de résultat aux rubriques de nature correspondante (autres revenus, produits financiers) ou en déduction des frais de même nature (commerciaux, généraux, administratifs, recherche).

O - Avantages du personnel

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- tables de mortalité ;
- dates de départ à la retraite ;
- taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- taux de rendement des actifs de couverture ;
- taux d'actualisation et d'inflation définis pour chacune des entités concernées et en considérant leur contexte macro-économique local.

Les écarts actuariels comprennent l'effet cumulé :

- des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ; et
- des changements d'hypothèses actuarielles.

La norme IAS 19 estime que sur le long terme les écarts actuariels peuvent se compenser et a, de ce fait, prévu une méthode dite du « corridor » pour la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe a opté pour cette méthode :

- les écarts actuariels cumulés non comptabilisés qui se situent à l'extérieur d'un corridor de plus ou moins 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur des actifs du régime ou de l'obligation, sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime ;
- les écarts à l'intérieur de ce corridor de 10 % ne sont pas comptabilisés ;
- les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés comprennent à la fois la part cumulée des 10 % à l'intérieur du corridor, ainsi que la part à l'extérieur du corridor qui n'a pas été comptabilisée à la date de clôture ; conformément à la norme IAS 19 ils sont indiqués en annexe.

O1 - Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont comptabilisés selon les règles suivantes :

- au bilan :
 - le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies est égal au total de :
 - la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture,
 - diminuée de la juste valeur, à la date de clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations,
 - majorée des profits actuariels (ou minorée des pertes actuarielles) non comptabilisés en raison de la règle présentée ci-dessus,
 - diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés, et des paiements ;
- au compte de résultat :
 - le montant comptabilisé en charges ou en produits (le « coût net périodique relatif aux avantages du personnel ») est le montant total net des éléments suivants :
 - coût des services rendus au cours de l'exercice (ou les droits acquis au cours de l'exercice),
 - coût financier (aussi appelé « effet de l'actualisation »),
 - rendement attendu des actifs du régime : ce rendement attendu est établi sur la base des attentes du marché, au début de la période, pour des rendements des actifs du plan sur toute la durée de vie de l'obligation correspondante (long terme),
 - écarts actuariels : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice,
 - coût des services passés : pour la fraction comptabilisée au cours de l'exercice,
 - pertes (profits) de toute réduction ou liquidation de régime.

O2 - Comptabilisation du coût des services passés non reconnus

Les avantages passés non reconnus sont comptabilisés dans le compte de résultat au prorata de la durée de vie de l'obligation correspondante.

P - Charges et produits non courants

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la Société. Cette rubrique est destinée à comptabiliser l'incidence d'événements majeurs de nature à fausser la performance opérationnelle et n'incluent aucune charge opérationnelle et récurrente.

Les charges et produits non courants incluent notamment les éléments suivants :

- résultat de cession exceptionnelle et significative : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- pertes de valeur des titres de participation, des prêts, de goodwill, d'actifs ;
- certaines provisions ;
- dépenses de réorganisation et de restructuration.

Q - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte du résultat financier, des impôts et des parts des minoritaires.

Les subventions d'exploitation sont présentées en diminution des coûts auxquels la subvention se rattache.

R - Impôts différés

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils seraient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode bilantielle du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ces actifs et passifs.

S – Information sectorielle

La norme IFRS 8 sur l'information sectorielle définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le « reporting » interne mis à la disposition du « Principal Décideur Opérationnel », le Directoire, ainsi qu'au Conseil de Surveillance, correspond à l'organisation managériale du groupe Mersen qui est basée sur une segmentation par type d'activité selon les deux secteurs suivants :

- **Systèmes et Matériaux Avancés** : équipements en graphite et autres matériaux performants dédiés aux environnements industriels extrêmes.
- **Systèmes et Composants Électriques** : systèmes et composants contribuant à la performance et à la protection des équipements électriques.

En application d'IFRS 8, le Groupe identifie et présente donc ses secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Directoire.

T - Résultat par action

Le résultat et le résultat dilué par action sont présentés pour le résultat dans son ensemble et pour le résultat des activités poursuivies.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

U - Avantages sur capitaux propres au profit du personnel

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options d'achat et de souscription d'actions et les offres réservées aux salariés portant sur des actions du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de

vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

V - Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, en particulier pour la détermination des provisions et la réalisation des tests de valeur. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base des informations disponibles ou des situations existantes à la date d'arrêt des comptes. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement différents des estimations et des hypothèses retenues.

La réalisation effective de certains événements postérieurement à la date d'arrêt des comptes pourrait s'avérer différente des hypothèses, estimations et appréciations retenues dans ce cadre.

Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables du Groupe

Mersen peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'effet des changements

d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

La note n° 5 est relative aux actifs nets destinés à être cédés et arrêtés ; la perte de valeur sur ces actifs a été calculée en comparant la valeur nette de ces actifs et passifs à la meilleure estimation de leur valeur de réalisation.

Les notes n° 2-F1, 2-I et la note n° 7 sont relatives aux tests de dépréciation des *goodwill* et autres actifs immobilisés. La Direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations de l'évaluation future de l'activité des unités concernées et compte tenu du taux d'actualisation.

Les notes n° 13 et 14 relatives aux provisions et engagements sociaux décrivent les provisions constituées par Mersen. Dans la détermination de ces provisions, Le Groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

La note n° 22 relative à la charge fiscale restitue la situation fiscale du Groupe et repose notamment en France et en Allemagne sur la meilleure estimation qu'a le Groupe de l'évolution des résultats fiscaux futurs.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisés selon des méthodologies constantes et formalisées.

W - Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2010 et n'ont pas, été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés. Aucun de ces textes ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe, à l'exception d'IFRS 9 : Instruments financiers, qui est applicable obligatoirement pour les états financiers consolidés 2013 du Groupe, et pourrait modifier la classification et l'évaluation des actifs financiers. Le Groupe ne prévoit pas d'adopter cette norme par anticipation et les impacts éventuels n'ont pas été déterminés.

Note n° 3 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de liquidité ;
- risque de taux ;
- risque matières ;
- risque de change ;
- risque crédit.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

La gestion du capital est présentée en note n° 12.

Risque de Liquidité

Mersen dispose de lignes de crédit ou d'emprunts confirmés pour un total de 407 millions d'euros ayant une maturité moyenne de 2,9 ans et utilisés à 61 % à fin décembre 2010.

Mersen dispose de quatre contrats significatifs de financement :

- un crédit de 350 millions de dollars US mis en place en juillet 2008 d'une maturité de 5 ans, syndiqué auprès d'un

pool bancaire international. Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie étrangère concernée constaté au moment des tirages plus une marge fixe ;

- un crédit de 500 M RMB mis en place en septembre 2010 d'une maturité de 3 ans, syndiqué auprès d'un pool bancaire international, destiné à financer les activités du groupe Mersen en Chine. Le taux d'intérêt payé est le PBOC sans marge constaté au moment des tirages ;
- une émission obligataire de 40 millions d'euros sous la forme d'obligations à bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) finalisée en novembre 2007 remboursable par tiers de 2012 à 2014, soit d'une durée moyenne de 6 ans (à l'origine). Le taux d'intérêt payé est le taux Euribor 3 mois plus une marge fixe. Cette marge est négative du fait de la vente des bons ;
- un placement privé de 85 millions de dollars US négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 millions de dollars US d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 millions de dollars US d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes.

Ventilation par échéance des lignes de crédit et emprunts confirmés

(En millions d'euros)	Montant	Utilisation au 31 décembre 2010	Taux d'utilisation au 31 décembre 2010	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Crédit syndiqué Groupe	261,9	107,1	41 %	0,0	261,9	0,0
Crédits confirmés Chine	56,7	52,9	93 %	0,0	56,7	0,0
Placements privés américains	35,8	35,8	100 %	9,9	25,9	0,0
Obsaars	39,5	39,5	100 %	0,0	39,5	0,0
Crédits confirmés UK	7,8	7,8	100 %	4,4	1,2	2,2
Autres	5,2	5,2	100 %	0,3	4,9	0,0
TOTAL	406,9	248,3	61 %	Échéance moyenne (année) = 2,9		

Ventilation par échéance des flux de trésorerie sur les tirages des lignes de crédit et emprunts confirmés

(En millions d'euros)	Utilisation au 31 déc. 2010	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
			1-6 mois	6-12 mois	Supérieur à 1 an
TIRAGES					
Crédit syndiqué Groupe	107,1	107,3	107,3		
Crédits confirmés Chine	52,9	59,1	14,4	1,2	43,5
Placements privés américains tranche A	20,8	22,5	7,5	0,4	14,6
Placements privés américains tranche B	15,0	17,3	3,5	0,4	13,4
Obsaars	39,5	42,6	0,5	0,5	41,6
Crédits confirmés UK	7,8	9,0	4,2	0,3	4,5
Autres	5,2	5,8	0,3	0,2	5,3
TOTAL	248,3	263,6	137,7	3,0	122,9

Risque de Taux

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction financière de Mersen et consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêt.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs *swaps* de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Ces *swaps* ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Mersen Scotland Holytown disposait lors de son acquisition par Mersen d'un *swap* de taux d'un montant nominal de 4 millions de livres sterling, mis en place le 15 janvier 2008 afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye

5,38 %. L'amortissement et la durée du *swap* sont adossés à la dette. Au 31 décembre 2010, le nominal s'élève à 3,2 millions de livres sterling.

Au mois de juin 2009, le Groupe a acheté un *swap* de taux d'un montant global de 39 millions d'euros pour fixer les intérêts dus sur les Obsaars. Dans ce *swap*, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paye 2,815 % pour une durée et un amortissement équivalents aux Obsaars.

Fin 2009, les taux d'intérêts étant jugés historiquement bas, Mersen a souhaité fixer une partie du coût de sa dette. Ainsi, au mois de décembre 2009, le Groupe a mis en place deux *swaps* de taux de montants nominaux de 30 millions de dollars US et 20 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ces *swaps*, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 1,175 % pour le *swap* libellé en dollars US et 1,58 % pour le *swap* en livres sterling.

(En millions d'euros)	Montant (en €)	Taux reçu	Taux payé	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
Swap EUR	39,0	Libor EUR 3 mois - marge	2,815 %	0,0	39,0	0,0
Swap USD	22,5	Libor USD 1 mois + marge	1,175 %	22,5	0,0	0,0
Swap GBP	23,2	Libor GBP 1 mois + marge	1,58 %	23,2	0,0	0,0
Swap GBP	3,8	Libor GBP 1 mois + marge	5,38 %	0,3	1,3	2,2

(En millions d'euros)	SWAP	MTM ^(a)	Flux de trésorerie attendus	Échéances		
				inférieur à 1 an	entre 1 et 5 ans	supérieur à 5 ans
	Actif	0,0	1,0	0,7	0,3	0,0
	Passif	(2,1)	(3,8)	(2,0)	(1,4)	(0,4)

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le compte de résultat, et ne désigne aucun dérivé (*swaps* de taux d'intérêt) comme instrument de couverture dans le cadre d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Ainsi, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucun impact sur le compte de résultat.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une variation des capitaux propres de 0,8 million d'euros (2009 : 1,3 million d'euros).

Risque Matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le

zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs (de l'ordre de 20 millions d'euros) pour le groupe Mersen. Différentes techniques de couverture comme des indexations sur les prix d'achats, des indexations des prix de vente ou des couvertures bancaires peuvent être appliquées.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière et la Direction des Achats de Mersen et consiste en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme ou d'achat de tunnels à prime nulle.

Environ 90 % des risques de prix sur le cuivre et des risques de prix sur l'argent peuvent être couverts par couvertures bancaires.

À fin 2010, en ce qui concerne les quantités 2011, environ 33 % des tonnages couvrables en cuivre ont été couverts. En ce qui concerne l'argent, le groupe Mersen n'a pas souhaité couvrir jusqu'à présent tout ou partie des quantités 2011.

Impacts des couvertures matières

(En millions d'euros)	Impact Bilan 2010	Impact Résultat 2010
Cuivre	0,7	0,4
Argent	0,0	0,1

Risque de change

Évolution du cours des principales devises du Groupe

	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Cours moyen du 1/01/2009 au 31/12/2009 ^(a)	130,23	1,3933	1 772,80	0,8911	9,5174
Cours de clôture au 31/12/2009 ^(b)	133,16	1,4406	1 666,97	0,8881	9,8350
Cours moyen du 1/01/2010 au 31/12/2010 ^(a)	116,46	1,3257	1 532,51	0,8582	8,9805
Cours de clôture au 31/12/2010 ^(b)	108,65	1,3362	1 499,06	0,8608	8,8220

(a) Cours utilisés pour convertir le tableau des flux de trésorerie et le compte de résultats.

(b) Cours utilisés pour convertir le bilan.

La politique de gestion du risque de change est validée par le Directoire du Groupe sur la base de propositions faites par la Direction Financière.

Elle consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

En matière commerciale, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de couvrir les risques de change dès la prise de commande ou de couvrir un budget annuel. Le principal risque de change concerne les flux intra-Groupe.

En matière d'emprunts, la politique du Groupe est, sauf cas particulier, de les souscrire en monnaie locale. En ce qui concerne la maison mère, les emprunts en devises étrangères sont adossés à des prêts dans les mêmes devises à ses filiales.

À des fins de consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de la période concernée, et leur bilan au taux de change de fin de période. L'effet de ces conversions

peut être significatif. Le principal impact concerne l'effet de la variation du cours du dollar américain sur les fonds propres et sur la dette du Groupe.

Le résultat opérationnel courant du Groupe est exposé aux fluctuations de change principalement par effet de conversion des résultats des sociétés dont la monnaie locale est différente de l'euro. L'exposition principale est sur le dollar US. Une baisse du dollar US de 10 % par rapport à la moyenne constatée de janvier à décembre 2010 aurait eu un impact de conversion de - 4,3 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant du Groupe. Il est à noter que cette baisse du dollar US de 10 % par rapport à la moyenne constatée de janvier à décembre 2010 aurait eu un impact de conversion de - 4,5 millions d'euros sur la dette nette du Groupe au 31 décembre 2010.

Sauf cas particuliers, les couvertures sont centralisées au niveau de la maison mère. Elles sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies. La valorisation des couvertures est détaillée ci-dessous.

Risques EUR/Devises

Risques (exprimés en millions d'euros)	JPY	USD	KRW	GBP	RMB
Créances	2,9	8,1	0,3	0,7	3,0
Dettes	0,1	5,7	0,0	2,0	2,2
Position du bilan	2,8	2,4	0,3	(1,3)	0,8
Risques potentiels 2011	5,0	2,3	1,0	(4,8)	3,6
Couvertures en cours au 31/12/10	(6,9)	(8,4)	0,0	3,0	0,0
Position nette	0,9	(3,7)	1,3	(3,1)	4,4
Impact en euro d'une baisse de l'euro de 5 % ^(a)	0,0	(0,2)	0,1	(0,2)	0,2

(a) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2010.

Risques USD/Devises

Risques (exprimés en millions d'euros)	JPY	KRW	GBP	RMB
Créances	1,2	0,8	0,1	4,8
Dettes	0,0	0,0	2,6	3,3
Position du bilan	1,2	0,8	(2,5)	1,5
Risques potentiels 2011	2,0	9,8	(10,7)	3,0
Couvertures en cours au 31/12/2010	(2,2)	(3,0)	5,9	(1,6)
Position nette	1,0	7,6	(7,3)	2,9
Impact en euro d'une baisse de l'USD de 5 % ^(a)	0,1	0,4	(0,4)	0,2

(a) Les sensibilités ont été calculées sur la base des cours des devises au 31 décembre 2010.

Comptabilisation à fin décembre 2010 des opérations de change

MTM ^(a) (exprimé en millions d'euros)	31 décembre 2010	
Mark-to-market des couvertures de change	Capitaux propres	(0,7)
	Autres éléments financiers du RO	(0,8)

(a) Mark-to-market = évalué au prix du marché.

Une augmentation ou diminution de l'euro, telle qu'indiquée ci-après, par rapport aux devises USD, GBP et JPY, au 31 décembre 2010, aurait eu pour conséquence une augmentation

(diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous sur les couvertures de change.

Impact (en millions d'euros) au 31 déc. 2010	Augmentation € contre devises		Diminution € contre devises	
	Capitaux propres	Gain ou pertes	Capitaux propres	Gains ou pertes
USD (variation de 5 %)	0,1	0,2	(0,1)	(0,2)
GBP (variation de 5 %)	0,2	0,1	(0,2)	(0,1)
JPY (variation de 5 %)	(0,1)	(0,1)	0,1	0,1

Cette analyse est effectuée sur la base des variations des cours de change que le Groupe estime comme raisonnablement possibles à la date de clôture. Pour les besoins de cette analyse,

toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes et les impacts des ventes et achats prévisionnels ont été ignorés.

Impacts futurs en résultat des opérations de change comptabilisées à fin 2010

(Exprimés en millions d'euros)	Mark-to-market des dérivés de change en capitaux propres	Impact en résultat	
		inférieur à 6 mois	supérieur à 6 mois
CHANGE			
Actif	0,3	0,3	0,0
Passif	(1,0)	(0,8)	(0,2)

Flux de trésorerie futurs sur les opérations de change comptabilisées à fin décembre 2010

CHANGE (en millions d'euros)	MTM	Flux de trésorerie attendus
Actif	0,3	0,0
Passif	(1,0)	(1,0)

Les couvertures de change sont ajustées aux sous-jacents et il n'y a donc pas de décalage entre leurs maturités.

Risque crédit

Le Groupe a mis en place en 2003 un programme d'assurance crédit commercial COFACE couvrant ses principales sociétés américaines, et françaises pour les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

En 2009, ce programme a été étendu à l'Allemagne, au Royaume-Uni et en Chine (clients domestiques).

Des avenants de délégation aux contrats couvrant les créances françaises cédées en 2009 ont été signés au profit de l'agent d'affacturage.

Note n° 4 Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises comptabilisés SUR l'exercice 2010

Zhejiang Mingrong Electrical Protection

Courant juillet 2008, Mersen a pris le contrôle de la société Zhejiang Mingrong Electrical Protection, société chinoise figurant parmi les leaders du marché des fusibles et appareillages pour fusibles.

Le prix d'achat et le *goodwill* s'appuient sur les synergies générées par ce rapprochement, en particulier :

- le développement de Mersen sur le marché chinois des fusibles et appareillages pour fusibles ;
- le renforcement au niveau mondial de la présence commerciale du Groupe grâce à la complémentarité des gammes de produits de Mersen et de Zhejiang Mingrong Electrical Protection.

Cette prise de participation majoritaire, à hauteur de 51 %, s'est inscrite dans la stratégie de croissance rentable de Mersen fondée notamment sur un renforcement des positions en Asie et un leadership affirmé sur ses marchés.

L'affectation du prix d'acquisition a été réalisée et des actifs incorporels ont été identifiés et évalués pour 4,1 millions d'euros relatifs pour l'essentiel aux relations clientèles.

Pour l'évaluation des minoritaires, le Groupe a choisi d'évaluer les intérêts minoritaires à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable.

Lumpp

Courant septembre 2009, Mersen a acquis la société française Lumpp, acteur reconnu dans le marché de la Chimie et plus spécifiquement de l'agitation et du mélange industriel.

Le prix d'achat et le *goodwill* s'appuient sur les synergies générées par ce rapprochement, et en particulier :

- sur la complémentarité de ses produits anti-corrosion en associant l'agitateur à sa gamme de réacteurs proposant ainsi une solution globale et consolidant ainsi sa place de leader sur les marchés de l'acide phosphorique et l'acide acétique ;
- sur le renforcement au Maghreb, au Moyen-Orient et en Chine, de la présence technico-commerciale, notamment auprès des producteurs d'acide phosphorique.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de croissance rentable du Groupe fondée notamment sur un renforcement de sa position de leader sur ses marchés porteurs.

À l'issue de la réalisation de l'affectation du prix d'acquisition, aucun actif incorporel matériel n'a été identifié.

Mersen France Grésy

Courant septembre 2009, Mersen a acquis la société française 2C Cellier (renommée Mersen France Grésy courant 2010), spécialiste de la conception et de la fabrication d'équipements de haute technologie destinés au marché du nucléaire.

Le prix d'achat et le *goodwill* s'appuient sur les synergies générées par ce rapprochement, et en particulier :

- sur la complémentarité de l'expertise dans la conception et la fabrication d'équipements en métaux nobles et métaux spéciaux ;
- sur l'ouverture au marché chinois du savoir-faire particulier de Mersen France Grésy reconnu par les principaux acteurs de la filière nucléaire grâce au tissu industriel de Mersen en Chine.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de croissance rentable du Groupe fondée notamment sur un renforcement des positions en Asie et un recentrage sur les énergies alternatives.

L'affectation du prix d'acquisition a été réalisée et des actifs incorporels ont été identifiés et évalués pour 0,7 millions d'euros relatifs à la technologie acquise.

Boostec

Fin mars 2010, Mersen a acquis 85 % de la société française Boostec, entreprise de haute-technologie développant des produits céramiques innovants destinés principalement à des applications spatiales.

Le prix d'achat et le *goodwill* s'appuient sur les synergies générées par ce rapprochement, et en particulier :

- sur l'élargissement de la gamme actuelle de solutions destinées aux environnements extrêmes proposée par le Groupe ;
- sur la possibilité de nouveaux développements du savoir-faire unique de Boostec dans la conception et la fabrication de pièces en Carbure de Silicium (SiC) massif sur des marchés stratégiques comme le solaire, la chimie/pharmacie et des nouveaux marchés comme le solaire thermique.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de croissance rentable du Groupe fondée notamment sur un renforcement de sa position de leader sur ses marchés porteurs.

La juste valeur des actifs et passifs de cette acquisition est en cours d'évaluation, l'affectation initiale du *goodwill* sera réalisée avant la clôture semestrielle 2011.

Pour l'évaluation des minoritaires, le Groupe a choisi d'évaluer les intérêts minoritaires à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable.

M.Schneider

Courant avril 2010, Mersen a acquis le Groupe M.Schneider, leader du marché germanique sur le segment des fusibles et portes fusibles de norme allemande DIN, norme en fort développement qui s'impose comme référence dans les pays émergents, en particulier en Chine.

Basé à Vienne, M.Schneider produit principalement en Allemagne et en République Tchèque et détient une joint venture en Chine.

Le prix d'achat et le *goodwill* s'appuient sur les synergies générées par ce rapprochement, et en particulier :

- sur le renforcement du positionnement de Mersen en Allemagne et en Europe de l'Est ;
- sur la dynamisation des ventes de M.Schneider à l'international ;
- sur la consolidation du positionnement du Groupe sur le secteur de l'énergie en Chine.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de croissance du Groupe fondée notamment sur un renforcement de sa position de leader sur ses marchés porteurs.

La juste valeur des actifs et passifs de cette acquisition est en cours d'évaluation, l'affectation initiale du *goodwill* sera réalisée avant la clôture semestrielle 2011.

L'actif net acquis lors de ces transactions, et le *goodwill* consécutif, sont présentés ci-dessous :

Total des acquisitions

(En millions d'euros)	Actif net à la date d'acquisition	Ajustements de juste valeur	Affectation du prix d'acquisition	Juste valeur de l'actif net
Actifs immobilisés	10,7	(0,3)	4,8	15,2
Trésorerie acquise	2,2			2,2
Autres Actifs	18,6	0,3	0,0	18,9
Passifs non courants	(1,4)	(0,1)	(0,7)	(2,2)
Passifs courants	(20,6)	0,9	0,0	(19,7)
Actif Net	9,5	0,8	4,1	14,4
<i>Goodwill</i>				18,9
Intérêts minoritaires				5,4
Contrepartie transférée				27,9
Dont Contrepartie transférée non payée				2,0

La contribution de ces sociétés aux comptes consolidés décrite ci-dessous ne tient pas compte des éventuelles synergies de ventes et de résultat réalisées dans les autres entités du Groupe :

(En millions d'euros)	2010 contribution réelle		2010 estimation contribution année pleine	
	CA	Résultat Net	CA	Résultat Net
	38,9	0,4	48,1	1,0

Les coûts d'acquisition de ces sociétés, constatés en charges, s'élèvent à 0,6 million d'euros.

Note n° 5 Division « balais pour automobile et électroménager » cédée

Le Groupe a finalisé le 1^{er} mai 2009 la cession de sa Division « balais et porte-balais pour automobile et électroménager ».

Conformément à la norme, les actifs et passifs destinés à être cédés ou arrêtés ont été présentés sur une ligne distincte du bilan du Groupe.

Sur les exercices 2009 et 2010, les comptes des activités destinées à être cédées ou arrêtées incluent les activités temporairement maintenues, mais étroitement liées à la cession et destinées à être arrêtées – notamment au travers de contrats de prestations et de sous-traitance à court terme.

Bilan des activités cédées ou arrêtées IFRS 5

ACTIF

(En millions d'euros)	Total au 31 déc. 2010	Total au 31 déc. 2009
- Installations techniques, matériels industriels et autres immobilisations corporelles		0,7
- Autres actifs financiers		
- Stocks		0,1
- Clients et comptes rattachés		0,5
- Autres créances d'exploitation		
Actifs détenus en vue de leur cession ou arrêt	0,0	1,3

PASSIF

(En millions d'euros)	Total au 31 déc. 2010	Total au 31 déc. 2009
- Provisions non courantes		
- Avantages du personnel		0,4
- Fournisseurs et comptes rattachés		0,1
- Autres passifs d'exploitation		1,6
- Passifs divers		
Passifs associés aux actifs détenus en vue de leur cession ou arrêt	0,0	2,1
Actif net en cours de cession ou arrêt	0,0	(0,8)

Compte de résultat des activités cédées ou arrêtées IFRS 5

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Chiffre d'affaires	1,7	17,6
Coûts des produits vendus	(1,8)	(22,6)
Marge brute totale	(0,1)	(5,0)
Charges commerciales	(0,3)	(1,5)
Frais administratifs centraux et de recherche	(0,9)	(2,9)
Autres charges d'exploitation	(0,3)	1,8
Résultat opérationnel courant	(1,6)	(7,6)
Charges et produits non courants	(1,5)	(9,3)
Perte de cession / valeur		(2,5)
Résultat opérationnel	(3,1)	(19,4)
Résultat financier		0,0
Résultat courant avant impôt	(3,1)	(19,4)
Impôts courants et différés		8,6
Résultat net des activités cédées ou arrêtées	(3,1)	(10,8)
Résultat net par action des activités destinées à être cédées et arrêtées :		
- Résultat de base par action (en euros)	(0,16)	(0,66)
- Résultat dilué par action (en euros)	(0,15)	(0,63)

Note n° 6 Goodwill

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Valeur nette comptable début de période	231,3	181,2
Acquisitions	23,3	62,1
Autres mouvements	(4,1)	(10,4)
Écarts de conversion	10,3	(1,6)
Valeur nette comptable fin de période	260,8	231,3
Valeur brute fin de période	260,8	231,3
Cumul pertes de valeur fin de période	0,0	0,0

Le détail par unité génératrice de trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

(En millions d'euros)	31 déc. 2009	Mouvements 2010			31 déc. 2010
	Valeur nette	Acquisition	Autres Mouvements	Écart de conversion	Valeur nette
Équipements anticorrosion	62,0	4,4	(0,7)	3,4	69,1
Hautes températures	85,4	4,2		1,9	91,5
Applications Électriques	12,3			0,6	12,9
Protection Électrique	71,6	14,7	(3,4)	4,4	87,3
TOTAL	231,3	23,3	(4,1)	10,3	260,8

Les acquisitions concernent les *goodwill* de Mingrong, Lumpp, Grésy, Boostec et M.Schneider.

Les autres mouvements concernent l'affectation des prix d'acquisition de Mingrong et de Grésy (voir note n° 4)

Note n° 7 Test de perte de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur pour chacune des unités génératrices de trésorerie ont été réalisés à l'occasion de la clôture 2010.

En application de la norme IAS 36, les tests ont été réalisés sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les principales hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- flux de trésorerie à 5 ans basés sur le budget 2011 et des projections pour les 4 exercices suivants ;
- taux d'actualisation après impôt de 8 % sur l'ensemble des UGT. Il n'existe en effet pas d'éléments significatifs permettant de différencier un taux d'actualisation par UGT ;
- taux de croissance à l'infini de 3,5 % pour l'UGT Équipements Anticorrosion, de 2 % pour l'UGT Applications Électriques et de 3 % pour les UGT Protection Électrique et Hautes Températures. - un taux d'impôt normatif de 34 %.

Le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt, l'application d'un taux avant impôt est sans incidence sur les calculs de valeurs d'utilité des UGT.

Un test de sensibilité a été effectué en dégradant dans le premier cas le taux de croissance à l'infini de 1 point, et dans le deuxième cas en augmentant le taux d'actualisation après impôts de 1 point par rapport à l'hypothèse retenue, ceci dans chacune des UGT. Les tests de sensibilité ne remettent pas en cause les résultats obtenus.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié. Toutefois, les éventuels aléas liés à l'environnement économique apportent un risque d'incertitude dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie utilisées dans les valorisations obtenues

Un calcul de sensibilité au taux d'actualisation a été réalisé tel que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable. Les taux d'actualisation obtenus sont de :

- environ 18 % pour l'UGT Applications Électriques ;
- environ 20 % pour l'UGT Protection Électrique ;
- environ 13 % pour l'UGT Équipements Anticorrosion ; et
- environ 16 % pour l'UGT Hautes Températures.

Note n° 8 Immobilisations corporelles et incorporelles

(En millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Terrains	Constructions	Matériel, installations techniques et autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2009	8,2	30,9	39,2	135,8	29,1	235,0
Acquisitions	1,2	0,1	4,0	14,6	25,0	43,7
Mises hors service et sorties				(0,6)	0,6	0,0
Amortissements	(1,2)		(2,9)	(28,4)		(31,3)
Écarts de conversion		0,3	(0,2)	(0,8)	(0,6)	(1,3)
Variation de périmètre	(0,2)	1,7	6,1	9,9	1,1	18,8
Activités destinées à être cédées / arrêtées		(0,3)	(0,1)	(0,3)		(0,7)
Autres mouvements	23,0	(0,6)	1,7	16,0	(17,6)	(0,5)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	31,0	32,1	47,8	146,2	37,6	263,7
Valeur brute au 31 décembre 2009	54,0	32,9	95,0	362,2	37,6	527,7
Cumul des amortissements au 31 décembre 2009	(23,0)	(0,8)	(47,2)	(216,0)		(264,0)
Cumul des pertes de valeur au 31 décembre 2009						0,0
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2010	31,0	32,1	47,8	146,2	37,6	263,7
Acquisitions	0,6		0,4	20,7	14,1	35,2
Mises hors service et sorties		(4,6)	(0,3)	(1,1)		(6,0)
Amortissements	(2,0)		(2,6)	(33,0)		(35,6)
Écarts de conversion	0,5	0,8	3,3	9,4	2,0	15,5
Variation de périmètre	2,2	1,0	1,7	9,1	0,3	12,1
Activités destinées à être cédées / arrêtées						0,0
Autres mouvements	4,8	0,2	0,8	21,2	(19,9)	2,3
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2010	37,1	29,5	51,1	172,5	34,1	287,2
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	61,9	30,1	98,6	434,5	34,1	597,3
CUMUL DES AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2010	(24,8)	(0,6)	(47,5)	(262,0)		(310,1)
CUMUL DES PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010						0,0

Concernant les autres mouvements des immobilisations incorporelles, l'augmentation de 4,8 millions d'euros correspond pour l'essentiel à l'allocation définitive du prix d'acquisition de Mingrong (4,1 millions d'euros dont 3,4 millions d'euros relatifs aux relations clientèle) et de Grésy (0,7 million d'euros relatifs à la technologie).

Les dépenses pour la recherche (ou pour la phase de recherche d'un projet interne) sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Concernant les frais de développement, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, le Groupe peut démontrer que ces développements remplissent les critères de la norme.

Au 31 décembre 2010, le Groupe n'a pas identifié de frais de développement sur la période qui remplissent ces critères.

Note n° 9 Titres de participation

En fin d'exercice, les participations non consolidées détenues par les sociétés intégrées représentent :

(En millions d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Valeur brute comptable	15,2	30,6
Pertes de valeur	(9,0)	(8,8)
VALEUR NETTE COMPTABLE	6,2	21,8

La diminution des titres de participation concerne essentiellement les entrées en consolidation de Fuses & Switchgear, société mère de Mingrong Electrical Protection, de Mersen Shanghai Co Ltd, de Ferraz Shawmut Kunshan, de Lumpp et Mersen France Grésy SAS.

Les pertes de valeur comptabilisées sur les titres de participation au 31 décembre 2010 concernent essentiellement la Turquie, l'Argentine, Singapour et la Grèce.

Les principales participations sont les suivantes :

(En millions d'euros)			
Raison sociale	% détenu	Valeur brute	Valeur nette comptable
Fusetech	50 %	1,3	1,3
Mersen Sanayi Urünleri (Turquie)	100 %	5,0	1,0
Mersen Argentina	100 %	3,7	0,8
M.Schneider Chine	50 %	0,8	0,8
Mersen Maroc SARL	100 %	0,7	0,7
Nortroll	34 %	0,8	0,5
Mersen Russia	100 %	0,3	0,3
Mersen Chile Ltd	100 %	0,2	0,2
GMI	25 %	0,2	0,2
Carbone Lorraine Singapore holding Pte Ltd.	100 %	1,1	0,1
Mersen Hellas SA	100 %	0,6	0,0
Autres participations		0,5	0,3
TOTAL		15,2	6,2

Note n° 10 Stocks

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Matières premières et autres approvisionnements	75,3	64,2
Produits en cours de production	62,0	51,8
Produits finis	41,2	31,9
Valeur comptable des stocks	178,5	147,9
Pertes de valeur	(10,5)	(9,4)
VALEUR NETTE COMPTABLE DES STOCKS	168,0	138,5

Les stocks nets ont augmenté de 29,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 dont 14,0 millions d'euros sont dus à des effets de périmètre, 8,4 millions d'euros sont liés aux effets du

change ; à périmètre et taux de change constants, les stocks sont en hausse de 7,1 millions d'euros (5,3 %).

Note n° 11 Clients et comptes rattachés

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Créances clients brutes	120,9	95,1
Pertes de valeur	(3,2)	(3,1)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	117,7	92,0

Les clients nets ont augmenté de 25,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 dont 10,8 millions d'euros sont dus à des effets de périmètre, 6,8 millions d'euros sont dus à des effets de change ; à périmètre et taux de change constants, les clients sont en hausse de 8,1 millions d'euros (8,7 %).

Un contrat de factoring a été mis en place en 2009 et concerne la cession des créances-clients des principales filiales françaises du Groupe.

Ce contrat prévoit un encours maximum de 31,0 millions d'euros et au 31/12/2010, l'utilisation était de 15,6 millions d'euros contre 15,4 millions d'euros à fin 2009.

Fin 2010, les retards de paiement représentent 10,6 % des comptes clients contre 8,8 % fin 2009. L'augmentation est liée aux sociétés acquises au cours du second semestre 2010.

Les antériorités des créances clients au 31 décembre sont les suivantes :

(En millions d'euros)	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Créances non échues	105,9	(0,7)	84,5	(0,6)
Créances échues 0 à 30 jours	6,7	(0,1)	3,0	(0,2)
Créances échues 31 à 120 jours	4,2	(0,3)	4,1	(0,3)
Créances échues 121 jours à 1 an	1,9	(0,3)	0,9	(0,4)
Créances échues supérieures à 1 an	2,2	(1,8)	2,6	(1,6)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	120,9	(3,2)	95,1	(3,1)

Les mouvements concernant les pertes de valeur sur les créances clients sont les suivants :

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Pertes de valeur au 1 ^{er} janvier	(3,1)	(3,4)
Dotation/ reprise annuelle	(0,1)	0,3
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	(3,2)	(3,1)

Les provisions sur créances sont considérées client par client par chacune des entités en fonction des procédures en cours.

Note n° 12 Capitaux propres

Composition du Capital Social

<i>En nombre d'actions (sauf mention contraire)</i>	Actions ordinaires
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2010	19 645 409
Augmentation de capital (<i>en millions d'euros</i>)	0,6
Nombre d'actions au 31 décembre 2010	19 942 777
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	297 368
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0
Valeur nominale de l'action (<i>en euros</i>)	2
Actions de l'entité détenues par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	26 434

Gestion du capital

Au 31 décembre 2010, le capital de Mersen est de 39 885 554 euros divisé en 19 942 777 actions de 2 euros de nominal chacune. Le nombre de droits de vote est de 19 942 777. Les titres auto-détenus sont dépourvus de droits de vote. Il n'existe pas de droits de vote doubles.

À notre connaissance, la répartition du capital est la suivante :

■ Institutionnels français :	39,6 %
■ Institutionnels autres pays :	42,1 %
■ Actionnaires individuels :	16,9 %
■ Actionnaires salariés :	1,3 %
■ Auto-détention :	0,1 %

En décembre 2008, le Groupe a émis 2 500 000 Bons d'Émission d'Actions (BEA) au profit de la Société Générale dans le cadre d'un Programme d'augmentation de capital par exercice d'options (PACEO) approuvé par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2008. Les BEA ont été souscrits par la Société Générale le 17 décembre 2008. Ils pouvaient être exercés, sur demande de Mersen, pendant 2 ans par tranches correspondant à un nombre maximal de 400 000 actions par tranche. Le nombre total d'actions éventuellement émises à la fin des deux ans ne dépasserait pas 2,5 millions, soit 17,5 % du capital avant émission. Pour chaque tranche le cours d'émission serait fonction du cours de l'action du moment diminué d'une décote maximale de 10 %. Au cours des mois de mai et juin 2009, la Société a procédé au tirage de trois tranches successives de 400 000 actions. Ces trois tranches ont été émises respectivement au prix de 20,35 euros par action pour la première, 19,66 euros par action pour la seconde et 17,62 euros par action pour la troisième. Au total, la Société avait procédé durant l'exercice 2009 à l'émission de 1 200 000 actions nouvelles, représentant 8,4 % du capital initial, pour un montant de 22,3 millions d'euros. Depuis le 1^{er} janvier 2010 et jusqu'à l'issue du délai de 2 ans susvisé, soit le 17 décembre 2010, la Société n'a pas fait usage de l'autorisation du 12 décembre 2008 et n'a pas émis d'actions nouvelles.

L'Assemblée générale du 20 mai 2010 ayant décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire, le Directoire a arrêté le prix d'émission des actions nouvelles à 23,60 euros, ce prix d'émission

correspondant à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale diminuée du montant du dividende. Le 2 juillet 2010, à l'issue de la période d'option, le Directoire a pris acte que 13 740 074 droits avaient été réinvestis en actions nouvelles de la Société et a décidé de procéder à l'émission de 294 921 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune.

Au 31 décembre 2010, 26 434 actions, soit 0,14 % du capital, sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidités approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers et confié à Exane en tant que prestataire de service indépendant.

Au 31 décembre 2010, les salariés du Groupe possèdent 257 912 actions, soit 1,29 % du capital auxquelles s'ajoutent 583 263 options de souscription qui représentent, si elles étaient totalement levées, 2,92 % du capital actuel. Les plans d'options mis en œuvre par le Groupe sont basés sur un prix d'exercice déterminé sans décote, la levée d'options étant soumise à des conditions d'exercice liées aux résultats futurs du Groupe. De ce fait le Groupe s'assure d'une convergence d'intérêt entre ses actionnaires et ses managers.

Le Groupe a par ailleurs mis en œuvre une politique d'actions gratuites qui a pour objet de fidéliser les jeunes managers du Groupe. Les bénéficiaires des attributions d'actions gratuites sont différents des bénéficiaires d'options de souscription d'actions. L'attribution définitive des actions est conditionnée à leur présence dans le Groupe en fin de période d'acquisition. Au 31 décembre 2010, le nombre d'actions gratuites existantes (en tenant compte des annulations) est de 71 908 représentant 0,36 % du capital actuel.

Le Groupe n'a pas eu jusqu'à présent de démarche de rachat d'actions car il réserve sa trésorerie à sa politique d'acquisitions ciblées.

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

Au titre des paiements fondés sur des actions, les plans postérieurs au 7 novembre 2002, ont été évalués conformément à IFRS 2.

Les caractéristiques et les hypothèses prises en compte pour l'évaluation des plans sont les suivantes :

Caractéristiques / Hypothèses	Plan 2007 Stock options	Plan 2008 Actions gratuites	Plan 2009 Stock options	Plan 2009 Actions gratuites
Date d'attribution	25/07/2007	26/02/2008	11/02/2009	11/02/2009
Date de disponibilité	25/07/2011	01/03/2011	11/02/2013	11/02/2013
Date d'expiration	25/07/2017	01/03/2013	11/02/2019	11/02/2014
Prix d'exercice ajusté (en euros)	53,10 €	N/A	17,53 €	N/A
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté	52,35 €	27,48 €	17,95 €	17,95 €
Durée de vie estimée (en nombre d'année)	5,5	3	8	4
Volatilité	30,90 %	N/A	38,10 %	N/A
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	1,90 %	2,30 %	2,50 %	2,50 %
Taux sans risque	4,44 %	N/A	3,26 %	N/A
Période d'exercice (en nombre d'années)	4	3	4	4
Durée de blocage (en nombre d'années)	0	2	0	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	177 876	21 567	366 581	53 900
Taux d'annulation annuel estimé		1,50 %	7,00 %	2,50 %
% d'actions / options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre d'options estimées à la fin de la période d'acquisition	167 442	20 611	274 222	48 708
Valorisation des options/actions	15,58 €	25,67 €	6,11 €	16,24 €
Valorisation en % du cours à l'attribution	29,80 %	93,40 %	34,10 %	90,50 %

Au titre de ces plans, une charge de 1,4 million d'euros a été reconnue dans le compte de résultat contre 1,4 million d'euros en 2009.

Réserves

Une créance fiscale de 3,2 millions d'euros relative à une demande de remboursement de précompte a été reconnue en capitaux propres. Les risques attachés à cette créance ont été transférés sans recours à un organisme bancaire par l'émission d'un emprunt obligataire à remboursement conditionnel. De ce fait, l'actif et le passif ont été déconsolidés au cours du 1^{er} semestre 2009.

Note n° 13 Provisions, passifs éventuels et passifs divers

(En millions d'euros)	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
- provision pour restructuration	0,4	0,5	0,2	0,1
- provision pour litiges		0,2	0,0	0,3
- autres provisions	0,1	3,4	0,2	0,2
TOTAL	0,5	4,1	0,4	0,6

Les provisions s'élèvent à 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 (1 million d'euros à fin décembre 2009) et recouvrent essentiellement:

- une provision pour dépollution consécutive à des procédés et produits utilisés par un site industriel avant que celui-ci n'intègre le Groupe pour 2 millions d'euros ; et

- la résolution d'un litige avec l'ancien propriétaire d'une filiale aujourd'hui cédée pour 0,8 million d'euros.

Les passifs divers (8,6 millions d'euros au 31 décembre 2010) comprennent principalement des dettes sur immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2009, les passifs divers de 33,6 millions d'euros comprenaient essentiellement l'amende européenne restant à verser pour 29,1 millions d'euros incluant 5,8 millions d'euros d'intérêts.

La Cour de Justice de la Communauté européenne a, par un arrêt du 12 novembre 2009, rejeté le pourvoi diligenté par Mersen et a confirmé le montant de l'amende de 43 millions d'euros infligée en 2003 par la Commission européenne. Un paiement partiel de 20 millions d'euros avait été effectué en 2005. En conséquence, au 31 décembre 2009, la provision a été reprise et le solde reclassé en « passifs divers ». Le Groupe a versé courant 2010 à ce titre 29,1 millions d'euros.

Les clients **opt-out** de la class-action US soldée en 2009 ont intenté une action au Royaume-Uni devant le CAT (*Competition Administrative Tribunal*). Le Groupe considérant cette action non fondée, aucune provision n'est constatée à ce titre.

En décembre 2010, le groupe Deutsche Bahn a annoncé diligenter, avec d'autres sociétés ferroviaires européennes, une action à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen devant le CAT (*Competition Administrative Tribunal*). Dans le cadre de cette nouvelle procédure anglaise, les plaignants tenteraient d'obtenir réparation devant le CAT d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. Cette nouvelle action a été signifiée à Mersen en février 2011. Le Groupe ne dispose pas de suffisamment d'éléments pour estimer le risque lié à cette action ; aucune provision n'est donc constatée à ce titre.

Aucun autre passif éventuel significatif n'a été identifié à fin décembre 2010.

Note n° 14 Avantages du personnel

Les principaux plans de retraite du groupe Mersen constituent des régimes à prestations définies et sont situés aux États-Unis (36 % des engagements), au Royaume-Uni (22 % des engagements), en France (16 % des engagements) et en Allemagne (11 % des engagements).

Les engagements du Groupe ont été évalués, au 31 décembre 2010, avec l'aide d'actuaire indépendants et en application d'IAS 19. Les taux utilisés pour les principaux pays sont résumés ci-dessous :

2009	Taux d'actualisation	Taux de rendement des actifs	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	4,75 %	4,0 %/4,25 %	2,5 %	2,0 %
Allemagne	4,75 %	Non applicable	2,5 %	2,0 %
États-Unis	5,75 %	5,25 %/6,25 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	5,75 %	6,75 %	3,75 %	3,5 %

2010	Taux d'actualisation	Taux de rendement des actifs	Taux moyen d'augmentation des salaires	Taux d'inflation
France	4,50 %	3,80 %/4,20 %	2,0 %	2,0 %
Allemagne	4,50 %	Non applicable	2,5 %	2,0 %
États-Unis	5,40 %	7,75 %	Non applicable	Non applicable
Royaume-Uni	5,50 %	5,40 %	4,0 %	3,25 %

Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés

	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Dette actuarielle (engagement)	114,6	98,8
Valeur des actifs de couverture	(59,5)	(47,4)
Écarts actuariels non comptabilisés	(16,3)	(15,3)
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	(2,7)	(1,9)
PROVISION AVANT LIMITATION DES ACTIFS	36,1	34,2
Réserve de gestion du surplus	0,6	
PROVISION APRÈS LIMITATION DES ACTIFS	36,7	34,2

Engagements nets du Groupe au 31 décembre par zone géographique

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2010
Dette actuarielle (engagement)	17,9	12,8	40,9	24,7	18,3	114,6
Valeur des actifs de couverture	(0,4)		(24,8)	(25,3)	(9,0)	(59,5)
Écarts actuariels non comptabilisés	(1,7)	(0,4)	(9,4)	(0,3)	(4,5)	(16,3)
Coût des services passés non comptabilisés (droits non acquis)	(2,4)		(0,2)		(0,1)	(2,7)
Réserve de gestion du surplus				0,6		0,6
Montant net comptabilisé	13,4	12,4	6,5	(0,3)	4,7	36,7

Évolution des engagements du Groupe

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2009	16,5	12,9	29,0	26,0	14,4	98,8
Montants versés	(1,8)	(0,9)	(1,0)	(0,8)	(0,7)	(5,2)
Charges comptabilisées	1,6	0,6	4,2	1,7	1,6	9,7
Écart de change			2,6	0,8	1,9	5,3
Gains et pertes actuariels	0,4	0,3	1,5	(3,2)	1,4	0,4
Autres mouvements	1,2	(0,1)	4,6	0,2	(0,3)	5,6
31 DÉCEMBRE 2010	17,9	12,8	40,9	24,7	18,3	114,6

Les autres mouvements sont liés au reclassement des avantages du personnel précédemment affichées au bilan des « activités arrêtées » pour un montant net de 0,4 million d'euros.

Évolution des actifs de régime

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total
31 décembre 2009	0,7		16,4	22,4	7,9	47,4
Rendement des actifs			2,4	2,0	0,4	4,8
Contribution employeur	1,1	0,9	2,0	0,8	0,8	5,6
Contribution employés				0,2	0,1	0,3
Paiement des prestations	(0,3)	(0,9)	(1,0)	(0,8)	(0,4)	(3,4)
Écart de change			1,5	0,7	1,1	3,3
Autres mouvements	(1,1)		3,5		(0,9)	1,5
31 DÉCEMBRE 2010	0,4	0,0	24,8	25,3	9,0	59,5

Les actifs de régime du Royaume-Uni représentent 42 % du total des actifs de régime et comprennent 64 % d'actions et 36 % d'obligations d'État.

Les actifs de régime des États-Unis représentent 42 % du total des actifs de régime et sont composés à 53 % d'actions et à 42 % d'obligations.

La charge comptabilisée au 31 décembre 2010 au titre de ces dispositifs est de 7,3 millions d'euros contre 6,1 millions d'euros en 2009 et se décompose ainsi :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2010	Total 31 déc. 2009
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,8		2,1	0,2	0,8	3,9	3,4
Charge d'intérêt	0,8	0,6	2,1	1,5	0,8	5,8	4,9
Rendement attendu des actifs de couverture			(1,9)	(1,6)	(0,5)	(4,0)	(3,0)
Amortissement des pertes ou gains actuariels	0,1		0,6		0,2	0,9	0,7
Impact de la limitation des actifs				0,6	0,1	0,7	
Autres mouvements	0,3			(0,5)	0,2	0,0	0,1
TOTAL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE	2,0	0,6	2,9	0,2	1,6	7,3	6,1

La variation des écarts actuariels sur la valorisation des engagements et des actifs de couverture se décompose comme suit :

	France	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays	Total 31 déc. 2010	Total 31 déc. 2009
Ajustements liés aux changements d'hypothèses	0,3	0,3	1,8	(1,4)	0,9	1,9	6,9
Ajustements liés à l'expérience sur les engagements	0,1	(0,1)	(0,2)	(1,9)	0,6	(1,5)	(0,2)
Ajustements liés à l'expérience sur les actifs			3,9	3,1	1,1	8,1	3,3
ÉCARTS ACTUARIELS	0,4	0,2	5,5	(0,2)	2,6	8,5	10,0

Une hausse de 0,25 point des taux d'actualisation entraînerait une diminution de la dette actuarielle de 3,7 millions d'euros répartie comme suit :

France	(0,4)
Allemagne	(0,3)
Royaume-Uni	(1,1)
États-Unis	(1,5)
Autres pays	(0,4)
TOTAL	(3,7)

Note n° 15 Endettement net

Structure de l'endettement net total au 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Emprunts à long terme et moyen terme	227,1	192,7
Passifs financiers courants	35,0	29,4
Comptes courants financiers	4,3	1,9
Concours bancaires courants	6,9	31,0
ENDETTEMENT BRUT TOTAL	273,3	255,0
<i>Dont utilisation des lignes confirmées</i>	<i>248,3</i>	<i>237,0</i>
Actifs financiers courants	(4,6)	(6,0)
Actifs financiers de placement	(0,3)	(1,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(48,3)	(32,9)
Trésorerie	(48,6)	(34,1)
ENDETTEMENT NET TOTAL	220,1	214,9

L'endettement net total consolidé s'élève fin décembre 2010 à 220,1 millions d'euros, contre 214,9 millions d'euros fin 2009.

Sur les 273,3 millions d'euros d'endettement brut total, 248,3 millions d'euros proviennent d'utilisation de crédits et emprunts confirmés, le solde étant principalement lié à l'utilisation de lignes non confirmées (découverts bancaires ou autres lignes).

Endettement net/fonds propres

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Endettement net total	220,1	214,9
Endettement net/fonds propres	0,44	0,50

L'endettement net représente 44 % des fonds propres à fin décembre 2010 contre 50 % à fin décembre 2009.

Rapprochement entre les variations de l'endettement net au bilan et le tableau des flux de trésorerie

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Endettement N-1	214,9	305,9
Flux exploitation courante après impôts	(70,4)	(68,7)
Flux des restructurations	0,9	3,0
Flux nets des variations de périmètre	16,7	24,5
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités poursuivies	(52,8)	(41,2)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et d'investissement des activités cédées ou arrêtées	0,9	18,0
Flux de trésorerie exceptionnel (Amende UE)	29,1	
Augmentation de capital reçue	(0,3)	(87,6)
Dividendes versés	3,5	2,5
Intérêts payés	9,6	10,5
Écart de conversion et divers	9,7	(1,6)
Variation de périmètre	5,8	7,3
Autres variations	(0,3)	1,1
ENDETTEMENT FIN N	220,1	214,9

Covenants financiers au 31 décembre 2010

Au titre de ses différents emprunts confirmés Groupe et Chine, Mersen doit respecter un certain nombre d'obligations, usuelles dans ces types de contrat. En cas de non-respect de certaines d'entre elles, les banques ou les investisseurs (pour

les placements privés américains) peuvent obliger Mersen à rembourser par anticipation les emprunts concernés. Par le biais des clauses de défauts croisés, le remboursement anticipé sur un emprunt significatif peut entraîner l'obligation de rembourser immédiatement d'autres emprunts.

Mersen doit respecter les covenants financiers suivants au 30 juin et au 31 décembre de chaque année :

Covenants ^(a) financiers (comptes consolidés)

(En millions d'euros)	Endettement net / Ebitda	Endettement net / fonds propres	Ebitda / intérêts nets
Ratios des covenants			
Crédit syndiqué Groupe	< 3,35	< 1,3	-
Placement privé américain	< 3,35	< 1,3	> 3
OBSAAR	-	< 1,35	-
Crédit syndiqué Chine		< 1,35	
Ratios constatés au 31 décembre 2010			
Crédit syndiqué Groupe	1,86	0,44	-
Placement privé américain	1,86	0,44	12,24
OBSAAR		0,45	
Crédit syndiqué Chine		0,44	
Ratios constatés au 31 décembre 2009			
Crédit syndiqué Groupe	2,52	0,50	-
Placement privé américain	2,52	0,50	8,07
OBSAAR		0,52	
Crédit syndiqué Chine		0,50	
Ratios constatés au 31 décembre 2008			
Crédit syndiqué Groupe	2,73	0,93	
Placement privé américain	2,73	0,93	12,07
OBSAAR		0,93	
Crédit syndiqué Chine		0,93	

(a) Méthode de calcul des covenants : conformément aux règles comptables, l'endettement net figurant dans les comptes utilise les cours de clôture pour calculer la contre-valeur en euros des dettes en monnaies étrangères. Pour le seul calcul du ratio « endettement net/ Ebitda », l'endettement net doit être recalculé au cours moyen euro/USD de la période en cas d'écart de plus de 5 % entre le cours moyen et le cours de clôture. Pour le calcul des covenants au 30 juin, l'Ebitda ou excédent brut d'exploitation est par convention l'Ebitda constaté sur les 6 premiers mois de l'année, multiplié par 2.

Il n'existe pas d'emprunts ni de dettes de montant significatif couverts par des sûretés réelles ou par des tiers au 31 décembre 2010.

Ventilation par devise des tirages sur lignes de crédit et emprunts confirmés à long et moyen terme y compris la part à court terme au 31 décembre 2010

Les créances et dettes liées à l'exploitation ont toutes une durée inférieure à un an ; la ventilation des dettes financières par échéance est donnée ci-dessous.

(En millions d'euros)	Total	< 1 an	> 1 et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts en USD	61,2	9,9	51,3	0,0
Emprunts en EUR	75,7	0,3	75,4	0,0
Emprunts en GBP	58,5	4,4	51,9	2,2
Emprunts en RMB	52,9	0,0	52,9	0,0
TOTAL	248,3	14,6	231,5	2,2
Amortissement coût d'émission au TEG ^(a)	-1,0			
Valorisation dérivés taux	1,2			
TOTAL	248,5			

(a) Taux effectif global.

Sur les 231,5 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 1 et 5 ans, 19,8 millions d'euros ont une maturité supérieure à 3 ans au 31 décembre 2010.

Répartition de l'endettement net total au 31 décembre 2010

(En devises)	%	(En taux)	%
EUR	34,8	Fixe	58,8
USD	24,7	Variable	41,2
RMB	17,5		
GBP	25,1		
Autres ^(a)	-2,1		

(a) Excédent financier net sur autres devises.

(En millions d'euros)	Total	Dont échéance < 5 ans	Dont échéance > 5 ans
Dettes financières	273,3	271,1	2,2
Actifs financiers	(53,2)	(53,2)	0,0
Position nette avant gestion	220,1	217,9	2,2
Dettes à taux fixe	129,4	127,2	2,2
Position nette après gestion	90,7	90,7	0,0

À endettement et change constant par rapport au 31 décembre 2010 et tenant compte des swaps en portefeuille, une augmentation de 100 points de base des taux variables augmenterait les charges financières annuelles de 1,4 million d'euros environ.

Note n° 16 Justes valeurs

Les tableaux suivants indiquent la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan :

31 déc. 2010	Catégories comptables						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe
	Note	Actifs évalués à la juste valeur par P&L	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passif au coût amorti		
Titres de participation non cotés	9			6,2			6,2	6,2
Autres actifs financiers non courant et dérivés actifs	3/15				9,7		9,7	9,7
Actifs financiers non courants		0,0	0,0	6,2	9,7	0,0	15,9	15,9
Créances clients	11				117,7		117,7	117,7
Actifs financiers courants	15				4,6		4,6	4,6
Autres actifs					0,4		0,4	0,4
Actifs financiers de placement	15			0,3			0,3	0,3
Actifs financiers courants		0,0	0,0	0,3	5,0	0,0	5,3	5,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	48,3					48,3	48,3
Emprunts bancaires	15					(227,1)	(227,1)	(227,1)
Comptes courants financiers	15					(4,3)	(4,3)	(4,3)
Concours bancaires courants	15					(6,9)	(6,9)	(6,9)
Passifs financiers courants	15					(35,0)	(35,0)	(35,0)
Emprunts et dettes financières	15	0,0	0,0	0,0	0,0	(273,3)	(273,3)	(273,3)
Dettes fournisseurs						(71,6)	(71,6)	(71,6)
Valeur comptable par catégories		48,3	0,0	6,5	132,4	(344,9)	(157,7)	(157,7)

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur selon le mode de détermination de la juste valeur

	Juste valeur de la classe au 31 déc. 2010	Cours Côtés		
		Niveau 1	Modèle interne avec paramètre observable Niveau 2	Modèle interne avec des paramètres non observables Niveau 3
Titres de participation (voir note n°2-J1)	6,2			6,2
Dérivés actifs	0,7		0,7	
Actifs financiers de placement	0,3	0,3		
Trésorerie	48,3	48,3		
Dérivés passifs	(3,6)		(3,6)	

31 déc. 2009	Rubriques au bilan et classes d'instrument	Note	Catégories comptables				Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe	
			Actifs évalués à la juste valeur par P&L	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances			Passif au coût amorti
	Titres de participation non cotés	9			21,8			21,8	21,8
	Autres actifs financiers non courant et dérivés actifs	3/15				9,4		9,4	9,4
	Actifs financiers non courants		0,0	0,0	21,8	9,4	0,0	31,2	31,2
	Créances clients	11				92,0		92,0	92,0
	Actifs financiers courants	15				6,0		6,0	6,0
	Autres actifs					1,7		1,7	1,7
	Actifs financiers de placement	15			1,2			1,2	1,2
	Actifs financiers courants		0,0	0,0	1,2	7,7	0,0	8,9	8,9
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	32,9					32,9	32,9
	Emprunts bancaires	15					(192,7)	(192,7)	(192,7)
	Comptes courants financiers	15					(1,9)	(1,9)	(1,9)
	Concours bancaires courants	15					(31,0)	(31,0)	(31,0)
	Passifs financiers courants	15					(29,4)	(29,4)	(29,4)
	Emprunts et dettes financières		0,0	0,0	0,0	0,0	(255,0)	(255,0)	(255,0)
	Dettes fournisseurs						(53,7)	(53,7)	(53,7)
	Valeur comptable par catégories		32,9	0,0	23,0	109,1	(308,7)	(143,7)	(143,7)

Note n° 17 Autres charges et produits non courants

Les autres charges et produits non courants se décomposent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Cessions immobilières	3,2	
Transferts / restructurations	(2,9)	(4,4)
Résultats antérieurs des entités nouvellement consolidées et frais d'acquisition	(1,2)	
Autres	(2,2)	(0,1)
TOTAL	(3,1)	(4,5)

Au 31 décembre 2010, les charges et produits non courants s'établissent à (3,1) millions d'euros ; ils incluent pour l'essentiel les coûts de réorganisation de sites industriels en SMA et les charges liées aux acquisitions (résultats antérieurs et frais d'acquisition). Les cessions immobilières concernent le Brésil et la France (Évreux). Les « autres » charges non courantes tiennent compte principalement des dépenses liées au sinistre

du four de Gennevilliers ainsi que l'arrêt des fours identiques dans le Groupe ; ainsi que les dépenses liées au projet d'identité « Mersen ».

À fin 2009, les charges et produits non courants s'établissaient à (4,5) millions d'euros et incluaient pour l'essentiel les coûts de transfert d'immobilisations et autres coûts liés à la réorganisation de certains sites pour (4,4) millions d'euros.

Note n° 18 Information sectorielle

Résultat opérationnel

(En millions d'euros)	Systèmes et Matériaux Avancés (SMA)		Systèmes et Composants Électriques (SCE)		Total des activités poursuivies	
	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Chiffre d'affaires						
Ventes externes	324,8	256,0	416,4	331,3	741,2	587,3
Répartition du chiffre d'affaires	43,8 %	43,6 %	56,2 %	56,4 %	100,0 %	100,0 %
Résultat opérationnel courant sectoriel	39,5	28,5	51,6	35,7	91,1	64,2
Marge opérationnelle courante sectorielle ^(a)	12,2 %	11,1 %	12,4 %	10,8 %		
Charges et produits non courants sectoriels	(1,8)	(2,9)	(0,3)	(0,6)	(2,1)	(3,5)
Amortissement des actifs incorporels réévalués	(0,7)	(0,8)	(0,2)		(0,9)	(0,8)
Résultat opérationnel sectoriel	37,0	24,8	51,1	35,1	88,1	59,9
Marge opérationnelle sectorielle ^(a)	11,4 %	9,7 %	12,3 %	10,6 %		
Marge Ebitda ^(b)	19,7 %	19,4 %	15,3 %	13,8 %		
					Dépenses non allouées courantes	(13,3)
					Dépenses non allouées non courantes	(1,0)
					Résultat opérationnel des activités poursuivies	73,6
					Marge opérationnelle des activités poursuivies	9,9 %
					Résultat financier	(10,8)
					Impôts courants et différés	(19,9)
					Résultat net des activités poursuivies	42,9
						25,7

(a) Marge opérationnelle sectorielle = résultat opérationnel / ventes externes sectorielles.

(b) L'Ebitda du Groupe correspond au solde «résultat opérationnel courant sectoriel» auquel s'ajoute la dotation aux amortissements sectoriels.

Évolution et répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de ventes

(En millions d'euros)	31 déc. 2010		31 déc. 2009	
		%		%
France	84,6	11,4 %	62,2	10,6 %
Europe hors France	197,0	26,6 %	167,0	28,4 %
Amérique du Nord	236,9	32,0 %	199,0	33,9 %
Asie	178,7	24,1 %	129,2	22,0 %
Reste du monde	44,0	5,9 %	29,9	5,1 %
TOTAL	741,2	100,0 %	587,3	100,0 %

Il n'existe pas de client représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le premier client représente 2,8 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Répartition des amortissements constatés par secteur

(En millions d'euros)	31 déc. 2010				31 déc. 2009			
	SMA	SCE	Non alloué	Total	SMA	SCE	Non alloué	Total
TOTAL	(24,4)	(12,0)	(0,2)	(36,6)	(21,3)	(9,9)	(0,2)	(31,4)

Actifs sectoriels

(En millions d'euros)	SMA	SCE	TOTAL	Opérations intra-groupe éliminées	Total au 31 déc. 2010
Immobilisations nettes (hors participations)	398,6	196,2	594,8		594,8
Stocks	90,4	77,6	168,0		168,0
Clients et acomptes reçus	82,8	85	167,8	(50,1)	117,7
Autres créances d'exploitation	19,2	8,4	27,6	(9,8)	17,8
TOTAL DES ACTIFS SECTORIELS	591,0	367,2	898,3	(59,9)	898,3
Titres de participation					6,2
Actifs d'impôts différés					25,5
Actifs d'impôts exigibles non courants					1,1
Actifs d'impôts exigibles courants					4,3
Autres actifs courants					0,4
Actifs financiers courants					4,6
Dérivés courants					0,7
Actifs financiers de placement					0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie					48,3
TOTAL DES ACTIFS NON ALLOUÉS					91,4
TOTAL					989,7

Passifs sectoriels

(En millions d'euros)	SMA	SCE	TOTAL	Opérations intra-groupe éliminées	Total au 31 déc. 2010
Fournisseurs et acomptes payés	66,3	55,4	121,7	(50,1)	71,6
Autres passifs d'exploitation et passifs divers	42,1	43,1	85,2	(9,8)	75,4
Provisions non courantes et courantes	0,8	3,8	4,6		4,6
Avantages du personnel	11,9	24,8	36,7		36,7
TOTAL DES PASSIFS SECTORIELS	121,1	127,1	248,2	(59,9)	188,3
Passifs d'impôts différés					22,4
Emprunt à long et moyen terme					227,1
Dérivés non courants					1,5
Passifs d'impôts exigibles courants					8,4
Autres passifs financiers courants					35,0
Dérivés courants					2,1
Comptes courants financiers					4,3
Concours bancaires courants					6,9
TOTAL DES PASSIFS NON ALLOUÉS					307,7
TOTAL					496,0

Note n° 19 Charges de personnel et effectifs

Les frais de personnel du Groupe (incluant charges sociales, provisions pour retraite et indemnités de départ) s'élèvent à 231,7 millions d'euros en 2010 contre 195,2 millions d'euros en 2009.

À périmètre et changes constants, les frais de personnel augmentent de 9 %.

Effectif fin de période des sociétés consolidées (activités poursuivies) par zone géographique

Zone géographique	31 déc. 2010	%	31 déc. 2009	%
France	1 527	22 %	1 399	25 %
Europe hors France (+ Tunisie)	1 275	18 %	1 052	19 %
Amérique du Nord (+ Mexique)	2 024	29 %	1 682	30 %
Asie	1 949	28 %	1 251	22 %
Reste du monde	249	3 %	233	4 %
TOTAL	7 024	100 %	5 617	100 %

Effectif fin de période des sociétés consolidées (activités poursuivies) par catégorie

Catégories	31 déc. 2010	%	31 déc. 2009	%
Ingénieurs et cadres	916	13 %	768	14 %
Techniciens et agents de maîtrise	797	11 %	742	13 %
Employés	894	13 %	726	13 %
Ouvriers	4 417	63 %	3 381	60 %
TOTAL	7 024	100 %	5 617	100 %

À périmètre constant, l'effectif moyen augmente de 502 personnes.

Note n° 20 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel détaillé en charges et produits par nature est présenté ci-dessous :

(En millions d'euros)	2010	2009
Chiffre d'affaires produits	716,9	567,7
Chiffre d'affaires négoce	24,3	19,6
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	741,2	587,3
Autres revenus	6,7	6,3
Coûts des produits négoce	(17,1)	(13,7)
Coûts des matières premières	(190,6)	(153,4)
Charges sur autres revenus	(0,6)	(1,1)
Coûts de fabrication	(128,3)	(98,4)
Salaires	(226,1)	(192,8)
Intéressement et participation	(5,6)	(2,4)
Autres charges	(65,9)	(52,4)
Éléments financiers du résultat opérationnel	(3,3)	(2,4)
Amortissements	(36,6)	(31,4)
Provisions	(3,4)	
Pertes de valeur		
Résultat de cession d'immobilisations	3,2	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	73,6	45,6

Note n° 21 Produits financiers et charges financières

Comptabilisés en résultat (En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Amortissement Frais émission emprunt	(0,4)	(0,4)
Intérêts payés sur la dette	(9,9)	(9,9)
Charges financières CT		
Commission sur dette	(0,6)	(0,3)
Quote part non efficace des couvertures de taux		
Produits d'intérêts sur dépôts bancaires	0,1	0,2
Résultat financier	(10,8)	(10,4)

Le résultat financier ci-dessus inclut les éléments suivants qui résultent d'actifs et passifs qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Total produits d'intérêts sur les actifs financiers	(10,9)	(10,6)
Total produits d'intérêts sur les passifs financiers	0,1	0,2
Résultat financier	(10,8)	(10,4)

Comptabilisés directement en capitaux propres (En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Var. de juste valeur des instruments de couverture de change	(0,8)	0,0
Var. de juste valeur des instruments de couverture de taux	(1,5)	(0,6)
Var. de juste valeur des instruments de couverture de matières	0,6	2,0
Impôts sur les variations comptabilisées en capitaux propres	0,7	(0,6)
Résultat financier comptabilisé directement en capitaux propres, net d'impôt	(1,0)	0,8

Note n° 22 Impôts

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Impôts courants sur les bénéfices	(15,3)	(8,6)
Impôts différés d'exploitation	(4,6)	(0,7)
Impôts de distribution		(0,2)
TOTAL IMPÔTS	(19,9)	(9,5)

Dans le Groupe, il existe :

- un groupe d'intégration fiscale en France ;
- un groupe d'intégration fiscale aux États-Unis ;
- deux groupes d'intégration fiscale en Allemagne ; et
- un groupe d'intégration fiscale au Japon.

Le taux d'impôt des activités poursuivies du Groupe est de 32 % en 2010 contre 27 % en décembre 2009.

Explication de la charge d'impôt

(En millions d'euros)	31 déc. 2010
RÉSULTAT NET	39,8
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	(19,9)
TOTAL CHARGES (PRODUITS) D'IMPÔTS	(19,9)
RÉSULTAT TAXABLE	59,7
Taux d'impôt courant en France	34,4 %
(Charge) produit d'impôt théorique (résultat taxable x taux d'impôt courant en France)	(20,6)
Différence taux d'impôt France/ juridictions étrangères	(2,1)
Opérations imposées à taux réduit	
Différences permanentes	(0,1)
Effet de la limitation des impôts différés actifs	2,1
Autres	0,8
(CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT COMPTABILISÉ	(19,9)

Les montants d'actifs et de passifs d'impôts différés présentés au bilan sont les suivants :

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Actifs d'impôt différé	25,5	20,0
Passifs d'impôt différé	(22,4)	(15,6)
Position nette	3,1	4,4

L'évolution des impôts différés à fin décembre 2010 est détaillée ci-dessous :

(En millions d'euros)*	Déc. 2009	Résultat	Autres	Écart de conversion	Déc. 2010
Provisions pour avantages du personnel	7,4	0,3	0,4	0,1	8,2
Amortissement des immobilisations	(17,0)	(2,4)		(1,3)	(20,7)
Provisions réglementées	(3,3)	(0,1)	0,1	(0,1)	(3,4)
Incidence des déficits	23,3	(2,7)	3,7	(0,1)	24,2
Pertes de valeur	(0,2)		0,4		0,2
Autres	(5,8)	0,3	(0,6)	0,7	(5,4)
IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN – POSITION NETTE	4,4	(4,6)	4,0	(0,7)	3,1

Les impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de leur recouvrabilité ; les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne et les États-Unis.

Compte-tenu du manque de perspectives à court-terme, certains déficits n'ont pas fait l'objet d'une activation d'impôts différés. Ces déficits sont principalement situés en Chine pour 3,2 millions d'euros et en France pour 2,9 millions d'euros.

Note n° 23 Résultat par action

Le calcul des résultats de base et dilué par action est présenté ci-dessous :

Activités poursuivies et activités cédées	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Numérateur Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice en millions d'euros)	38,4	14,6
Dénominateur Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	19 768 883	16 456 243
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	655 144	790 032
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	20 424 027	17 246 275
Résultat de base par action (euros)	1,94	0,89
Résultat dilué par action (euros)	1,88	0,85

Activités poursuivies	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Numérateur Résultat net pour le calcul du résultat de base par action (résultat net de l'exercice en millions d'euros)	41,5	25,4
Dénominateur Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	19 768 883	16 456 243
Effets des actions ordinaires dilutives : - options non exercées	655 144	790 032
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	20 424 027	17 246 275
Résultat de base par action (euros)	2,10	1,55
Résultat dilué par action (euros)	2,03	1,48

Note n° 24 Dividendes

Au titre de l'exercice 2009, un dividende de 0,50 euro par action, soit un montant de 9,8 millions d'euros a été décidé par l'Assemblée générale. Suite à la décision de l'Assemblée générale du 20 mai 2010 offrant la possibilité d'opter pour le paiement des dividendes en actions nouvelles et la décision du Directoire du 2 juillet prenant acte du choix des actionnaires de réinvestir 13 740 074 droits en actions nouvelles, une augmentation de capital de 7 millions d'euros (émission de 294 921 actions

nouvelles) a été constatée en juillet 2010 et le Groupe a procédé au versement en espèce de 2,8 millions d'euros au titre du dividende.

Au titre de l'exercice 2010, le dividende proposé s'élève à 0,75 euro par action, soit un montant global de 14,9 millions d'euros.

Note n° 25 Contrats de location

1 - Contrats de location – financement

Valeur nette comptable par catégorie d'actifs

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Constructions	0	0

2 - Contrats de location simple en tant que preneur

Échéancier des paiements minimaux

(En millions d'euros)	Total au 31 déc. 2010	< à 1 an	> à 1 an	dont à 5 ans ou plus
Paiements minimaux	53,6	5,7	47,9	28,3

Les paiements minimaux représentent le montant des loyers immobiliers futurs certains jusqu'à l'échéance des baux avant éventuels renouvellements. Les contrats de baux ne contiennent pas de clause relative à des restrictions d'endettement ou de paiement de dividendes.

L'augmentation des paiements minimaux par rapport au 31 décembre 2009 (32,9 millions d'euros) provient pour l'essentiel des loyers futurs relatifs à l'extension de l'usine Mersen Xianda Shanghai (Chine).

Note n° 26 Information relative aux parties liées

Mersen est une société holding qui a pour vocation la gestion des titres de participation, l'activité de financement du Groupe et la facturation de prestations liées aux immobilisations incorporelles et corporelles détenues par Mersen.

La société Mersen fait partie du groupe Mersen qui comprend 98 sociétés consolidées et non consolidées, réparties dans 39 pays.

Les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminées.

1 - Relations avec les sociétés non-consolidées

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec les sociétés non consolidées s'élève à 7,4 millions d'euros en 2010 (9,9 millions d'euros en 2009).

Au 31 décembre 2010, les *management fees* et les frais administratifs facturés aux sociétés non consolidées par le Groupe (et venant en diminution des frais administratifs centraux) s'élèvent à 0,3 million d'euros (0,2 million d'euros en 2009).

Au 31 décembre 2010, les créances d'exploitation du Groupe sur les filiales non consolidées s'élèvent 2,4 millions d'euros et les passifs d'exploitation sont nuls.

Au 31 décembre 2010, les prêts en compte-courant consentis aux sociétés non consolidées par Mersen s'élèvent à 0,5 million d'euros (1,5 million d'euros en 2009).

2 - Rémunérations versées aux principaux dirigeants (y compris Président du Directoire et Comité Directeur jusqu'au 30 juin 2010)

(En millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Salaires, bonus, avantages en nature et jetons de présence	1,3	2,7
Charges comptabilisées du régime de retraite sur-complémentaire ^(a)	0,2	0,8
Autres avantages à long terme		0,0
TOTAL ^(b)	1,5	3,5

(a) Les membres du Directoire et précédemment du Comité Directeur bénéficient d'un régime de retraite sur complémentaire défini comme suit :
Sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum).
L'engagement actuariel a été évalué au 31 décembre 2010 à 1,5 million d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2009).

(b) La baisse des rémunérations globales entre 2009 et 2010 s'explique principalement par le départ en retraite de 2 membres du Comité Directeur ⁽¹⁾.

Les membres du Directoire et précédemment du Comité Directeur ⁽¹⁾ ne bénéficient d'aucun autre avantage à long terme.

Le Président du Directoire du Groupe bénéficie, en cas de révocation de son mandat, d'une indemnité forfaitaire au maximum égale à 0,5 fois la rémunération totale brute qui lui aura été versée au titre des trente-six mois précédant la rupture, sous réserve de la réalisation de critères de performance.

Par ailleurs, ont été attribués aux membres du Directoire et précédemment du Comité Directeur (y compris Président du Directoire) les « Paiements fondés sur des actions » suivants :

- stock-options : 198 000 options de souscription d'actions ont été attribuées au Directoire et précédemment du Comité Directeur (y compris le Président du Directoire) en 2007 et en 2009 :

	Plan 2007 tranche 1
Date du Conseil d'Administration	25 juillet 2007
Nombre total d'actions attribuées	75 000
Prix de souscription	57,24
Point de départ d'exercice des options	juillet 2011
Date d'expiration	juillet 2017

(1) Suite au départ du dernier membre du Comité Directeur le 30 juin 2010, le Comité Directeur a été dissous.

	Plan 2009 tranche 1
Date du Conseil d'Administration	22 janvier 2009
Nombre total d'actions attribuées	123 000
Prix de souscription	18,90
Point de départ d'exercice des options	février 2013
Date d'expiration	février 2019

- actions gratuites : voir tableau de l'historique des attributions au Directoire et précédemment au Comité Directeur (y compris le Président du Directoire) ci-dessous :

	Plan 2005 tranche 1
Date du Conseil d'Administration	30 juin 2005
Nombre total d'actions attribuées	15 300
Cours de l'action à la date d'attribution	39,25
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juillet 2007
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juillet 2009

Aucune action gratuite n'a été attribuée au Directoire et précédemment au Comité Directeur sur le plan 2008 et 2009.

Note n° 27 Engagements hors bilan

A - Engagements financiers et passifs

<i>(En millions d'euros)</i>	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Engagements reçus		
Avals et caution	0,0	0,2
Autres engagement reçus	2,8	0,6
TOTAL	2,8	0,8
Engagements donnés		
Dettes et engagements garantis par des sûretés réelles	0,0	0,3
Garanties de marché	15,0	20,5
Garantie de paiement sur acquisition	0,0	0,0
Autres garanties	24,8	50,1
Autres engagements donnés	7,5	8,1
TOTAL	47,3	79,0

Le tableau ci-dessus rassemble les engagements hors bilan du Groupe.

Nature

Le poste le plus important, d'un montant de 24,8 millions d'euros, est celui des autres garanties qui inclut notamment une garantie de 16 millions d'euros couvrant les utilisations quotidiennes maximales des filiales dans le cadre du *cash-pooling* européen. La baisse de ce poste par rapport au 31 décembre 2009 (25,3 millions d'euros) s'explique par la main levée totale de la garantie émise en faveur la Commission européenne et résultant du paiement du solde (29,1 millions d'euros) en 2010 de l'amende infligée en 2003.

Maturité

Les engagements hors bilan d'une échéance supérieure à 1 an s'élèvent à 30,2 millions d'euros. Ils incluent la garantie liée au *cash-pooling* européen de 16 millions d'euros qui reste en vigueur tant que les accords de *cash-pooling* existent. Les « garanties de marché » sont généralement inférieures à 1 an, mises à part quelques garanties de marché dont la durée n'excède pas 3 ans.

Contrôle

Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne du Groupe, les sociétés du Groupe ne sont pas habilitées à réaliser des opérations pouvant donner lieu à des engagements hors bilan

sans approbation de la Direction Financière du Groupe et, le cas échéant, du Directoire. Certaines sociétés du Groupe ont toutefois la possibilité d'émettre, sans accord préalable et dans le cadre normal de leur activité, des garanties de marché d'un montant inférieur à 150 000 euros et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces garanties sont mentionnées dans les documents remplis par les sociétés dans le cadre de la procédure de consolidation des comptes.

À la connaissance de la Société, il n'a pas été omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

B – clause de réserve de propriété

Néant

C - Droit Individuel à la Formation

En France, les salariés bénéficient d'un droit individuel à la formation. Celui-ci n'a pas fait l'objet d'une provision, le Groupe ne disposant pas du recul nécessaire pour l'évaluer de manière fiable.

Note n° 28 Événements postérieurs à la clôture

Néant

Note n° 29 Arrêté des comptes

Les états financiers consolidés du Groupe établis à la date du 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Directoire dans sa séance du 15 mars 2011.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Mersen S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

→ Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes » de l'annexe qui recense les nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2010.

→ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Perte de valeur

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs corporels et incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.F.1 et 2.I de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 6 et 7 donnent une information appropriée.

Avantages du personnel:

La note 2.O précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 14 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

→ Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2011

KPMG Audit ID

Catherine Porta

Associée

Neuilly-Sur-Seine, le 15 mars 2011

Deloitte & Associés

Joël Assayah

Associé

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat	96
Bilan	98
Annexe au bilan et au compte de résultat	100
Filiales et participations	113
Tableau de résultats des cinq derniers exercices	114
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	115

5

COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	2010	2009
PRODUIT D'EXPLOITATION (1)		
Produits des activités courantes		
Produits des activités annexes	820	1 538
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	820	1 538
Reprises sur provision d'exploitation	0	329
Transfert de charges d'exploitation	1 027	1 602
Autres produits	817	825
TOTAL 1	2 664	4 294
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Autres achats	14	16
Charges externes	3 516	4 176
Impôts et taxes	464	751
Salaires et traitements	1 400	2 967
Charges sociales	418	700
Dotation aux amortissements et provisions :		
- sur immobilisations : dotation aux amortissements	34	34
- pour risques et charges : dotation aux provisions	22	36
Autres charges	395	285
TOTAL 2	6 263	8 965
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL 1 - 2)	(3 599)	(4 671)

(En milliers d'euros)	2010	2009
PRODUITS FINANCIERS (3)		
De participation	24 599	23 015
D'autres créances de l'actif immobilisé	109	228
Autres intérêts et produits assimilés	2 603	5 314
Reprises sur amortissements et provisions	11 505	407
Différences positives de change	7 091	10 167
TOTAL 3	45 907	39 131
CHARGES FINANCIÈRES (4)		
Dotations aux amortissements et provisions	15 694	8 923
Intérêts et charges assimilées	6 061	9 785
Différences négatives de change	5 827	3 462
TOTAL 4	27 582	22 170
RÉSULTAT FINANCIER (3 - 4)	18 325	16 961
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	14 726	12 290
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	265	74
Sur opérations de capital	389	3 404
Reprises sur provisions et transferts de charges	1	32 122
TOTAL 5	655	35 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 837	1 602
Sur opérations en capital	38	35 285
Dotations aux amortissements et provisions	22	3
TOTAL 6	1 897	36 890
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (TOTAL 5 - 6)	(1 242)	(1 290)
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(1 140)	(641)
RÉSULTAT EXERCICE	14 624	11 641
TOTAL DES PRODUITS	49 226	79 025
TOTAL DES CHARGES	34 602	67 384

BILAN

ACTIF

(En milliers d'euros)	31. déc. 2010			31. déc. 2009
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques	8 778	8 758	20	34
SOUS TOTAL	8 778	8 758	20	34
Immobilisations corporelles				
Autres	373	293	80	98
SOUS TOTAL	373	293	80	98
Immobilisations financières ^(a)				
Participations	490 631	122 161	368 470	360 584
Créances rattachées à des participations	111 904	76	111 828	121 924
Autres titres immobilisés	5		5	5
Autres	4 663	6	4 657	6 346
SOUS TOTAL	607 203	122 243	484 960	488 859
TOTAL A	616 354	131 294	485 060	488 991
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commande ^(b)	1		1	0
Créances clients et comptes rattachés ^(b)	485		485	1 069
Autres ^(b)	54 293		54 293	61 328
Disponibilités	720		720	7 609
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance ^(b)	345		345	355
TOTAL B	55 844	0	55 844	70 361
Charges à répartir D	679		679	990
Écarts de conversion actif E	5 460		5 460	2 167
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D+E)	678 337	131 294	547 043	562 509

(a) Dont à moins d'un an : 3 251.

(b) Dont à plus d'un an : 1 117.

PASSIF

(En milliers d'euros)	31. déc. 2010	31. déc. 2009
CAPITAUX PROPRES		
Capital	39 886	39 291
Primes d'émission d'action	205 704	199 672
Primes de fusion	8 252	8 252
Écarts de réévaluation	3 252	3 252
Réserves indisponibles	2 262	2 262
Réserve légale	3 442	2 860
Autres réserves	34 108	32 837
Report à nouveau	21	35
Résultat de l'exercice	14 624	11 641
Provisions réglementées	28	7
TOTAL A	311 579	300 109
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	37	11 502
Provisions pour charges	70	48
TOTAL B	107	11 550
DETTES ^(a)		
Emprunts obligataires	43 251	43 237
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ^(b)	4 256	28 459
Emprunts et dettes financières divers	143 164	113 626
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	847	874
Dettes fiscales et sociales	1 619	1 824
Autres dettes	24 591	46 618
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 214	1 920
TOTAL C	218 942	236 558
Écarts de conversion passif D	16 415	14 292
TOTAL GÉNÉRAL (A+B+C+D)	547 043	562 509

(a) Dont à plus d'un an : 187 360 moins d'un an : 4 256.

(b) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 3 770.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES



Note n° 1	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	101
Note n° 2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	102
Note n° 3	VALEURS IMMOBILISÉES	103
Note n° 4	PROVISIONS	104
Note n° 5	ÉCHÉANCE DES CRÉANCES ET DES DETTES	104
Note n° 6	ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES	105
Note n° 7	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	105
Note n° 8	COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES	106
Note n° 9	CAPITAL	106
Note n° 10	ENGAGEMENTS	108
Note n° 11	CRÉDIT-BAIL	109
Note n° 12	PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ	109
Note n° 13	EFFECTIF MOYEN	109
Note n° 14	VENTILATION CHARGE D'IMPÔT	109
Note n° 15	INTÉGRATION FISCALE	110
Note n° 16	ÉCARTS DE CONVERSION	110
Note n° 17	ACTIONS PROPRES	110
Note n° 18	INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	111
Note n° 19	INFORMATIONS SUR LES RISQUES	111
Note n° 20	CONSOLIDATION	112

Note n° 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Mersen SA pour l'exercice 2010 ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, notamment du Règlement n° 99-03 du 22 juin 1999 du Comité de la Réglementation Comptable et des modifications qui lui ont été apportées.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A - Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, pour leur totalité, sur le montant des primes d'émission d'actions.

B - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat ou de production.

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de leur durée probable d'utilisation.

La différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques est comptabilisée en amortissements dérogatoires et enregistrée en charges exceptionnelles par la contrepartie des provisions réglementées inscrites au passif du bilan.

D'une manière générale, les durées de vie retenues sont les suivantes :

- logiciels et autres immobilisations incorporelles : 5 ans
- installations aménagements des constructions : 10 ans
- matériels de bureau et mobilier : 5 ans et 10 ans

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif immobilisé, tant incorporel que corporel, à sa valeur actuelle. Lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur nette comptable à la valeur actuelle. Aucune provision n'a été constatée à ce titre au cours de l'exercice.

C - Titres de participation, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou le coût d'achat. Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs. Le contexte actuel de forte dégradation de l'environnement économique et financier rend difficile l'appréhension de telles perspectives. Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Les frais d'acquisition de titres de participation et des autres titres immobilisés sont incorporés au coût d'entrée des titres.

Les dotations et reprises sur dépréciations de titres ainsi que les provisions pour risques sur les participations détenues sont enregistrées en éléments financiers.

D - Actif circulant - créances

Les créances douteuses font l'objet de dépréciation en fonction de la perte probable.

E - Opérations en devises

À la clôture de l'exercice, les créances et les dettes en devises sont valorisées au cours officiel du 31 décembre. La contrepartie de l'ajustement qui en résulte, est enregistrée dans un compte d'écart de conversion d'actif ou de passif.

Les profits de change latents n'interviennent pas dans la formation du résultat. Toutefois, une provision est constituée pour faire face aux risques représentés par les pertes de change latentes non couvertes sur ces devises.

F - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux, engagements de garantie et risques, liés au cours normal des opérations de la Société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Ainsi des provisions ont été constituées pour tous les risques significatifs que la situation ou les événements connus au 31 décembre 2010.

G - Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de vie moyenne estimée de l'emprunt.

H - Engagements de retraites et indemnités de départ

Les engagements de retraite complémentaire résultant de régimes « fermés » à prestations définies au profit d'une partie du personnel font l'objet de la comptabilisation d'une provision. Les engagements relatifs au personnel encore actif sont enregistrés en provision pour risques et charges. Ceux relatifs au personnel retraité sont portés à un compte de charge à payer.

L'engagement de retraite complémentaire spécifique aux dirigeants du Groupe n'a pas fait l'objet de comptabilisation d'une provision pour couvrir cet engagement de la Société mais est uniquement présenté en engagement hors bilan.

Les indemnités de départ en retraite et les primes de médailles du travail des salariés, résultant de l'application des conventions collectives, sont constatées sous forme de provisions pour risques et charges.

Les engagements de départ en retraite et de médailles du travail sont calculés annuellement par des actuaires indépendants

conformément aux dispositions de la convention collective des industries chimiques et à la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées : elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'obligation est partiellement financée au travers d'un versement externe dans le cadre d'une assurance vie collective dont l'actif est évalué à la juste valeur.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- les rémunérations futures sont calculées à partir des rémunérations actuelles en intégrant une réévaluation annuelle au titre de l'inflation de 2 % et des augmentations individuelles additionnelles en fonction de l'âge ;
- les variations des hypothèses actuarielles ne sont prises en compte qu'au-delà du corridor ;
- actualisation au taux de 4,50 % ;
- taux de charges moyen de 40 % à 45 % ;
- taux de rotation du personnel déterminé par tranches d'âges ;
- taux de rendement des actifs : 3,80 % ;
- table de mortalité utilisée : INSEE 98 non générationnelle.

I - Rachat d'actions

Les actions propres rachetées par Mersen SA dans le cadre du contrat de liquidité souscrit auprès d'un établissement financier figurent, conformément à la réglementation française, en autres titres immobilisés.

Une dépréciation des titres est constatée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Lors de la cession de ces titres la perte ou le profit est porté en résultat exceptionnel.

J - Résultat exceptionnel

La Société retient la conception du plan comptable général. Le résultat exceptionnel regroupe donc les opérations dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Ainsi les valeurs comptables et produits de cession d'éléments d'actifs immobilisés, les amortissements dérogatoires et exceptionnels sur immobilisations, les indemnités non récurrentes, les amendes et pénalités, ainsi que les charges connexes à ces éléments non courants sont regroupées dans le résultat exceptionnel.

K - Options de souscriptions d'actions et attributions gratuites d'actions

La Société a mis en place, pour certains de ses salariés, des plans d'options de souscription d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

Lors de la levée d'options de souscription d'actions par les bénéficiaires, des actions nouvelles sont émises et suivent le traitement d'une augmentation de capital classique. La prime d'émission est égale à la différence entre le prix de souscription payé par le salarié et le montant de l'augmentation du poste capital.

Lors de l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires, des actions nouvelles sont créées et suivent le traitement d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. Le montant du nominal de l'action est porté en augmentation du poste capital et le surplus en réserve indisponible.

La Société ne recourt pas actuellement au rachat de titres sur le marché pour les attribuer aux bénéficiaires des plans de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions. Dans ce cas, la comptabilisation de l'opération serait effectuée conformément à l'avis 2008-17 du Conseil National de la Comptabilité relatif au traitement comptable des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

Note n° 2 Analyses et commentaires

Compte de résultat

Chiffre d'Affaires

Les produits des activités annexes (820 milliers d'euros) concernent, pour l'essentiel, la facturation de prestations en France et à l'étranger.

Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation s'inscrit à 3 599 milliers d'euros et correspond aux frais de fonctionnement de la holding.

Résultat financier

Le résultat financier positif de 18 325 milliers d'euros est en hausse sensible par rapport à l'exercice précédent (16 961 milliers d'euros) du fait essentiellement de la baisse du coût de la dette.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif de 1 242 milliers d'euros provient essentiellement d'un contentieux et des coûts exposés du fait du changement de dénomination sociale.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices 2010 est un produit de 1 140 milliers d'euros qui résulte de l'intégration fiscale de la société Mersen et de ses filiales françaises.

Bilan

En complément des notes figurant ci-après, les commentaires suivants sont apportés :

Immobilisations financières

La diminution en valeur nette de 3 899 milliers d'euros résulte du remboursement de créances rattachées à des participations compensée pour partie par la poursuite d'acquisitions ciblées.

Endettement

L'endettement net total de la Société au 31 décembre 2010 est en augmentation de 15 300 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31. déc. 2010	31. déc. 2009
Concours bancaires courants	3 770	27 881
Emprunt obligataire	43 220	43 220
Emprunts & Dettes diverses	142 976	113 406
Autres Dettes ^(a)	23 257	37 626
Endettement total	213 223	222 133
Disponibilités	(490)	(7 372)
Autres créances ^(b)	(52 788)	(58 667)
Placements et Disponibilités	(53 278)	(66 039)
Prêts aux filiales	(111 614)	(121 726)
Autres immobilisations financières	(4 447)	(5 784)
Endettement net	43 884	28 584
dont : - plus d'un an	72 880	32 859
- moins d'un an	(28 996)	(4 275)

(a) Comptes-courants financiers créditeurs comptabilisés en « Autres dettes ».

(b) Comptes-courants financiers débiteurs comptabilisés en « Autres créances ».

Note n° 3 Valeurs immobilisées

(En milliers d'euros)	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
	Valeur brute au début de l'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	8 778	0	0	8 778	8 744	14	0	8 758
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 1	8 778	0	0	8 778	8 744	14	0	8 758
Immobilisations corporelles								
Constructions, Installations techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	372	1	0	373	274	19	0	293
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 2	372	1	0	373	274	19	0	293
Immobilisations financières								
Participations	467 480	23 151	0	490 631	106 896	15 265	0	122 161
Créances rattachées à des participations	121 924	29 357	39 377	111 904	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	5	0	0	5	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	6 349	10 272	11 958	4 663	3	6	3	6
TOTAL 3	595 758	62 780	51 335	607 203	106 899	15 347	3	122 243
TOTAL GÉNÉRAL	604 908	62 781	51 335	616 354	115 917	15 380	3	131 294

Note n° 4 Provisions

(En milliers d'euros) Rubriques	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises provision utilisée	Reprises provision non utilisée	Montant fin exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	7	22	1	0	28
TOTAL 1	7	22	1	0	28
Provisions pour risques et charges					
Perte de change	740	37	740	0	37
Indemnités départ retraite	40	21	0	0	61
Médailles du travail	8	1	0	0	9
Risque société Ugimag	10 762	0	0	10 762	0
TOTAL 2	11 550	59	740	10 762	107
Provisions pour dépréciation					
Des titres de participation	106 896	15 265	0	0	122 161
Des créances rattachées aux participations	0	76	0	0	76
Des titres auto-détenus	3	6	3	0	6
TOTAL 3	122 620	15 347	3	0	122 243
TOTAL GÉNÉRAL	118 456	15 428	744	10 762	122 378

Du fait de l'augmentation de capital réalisée au profit de la société Ugimag en 2010, la provision pour risque sur cette société a été reprise et en contrepartie une dotation pour dépréciation de titres de participation a été dotée sur l'exercice.

Note n° 5 Échéance des créances et des dettes

(En milliers d'euros) Créances	Montant brut au bilan	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	111 904	290	111 614
Autres immobilisations financières	4 663	2 961	1 702
Clients et comptes rattachés	485	485	0
Autres créances	54 293	53 176	1 117
Charges constatées d'avance	345	345	0
TOTAL	171 690	57 257	114 433

(En milliers d'euros) Dettes	Montant brut au bilan	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Emprunt obligataire	43 251	31	40 000	3 220
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 256	4 256	0	0
Emprunts et dettes financières divers	143 164	189	142 975	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	847	847	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 619	876	504	239
Autres dettes	24 591	24 591	0	0
Produits constatés d'avance	1 214	792	422	0
TOTAL	218 942	31 582	183 901	3 459

Note n° 6 Éléments concernant les entreprises liées

Les montants portés dans les colonnes ci-dessous sont extraits des postes du bilan et du compte de résultat mentionnés dans la colonne de gauche.

<i>(En milliers d'euros)</i> Poste du bilan ou du compte de résultat	Montant concernant des sociétés liées détenues à 50 % au moins	Montant concernant des participations (- de 50 %)
Créances rattachées à des participations	111 828	0
Clients et comptes rattachés	436	0
Autres créances	53 011	41
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	304	0
Emprunts et dettes diverses	61	0
Fournisseurs et comptes rattachés	64	0
Autres dettes	23 499	0
Charges financières	15 936	37
Produits financiers	36 738	9

Note n° 7 Écarts de réévaluation

(En milliers d'euros)

1. Réserves de réévaluation

Au début de l'exercice	3 252
Reprise de l'exercice	0
À la fin de l'exercice	3 252

Note n° 8 Comptes de rattachement des produits et des charges

(En milliers d'euros)

1. Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan ci-dessous

Créances rattachées à des participations	290
Autres immobilisations financières	216
Autres créances	263
Disponibilités	231
TOTAL	1 000

2. Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan ci-dessous

Emprunts obligataires	31
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189
Emprunts et dettes financières divers	485
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250
Dettes fiscales et sociales	1 547
Autres dettes	1 122
TOTAL	3 624

3. Montant des charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Éléments d'exploitation	345	9
Éléments financiers	0	1 205
TOTAL	345	1 214

4. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais d'émission emprunt	679
TOTAL	679

Note n° 9 Capital

Capital

Le capital est composé de 19 942 777 actions de 2 euros de nominal, entièrement libérées. En 2010, 294 921 actions nouvelles proviennent du dividende payable en actions, 2 447 actions nouvelles proviennent de l'exercice de stocks options attribuées à certains salariés.

La société a finalisé en novembre 2007 l'émission d'un emprunt obligataire de 40 millions d'euros constitué de 1 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 40 000 euros. À chaque obligation sont attachés 114 BSAR, soit un total de 114 000 BSAR vendus à des dirigeants du Groupe, ce qui pourrait représenter à terme la création d'un maximum de 123 120 actions (du fait du changement de la parité d'exercice liée aux augmentations de capital réalisées en 2009), soit environ 0,63 % du capital et des droits de votes de la société. La cession des bons aux dirigeants du Groupe a permis une réduction sensible du taux d'intérêt de l'emprunt obligataire.

Le 21 mai 2010 une offre publique d'échange simplifiée visant les BSAR émis en 2007 a été effectuée. Les BSAR 2007 pouvaient être apportés en échange de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables à émettre (BSAR 2010).

Les porteurs de BSAR 2007 avaient la possibilité, de manière alternative, d'apporter leur BSAR 2007 selon les termes suivants :

- Branche échange : cinq BSAR 2007 contre deux BSAR 2010 ;
- Branche mixte : un BSAR 2007 complété d'une soule en numéraire de 1,50 euro contre un BSAR 2010.

Lors de sa séance du 15 juillet 2010 le Directoire a pu constater sur la base des résultats de cette offre que le nombre définitif de BSAR 2007 apportés était de 113 771. Ces BSAR ont été de plein droit annulés. Compte tenu de ces résultats et du choix des porteurs de BSAR 2007, le Directoire a décidé, lors de cette même séance d'émettre 103 331 BSAR 2010.

Options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites

Sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration offre régulièrement à des cadres du Groupe la possibilité de souscrire à des options de souscriptions d'actions, sous condition d'atteinte d'objectifs spécifiques de résultats ou à des actions gratuites sous condition de rester dans le Groupe pendant un certain délai.

Trois plans de stock options ont été attribués le 14 mai 2003, le 25 juillet 2007 et le 11 février 2009. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil de Surveillance.

Quatre plans d'option de souscription d'actions gratuites ont été attribués le 30 juin 2005, le 28 juin 2006, le 26 février 2008 et le 11 février 2009.

Les plans d'attributions d'actions gratuites ainsi que l'exercice des plans de stocks options s'effectuent jusqu'à ce jour par l'émission d'actions nouvelles. De ce fait aucune charge ni passif ne sont comptabilisés au cours de l'existence de ces plans.

Caractéristiques/Hypothèses	Plan 2003	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2009
	Stock-options	Actions gratuites	Stock-options	Actions gratuites	Stock-options	Actions gratuites
Date d'attribution	14/05/2003	28/06/2006	25/07/2007	26/02/2008	11/02/2009	11/02/2009
Date de disponibilité	14/05/2007	01/07/2008	25/07/2011	01/03/2011	11/02/2013	11/02/2013
Date d'expiration	13/05/2013	01/07/2011	25/07/2017	01/03/2013	11/02/2019	11/02/2014
Prix d'exercice ajusté (en euros)	19,68	0,00	53,10	0,00	17,53	0,00
Cours de l'action à la date d'attribution ajusté (en euros)	20,48	40,07	52,35	27,48	17,95	17,95
Durée de vie estimée (en nombre d'année)	5,5	2	5,5	3	8	4
Volatilité	40,6 %	37,0 %	30,9 %	N/A	38,1 %	N/A
Dividende par action (% de la valeur de l'action)	2,4	1,6	1,9	2,3	2,5	2,5
Taux sans risque	3,43 %	3,86 %	4,44 %	N/A	3,26 %	N/A
Période d'exercice (en nombre d'années)	4	2	4	3	4	4
Durée de blocage (en nombre d'années)	0	3	0	2	0	0
Nombre d'options/actions attribuées ajusté	140 294	17 975	177 877	21 567	366 581	53 900
Taux d'annulation annuel estimé fin 2004	1,7 %					
Taux d'annulation annuel estimé fin 2005	1,7 %					
Taux d'annulation annuel estimé fin 2006	1,5 %	1,5 %				
Taux d'annulation annuel estimé fin 2007	Fin du plan	1,5 %	1,5 %			
Taux d'annulation annuel estimé fin 2008	Fin du plan	1,5 %	1,5 %	1,5 %		
Taux d'annulation annuel estimé fin 2009	Fin du plan	1,5 %	1,5 %	1,5 %	7,0 %	2,5 %
Taux d'annulation annuel estimé fin 2010	Fin du plan	1,5 %	1,5 %	1,5 %	7,0 %	2,5 %
% d'actions/options acquises suite à l'atteinte de la condition de performance	66,7	100	100	100	100	100
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2005	81 023					
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2006	81 685	17 440				
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2007	82 089	17 440	155 321			
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2008	82 089	17 440	155 321	20 919		
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2009	88 481	16 478	167 442	20 919	274 222	48 708
Estimation du nombre d'options/actions finalement acquises en 2010	88 481	16 478	172 892	19 363	314 391	47 715
Valorisation des options/actions (en euros)	7,24	38,80	15,58	25,67	6,11	16,24
Valorisation en % du cours à l'attribution	35,5 %	96,9 %	29,8 %	93,4 %	34,1 %	90,5 %

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)

Montant au 1^{er} janvier 2010	300 109
Résultat de l'exercice	14 624
Variation des provisions réglementées	21
Augmentations de capital	7 008
Frais augmentations de capital	(204)
Frais net d'émission BSAR	(177)
Distribution de dividendes	(9 802)
Montant au 31 décembre 2010	311 579

Note n° 10 Engagements

Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)

Engagements donnés

Garantie <i>cash-pooling</i> euro	16 000
Garantie engagements retraites sur notre filiale Deutsche Carbone Allemagne	600
Garantie Crédit Syndiqué Mersen Holding China	56 676
Contre garantie Mersen USA BN	9 000
Garantie Mersen Scotland Holytown Ministère de l'Industrie écossais	2 904
Cautions et garanties diverses	3 699
TOTAL	88 879

Engagements reçus

	0
TOTAL	88 879

Autres engagements réciproques

(En milliers d'euros)

Engagements donnés réciproques

Couvertures de change	23 524
Couvertures de matières premières	659
TOTAL	24 183

Engagements reçus réciproques

Couvertures de change	23 635
Couvertures de matières premières	659
TOTAL	24 294

Autres engagements du personnel

(En milliers d'euros)

Engagement régime de retraites complémentaires du Directoire

Valeur actualisée des obligations du régime au 31 décembre 2010	1 072
Juste valeur des actifs auprès d'AXA Assurances	(45)
TOTAL	1 027

Autres engagements sur instruments financiers

(En milliers d'euros)

Juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2010

Swaps de taux	(1 570)
TOTAL	(1 570)

Note n° 11 Crédit-bail

La Société ne dispose d'aucun crédit-bail en cours au 31 décembre 2010.

Note n° 12 Personnel de la Société

La masse salariale fiscale s'est élevée en 2010 à 934 milliers d'euros.

La rémunération versée aux organes de Direction et de Surveillance au titre de l'exercice 2010 est de 1 246 milliers d'euros.

Note n° 13 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	0
Agents de maîtrise et techniciens	2	0
TOTAL	5	0

Note n° 14 Ventilation charge d'impôt

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû
Courant	14 726	0
Exceptionnel	(1 242)	0
Produit d'impôt reçu des filiales fiscalement intégrées		1 140

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)	Début exercice	Variation exercice	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	(1)	(2)	(3)
Provisions pour retraites GPC	603	(31)	572
Provision rentes bénévoles	329	(33)	296
Résultat sur couverture à terme	(3)	3	0
Charge à payer contribution sociale solidarité	14	(7)	7
Congés payés	16	(4)	12
Indemnités de départ en retraite	40	21	61
Assiette de la dette ou du crédit futur(e) d'impôt (éléments significatifs)	998	(53)	945
Déficits fiscaux	45 826	1 349	47 175
Total	46 824	1 296	48 120
Taux d'impôt futur retenu	34,43 %		34,43 %
Montant créance future d'impôt	16 122		16 568

Note n° 15 Intégration fiscale

La Société Mersen a constitué depuis le 1^{er} janvier 2007 un groupe fiscal au sens des articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Ce groupe fiscal intègre, principalement, les sociétés Mersen France SB, Mersen France La Mure, Mersen France Gennevilliers, Mersen France Amiens, Mersen France PY, Mersen Corporate Services.

Le calcul de la charge d'impôt pour chaque filiale est établi chaque année comme si la société n'était pas membre du groupe fiscal. Cette charge d'impôt tient donc compte des déficits réalisés par la filiale durant la période d'appartenance au groupe fiscal qu'elle peut imputer selon les modalités du droit commun.

Aucune provision pour reversement d'impôt à une filiale déficitaire n'a été constituée eu égard à la situation actuelle de chacune des filiales. Par ailleurs, en cas de sortie du groupe d'une filiale déficitaire, aucune indemnisation n'est prévue.

Le produit d'impôt apparaissant dans la société mère correspond principalement aux paiements d'impôt des filiales bénéficiaires minoré de la dette d'impôt dû par le groupe fiscal à l'État.

La filiale est solidaire du paiement de son impôt au trésor en cas de défaillance de Mersen.

Note n° 16 Écarts de conversion

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montants	Dont différences compensées par couvertures ou par position globale de change	Dont différence de change étalée	Autres
Écarts de conversion actif (perte latente)				
Sur immobilisations financières	2 316	2 314		2
Sur emprunts et dettes financières diverses	3 142	3 109		33
Sur autres créances et dettes	2			2
TOTAL	5 460	5 423		37
Écarts de conversion passif (gain latent)				
Sur immobilisations financières	8 678	3 109		5 569
Sur emprunts et dettes financières diverses	7 737	2 314	5 347	76
TOTAL	16 415	5 423	5 347	5 645

Une provision pour risque de perte de change de 37 milliers d'euros a été constituée au 31 décembre 2010.

Note n° 17 Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place avec la société Exane-BNP Paribas, la Société détient 26 434 actions propres au 31 décembre 2010.

Note n° 18 Informations sur le résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Sur opérations de gestion	
Restructuration honoraires et frais	265
SOUS TOTAL	265
Sur opérations en capital	
Profits sur cessions titres auto-détenus	389
SOUS TOTAL	389
Reprises sur dépréciations et provisions	1
SOUS TOTAL	1
TOTAL	655

Charges exceptionnelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Sur opérations de gestion	
Honoraires et frais cession activité automobile	111
Honoraires et frais amende UE	357
Honoraires et frais changement de raison sociale	516
Contentieux Becquet-AVO	810
Retraites GPC non actifs	43
SOUS TOTAL	1 837
Sur opérations en capital	
Pertes sur cessions titres auto-détenus	38
SOUS TOTAL	38
Dotation amortissements dérogatoires	22
SOUS TOTAL	22
TOTAL	1 897

Note n° 19 Informations sur les risques

La politique de gestion des risques financiers est validée par le Directoire sur la base de propositions faites par la Direction Financière. Les opérations de couverture de change ou de matières sont effectuées dans le cadre de procédures strictement définies.

Risque de Liquidité

La Société dispose de trois contrats majeurs de financement.

Une émission obligataire de 40 millions d'euros sous la forme d'obligations à bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) mise en place en novembre 2007 (descriptif détaillé de l'émission en note n° 9).

Un placement privé de 85 millions de dollars US négocié en mai 2003 auprès d'investisseurs américains, dont une tranche de 65 millions de dollars US d'une maturité finale de 10 ans, et une tranche de 20 millions de dollars US d'une maturité finale de 12 ans. Compte tenu de son caractère amortissable, la durée moyenne du placement privé est d'environ 8 ans (à l'origine). Les intérêts payés aux investisseurs sont fixes.

Un crédit de 350 millions de dollar US mis en place en juillet 2008 d'une maturité de 5 ans, syndiqué auprès d'un *pool* bancaire international. Les taux d'intérêt sur le crédit syndiqué égalent le taux interbancaire de la monnaie étrangère concernée constaté au moment des tirages, plus une marge fixe.

Risque de taux

La gestion du risque de taux d'intérêts consiste en des prises de position ponctuelles tenant compte de l'évolution des taux d'intérêts.

Les taux d'intérêts étant jugés historiquement bas, la Société a souhaité fixer une partie du coût de sa dette.

Au mois de mai 2003, le Groupe a acheté plusieurs swaps de taux d'un montant nominal global de 85 millions de dollars US pour variabiliser les intérêts dus sur les placements privés américains. Dans ces swaps, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paie le Libor 3 mois plus une marge. Le départ des swaps a été fixé au 28 mai 2003 pour une durée équivalente aux placements privés américains. L'amortissement de ces swaps est le reflet de l'amortissement des placements privés américains. Au 31 décembre 2008 les swaps ont un nominal total de 66,4 millions de dollar us. Ces swaps ont été revendus en avril 2009, repassant ainsi cette dette à taux fixe.

Au mois de juin 2009, la Société a acheté un swap de taux d'un montant nominal global de 39 millions d'euros pour fixer les intérêts dus sur l'emprunt OBSAAR. Dans ce swap, la Société reçoit les intérêts dus aux prêteurs et paye 2,815 % pour une durée et un amortissement équivalents à l'emprunt OBSAAR.

À fin décembre 2009, la Société a mis en place deux swaps de taux de montants nominaux de 30 millions de dollars US et 20 millions de livres sterling afin de fixer les intérêts sur une partie de sa dette confirmée moyen terme. Dans ces swaps, la Société reçoit les intérêts dus au prêteur et paye 1,175 % pour le swap libellé en us dollar et 1,58 % pour le swap en livres sterling.

Risque matières

Certaines sociétés du Groupe ont des achats de matières premières ou de composants constitués de matières premières telles que les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et le zinc. Le cuivre et l'argent sont les deux métaux représentant des montants d'achats significatifs.

La politique de gestion du risque de prix sur matières premières consiste à ce jour en des prises de position sous la forme de contrat d'achat à terme de matières auprès de banques de premier rang. Elles sont répercutées de manière symétrique aux filiales concernées par les achats de matières premières.

Risque de change

La politique de gestion du risque de change consiste, sur la base d'un recensement complet des risques inter-sociétés et hors Groupe, à contracter avec des banques de premier rang des couvertures de change à terme.

Sauf cas particuliers les couvertures auprès des banques sont centralisées au niveau de la maison-mère et répercutées de manière symétrique aux filiales concernées par les couvertures de flux commerciaux, qu'elles soient basées sur des commandes spécifiques ou fondées sur des budgets annuels.

La Société n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger.

Note n° 20 Consolidation

La société Mersen SA est prise en intégration globale dans la consolidation du groupe Mersen.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros) Renseignements détaillés (valeur d'inventaire brute excédant 1 % du capital social)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote- part de capital détenue	Valeur comptable chez Mersen		Dividendes encaissés par la Société	Prêts et avances consentis nets	Montants cautions et avals donnés
				Brute	Nette			
Mersen France SB S.A.S.	40 936	1 369	100	49 589	49 589			
Ugimag SA (France)	3 208	(278)	100	86 869	2 929			
Mersen France Amiens S.A.S.	22 477	(1 723)	100	25 402	25 402			
Mersen France Gennevilliers S.A.S.	19 896	2 273	100	19 896	19 896			
Mersen Corporate Services S.A.S. (France)	3 574	606	100	3 646	3 646	457		
Mersen France PY S.A.S.	17 321	5 807	100	17 321	17 321	1 090		
Mersen France Gresy S.A.S.	461	(2 227)	100	1 681	1 681			
Boostec (France)	1 085	1 089	85,26	5 428	5 428			
Mersen Deutschland FFM AG (Allemagne)	10 021	15 983	10	1 635	1 635			600
Mersen Deutschland Holding GMBH & CO. KG (Allemagne)	28 700	(20 224)	100	28 700	5 917		414	
Mersen Argentina S.A. (Argentine)	230	407	97,99	962	807			
Mersen Oceania Pty Ltd (Australie)	837	4 188	100	702	702	1 028		
Mersen do Brasil Ltda (Brésil)	16 009	(7 427)	100	23 847	16 800			
Mersen Canada Dn Ltee/Ltd (Canada)	1 449	11 170	100	1 322	1 322	1 356		
Mersen China Holding Co Ltd (Chine)	72 306	981	100	68 608	68 608			17 003
Mersen Korea Co. Ltd (Corée du Sud)	3 255	5 296	100	12 060	11 540			
Carbone Danmark A/S (Danemark)	67	(14)	100	528	528			
Mersen Ibérica S.A. (Espagne)	2 404	2 903	66,68	680	680	125		
Mersen Ibérica Bcn S.A. (Espagne)	2 043	426	100	2 396	2 396		1 355	
Mersen USA Bn Corp. (États-Unis)	72 361	96 584	100	68 926	68 926	15 795	60 916	9 000
Mersen UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	7 235	(4 478)	100	903	903		6 390	
Mersen Scot.Holding Ltd (Grande-Bretagne)	46 474	(1 339)	100	42 000	42 000		42 463	
Mersen Hellas S.A. (Grèce)	91	(123)	100	638	0			
Carbone Lorraine Mauritius (Île Maurice)	0	109	100	1 681	98			
Mersen India Pvt Ltd (Inde)	1 690	5 680	100	7 239	7 021			
Mersen Italia Spa (Italie)	2 500	1 049	99,99	4 590	4 590			
Mersen Fma Japan KK (Japon)	461	1 799	8,70	2 977	917	178		
Mersen Maroc	197	(300)	100	692	692			
Mersen Mexico Monterrey S. de R.L. de C.V. (Mexique)	849	175	100	731	731			299
Mersen South Africa Pty Ltd (RSA)	118	3 080	54,77	813	813	141		
Carbone Lorraine Singapore Holding PTE Ltd (Singapour)	871	(716)	100	1 065	57			
Mersen Nordic AB (Suède)	223	422	100	551	551	578		
Mersen Istanbul Sanayi Unvanli AS (Turquie)	991	1 074	100	5 016	2 907	184		
Renseignements globaux (concernant les autres filiales et participations)								
Filiales (+ 50 %)								
Françaises				88	28			
Étrangères				1 232	1 229	81		
Participations (10 à 50 %)								
Étrangères				217	180	10		1 381
Autres participations (moins de 10 %)								
				0	0			
TOTAL				490 631	368 470	21 023	111 538	28 283

TABLEAU DE RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2010	2009	2008	2007	2006
1. Capital en fin d'exercice					
Capital (en milliers d'euros)	39 886	39 291	28 595	28 562	27 931
Nombre d'actions émises	19 942 777	19 645 409	14 297 213	14 280 735	13 965 475
Valeur nominale de l'action (en euros)	2	2	2	2	2
2. Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)					
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements, provisions et participation des salariés	18 560	(12 862)	17 580	10 259	21 054
Impôts sur les sociétés	(1 140)	(641)	(7 376)	(3 379)	(4 312)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice après impôts, amortissements, provisions	14 624	11 641	12 770	8 310	9 445
Montant des bénéfices distribués	14 957	9 822	8 864	12 138	11 871
3. Résultat des opérations par action (en euros)					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,95	(0,62)	1,75	0,95	1,82
Résultat après impôts, amortissements et provisions ^(a)	0,73	0,59	0,89	0,58	0,68
Dividende net versé à chaque action	0,75	0,50	0,62	0,85	0,85
4. Personnel					
Effectif moyen	5	6	6	6	6
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	1 400	2 967	2 145	1 693	2 375
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	418	700	565	329	584

(a) Le résultat net par action après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions est négatif en 2009 car il tient compte d'une charge exceptionnelle liée à la cession de l'activité automobile. Cette charge est compensée par une reprise de provision qui n'entre pas dans le calcul de ce ratio.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mersen S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

→ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

→ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses titres de participations et autres titres immobilisés selon la méthode décrite dans la note 1.C de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans l'annexe et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

→ Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2011

KPMG Audit ID

Catherine Porta

Associée

Neuilly-Sur-Seine, le 15 mars 2011

Deloitte & Associés

Joël Assayah

Associé



INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

Gestion des risques	118
Renseignements à caractère général concernant le capital	123
Gouvernement d'entreprise	134
Rémunérations et avantages en nature	141
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne	149
Rapport spécial des Commissaires aux comptes	158
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	159

6

GESTION DES RISQUES

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité assure la coordination de la gestion des risques. La mission consiste à :

- détecter les principaux risques encourus par le Groupe ;
- définir une politique de prévention et de réduction des risques ;
- proposer des plans d'actions et veiller à leur mise en œuvre ;
- assurer la sécurité des systèmes d'information.

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la sécurité rend compte au Directoire et au Comité d'Audit et des Comptes.

La cartographie des risques opérationnels, financiers, stratégiques et liés à l'information a été établie en 2001 et actualisée en 2005 et 2008. Suite à la demande du Comité d'Audit et des Comptes, il a été décidé de réaliser une mise à jour annuelle de cette cartographie. Le Groupe a donc réalisé en 2010 une actualisation de la cartographie des risques de 2008. Cette révision n'a pas mis en évidence de risques majeurs insuffisamment contrôlés. Elle a permis d'actualiser les plans d'actions nécessaires à la bonne maîtrise de tous les risques du Groupe. Elle a été présentée au Directoire ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes.

→ Risques industriels et risques liés à l'environnement

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la sécurité a poursuivi ses actions visant à réduire les risques identifiés dans la cartographie réalisée en 2008 et a initié un plan d'actions pour les risques apparus lors de la révision de la cartographie en 2010. Certains des plans d'actions ont été conduits à leur terme, d'autres sont en cours d'exécution. Ces actions ont porté pour l'essentiel sur :

- l'actualisation des scénarios majeurs du Groupe en fonction des évolutions de périmètre du Groupe ou des changements de taille de certaines des unités. L'actualisation de ces scénarios permet de prendre en compte les changements intervenus et de valider les actions entreprises pour diminuer les risques ;
- la mise en place d'une consigne Groupe sur les fours et les éléments à prendre en compte afin de diminuer au maximum le risque lié à l'utilisation de ce type de matériel ;
- le lancement d'une cartographie plus détaillée des différents risques par nature pour chaque site important du Groupe. Cette cartographie va permettre de déployer sur 2011 des plans d'actions ciblés et plus spécifiquement en lien avec la nature des risques détectés ;
- l'enregistrement des produits soumis à la réglementation européenne Reach et principalement le graphite.

Le Groupe a donc enregistré en 2010 les produits soumis à la réglementation *Reach*, principalement le graphite. Il a également continué à suivre, auprès de ses fournisseurs, l'avancement de l'enregistrement *Reach* pour certaines substances stratégiques utilisées dans le processus de fabrication. Cette action a été menée afin de sécuriser au maximum les approvisionnements stratégiques du Groupe.

Comme les années précédentes, et conjointement avec les experts des assureurs du Groupe, des visites ont été conduites afin d'évaluer le degré de prévention et de protection contre l'incendie des principaux sites industriels, tant en France qu'à l'étranger. Ces visites ont fait l'objet de recommandations visant au renforcement de la prévention et des moyens de protection contre les incendies quand cela s'est avéré nécessaire.

Le Groupe poursuit son programme de mise en place de bilans carbone sur les sites significatifs. Ces bilans carbone permettent d'élaborer des plans d'actions visant à diminuer l'impact écologique de ses activités. Ces travaux vont également nous permettre de décliner certaines conclusions sur d'autres sites et de pouvoir ainsi bénéficier d'un effet démultiplicateur. Mersen a également poursuivi activement ses actions pour éliminer l'utilisation de produits potentiellement polluants ou en limiter très strictement l'usage. Le Groupe investit toujours sur l'amélioration des conditions de travail et plus particulièrement sur certains processus afin de réduire au maximum les risques liés aux substances CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction). Les travaux de surveillance sur les sols permettent de vérifier régulièrement leur conformité par rapport aux réglementations en vigueur. Les travaux 2010 ont permis de détecter, sur un site centenaire, un problème limité de pollution de sol. Cette pollution est due à des procédés et des produits utilisés il y a plus de 20 ans par le site, avant qu'il n'intègre le Groupe. Les procédés utilisés ont été depuis lors modernisés et sont sous contrôle. Les produits utilisés à l'époque ont été remplacés depuis de nombreuses années et ne sont plus utilisés. Compte tenu de ces éléments le Groupe a préféré, au titre d'une gestion prudente, constituer une provision pour des coûts de dépollution dans ses comptes 2010.

Le Groupe travaille également sur le développement de l'éco-conception de ses produits. Plusieurs actions et projets sont actuellement en cours (voir chapitre 3 « Développement durable »)

→ Risques liés aux systèmes d'information

La fonction de sécurité des systèmes d'information a poursuivi la mise en place de toute une série de mesures visant à l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des systèmes d'information du Groupe.

Elle a notamment :

- développé un outil d'audit croisés et formé un groupe d'auditeurs sur la zone Amérique du nord. Ces audits croisés devraient se développer dans cette zone en 2011 ; un processus de même nature devrait démarrer en 2011 en Asie ;
- continué à développer des outils de contrôle centraux permettant de vérifier à distance la bonne application des règles Groupe ;
- réalisé des audits réseaux.

Les travaux de remise à jour des règles Groupe, réalisés en 2009, ont été mis à disposition des collaborateurs via l'intranet du Groupe au début 2010. Un outil d'auto évaluation, également mis en ligne au même moment permet désormais aux unités de s'auto-évaluer par rapport au référentiel Groupe et de contribuer ainsi à l'amélioration de la sécurité des systèmes d'information.

→ Risques matières premières

Afin de sécuriser ses approvisionnements, le Groupe a maintenu son programme de recherche et d'identification de sources d'approvisionnements alternatives dans le cas où il se trouverait en relation avec un fournisseur en situation de position dominante, afin de sécuriser les achats de matières les plus sensibles sur le long terme.

Sur un plan plus global, les équipes en charge des achats ont obtenu des résultats concrets dans leur travail de collaboration avec les équipes techniques sur des projets de Reconception à Coût Objectif (Redesign-To-Cost en anglais) permettant d'accroître la performance des fournisseurs afin :

- d'obtenir des prix d'achat ou de solutions d'industrialisation plus compétitifs ;
- d'anticiper la substitution éventuelle de produits achetés qui ne seraient pas considérés conformes à la réglementation européenne *Reach* ;
- d'avoir recours à des équipements, des produits et services achetés réduisant les gaz à effet de serre et la consommation d'énergie en général.

Par ailleurs, afin de se couvrir contre les hausses de prix, certaines matières premières ont fait l'objet de couvertures, soit par le biais de produits dérivés, soit par une couverture par les fournisseurs (cf. ci-dessous « Risques de marché financier et de financement »).

→ Risques commerciaux

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la Société est faible grâce à la diversification du portefeuille. En effet, les dix clients les plus importants ne représentent que 15,9 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉE AVEC LES PRINCIPAUX CLIENTS DU GROUPE

(En milliers d'euros)	2010		2009	
	Part du CA réalisée	% du CA réalisé	Part du CA réalisée	% du CA réalisé
Avec le premier client du Groupe	20 687	2,8 %	14 001	2,4 %
Avec les 5 premiers clients du Groupe	77 277	10,4 %	57 136	9,7 %
Avec les 10 premiers clients du Groupe	118 028	15,9 %	88 434	15,1 %

→ Risques pays

Le Groupe possède des implantations industrielles dans des pays considérés à risque (classement Coface), c'est-à-dire en Argentine, en Colombie et en Turquie. Ces filiales non consolidées représentent potentiellement un risque, même si celui-ci est très faible compte tenu de leur taille, leur chiffre d'affaires global ayant atteint moins de 7,9 millions d'euros en 2010.

En Chine, le Groupe n'est pas à l'abri de risques géopolitiques.

→ Assurances

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux auprès de compagnies d'assurances de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité civile, Environnement, Responsabilité civile aviation et transport. Ces programmes mondiaux assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites adaptées

à leurs besoins. Il est précisé qu'aucune police captive n'a été mise en place.

Dans le cadre du programme d'assurance Responsabilité civile (exploitation, avant et après livraison) et Environnement sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait, les dommages aux biens confiés, les frais de dépollution. Ce programme est composé d'une police mère établie en France et de polices locales dans certains pays. Le montant total des primes payées par le groupe Mersen pour l'exercice 2010 au titre du programme Responsabilité civile/Environnement/Responsabilité civile aviation s'est élevé à 671 600 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutive à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ce programme est composé d'une police mère et de polices locales dans certains pays. Il offre une

limite contractuelle globale par événement (combinée dommages directs/perte d'exploitation) de 100 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements tels que les tempêtes, les événements naturels ou certaines garanties spécifiques telles que le bris de machines et les risques informatiques et électriques. Le montant total des primes payées par le groupe Mersen pour l'exercice 2010 au titre de ce programme s'est élevé à 888 337 euros.

Dans le cadre du programme d'assurance Transport, Mersen et ses filiales bénéficient d'une police mondiale qui assure une garantie, dans la limite de 5 millions d'euros par transport, pour tous les transferts de marchandises du Groupe, quel que soit le moyen de transport utilisé. Le montant total des primes versées par Mersen pour l'exercice 2010 au titre de ce programme s'est élevé à 41 310 euros.

La politique d'assurance du Groupe est déterminée par le Directoire. Dans un souci de pérennité de l'entreprise, les niveaux de couverture sont fixés en fonction de la sinistralité du Groupe et l'évaluation des risques encourus par chaque entité du Groupe. Dans un contexte de sinistralité dégradée en 2010, notamment à la suite de l'accident survenu sur le site de Gennevilliers en avril 2010, certains niveaux de franchise du programme d'assurance Dommages/Perte d'exploitation mis en place en 2011 ont été réaménagés. L'ensemble des autres couvertures assurances du Groupe est resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

→ Risques sociaux

La Société attache une attention particulière à la qualité des relations sociales et au développement du dialogue avec les partenaires sociaux. Ainsi, les partenaires sociaux, les représentants du personnel et la Direction se réunissent chaque année au sein du Comité de Groupe en France et au sein du Comité Européen. Par ailleurs, les délégués centraux de tous les syndicats présents sur les sites français du Groupe sont reçus chaque année par la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Lorsque des opérations de réorganisation pouvant avoir une conséquence sur les effectifs sont envisagées, les solutions à mettre en œuvre sont étudiées en concertation avec les syndicats et les représentants du personnel, en conformité avec les dispositions légales. Des dispositifs adaptés sont prévus afin de favoriser les reclassements des salariés concernés au sein ou en dehors du Groupe.

Le site industriel d'Amiens est un exemple d'application de cette politique. L'établissement comportait deux activités historiques :

- la première, orientée vers les secteurs automobile, électroménager et outillage portatif, était confrontée depuis plusieurs années à des difficultés économiques ; son activité ne pouvait plus être poursuivie de façon durable et rentable ;
- la seconde, dont les principaux clients appartiennent aux secteurs de l'énergie, des transports et des industries de procédés, est en croissance et bénéficie de réelles opportunités de développement que Mersen entend concrétiser.

Dans ce contexte, un plan de rationalisation et de reconversion industrielle a été élaboré sur le site d'Amiens. Ce plan consistait à

transférer progressivement l'activité automobile vers deux autres usines et à engager des investissements importants pour accroître la capacité de Recherche et Développement et le volume des activités liées au captage ferroviaire.

Ce plan continue d'être déployé par Midmark qui s'est porté acquéreur de l'activité balais automobile et électroménager.

Parallèlement à ce plan industriel, un plan de formation, d'adaptation et de reconversion du personnel a été engagé. Il a pour objectif de limiter l'impact social du plan industriel pour les salariés affectés à la première activité en leur permettant de se reconvertir dans les métiers de la seconde grâce à un plan ambitieux de formation et de reconversion professionnelle. Ce sont 134 emplois que le site d'Amiens entend ainsi préserver. Ainsi à ce jour, 36 mois après le début du projet, 90 % des personnes concernées ont déjà été reconverties.

Afin de se prémunir au mieux contre le risque de perte de ses savoir-faire, le Groupe a élaboré, lors des revues de management, des plans d'actions spécifiques concernant les hommes et femmes clés de son organisation et a mis en place des mesures propres à les fidéliser et/ou à assurer leur remplacement.

L'accord de décembre 2009 sur la gestion des seniors renforce le processus de développement des compétences et d'accompagnement des parcours professionnels pour les seniors (à partir de 50 ans). Des tutorats ont déjà été organisés sur différents sites en France afin que des seniors forment des salariés sur des postes clés.

Au niveau global, une réflexion sur les compétences dont le Groupe aura besoin dans les années à venir a été conduite pour chaque division, afin d'identifier les métiers clés pour le Groupe et préparer ses équipes actuelles à l'acquisition de ces savoir-faire. L'anticipation des départs dans le cadre des évolutions démographiques de nos effectifs est aussi un des points importants de la politique de Gestion prévisionnelle des ressources humaines afin de préparer l'avenir.

Le groupe de travail sur la « Gestion des seniors et culture Groupe » a élaboré un plan d'actions déployé progressivement dans le monde entier (avec une adaptation aux règles sociales applicables dans les différents pays). Ce plan d'actions vise à assurer le remplacement et la transmission des savoir-faire des seniors, accroître les effectifs et les compétences des managers pour accompagner la croissance du Groupe, et développer la communication sur les valeurs et la culture de l'entreprise. Il inclut la mise en place d'un processus de définition des compétences clés au niveau mondial et leur transfert. Le processus de définition des compétences clés a été déployé sur les sites industriels majeurs du Groupe à partir de mars 2009. Pour chaque collaborateur dont les compétences sont considérées comme clés un plan de succession doit être établi, qui doit être remis à jour une fois par an. Le transfert des compétences est formalisé à travers un entretien d'expériences organisé par les managers avec chacun de ses collaborateurs l'année des 58 ans de ces derniers (cet âge peut varier d'un pays à l'autre en fonction des législations et des pratiques locales).

Un projet est en cours de négociation sur la Prévention des risques psychosociaux, à ce titre une enquête a été organisée auprès des 1 600 salariés des sites français pour mieux appréhender leurs difficultés dans leur vie professionnelle. Cette enquête a révélé une forte implication de tous les salariés et particulièrement des opérateurs.

→ Risques fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est présent.

→ Risques de marché financier et de financement

Risques de change

Les risques de change sont traités dans le paragraphe « Risques de change » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document (p 64).

Risques de taux

Les risques de taux sont traités dans le paragraphe « Risques de taux » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document (p 63).

Risques de matières premières

Les risques de matières premières sont traités dans le paragraphe « Risques matières » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document (p 63).

Risques de contrepartie

Toutes les couvertures sont effectuées auprès d'établissements bancaires de premier plan. Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas soumis aux risques de contrepartie liés à ceux-ci. S'agissant du risque de crédit, le Groupe a mis en place un programme d'assurance crédit commercial Coface couvrant ses principales sociétés américaines, françaises, allemandes, britanniques et chinoises (clients domestiques) contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. En fonction des clients, les couvertures peuvent varier entre 0 et 90 % des créances facturées.

Risques de liquidité

Les risques de liquidité sont traités dans le paragraphe « Risques de liquidité » de la note n° 3 des annexes aux comptes consolidés du présent document (p 62).

Risques action

Au 31 décembre 2010, le Groupe possède 26 434 actions auto-détenues valorisées à 1,1 million d'euros. Par ailleurs, à cette même date, le Groupe n'a pas souscrit de titres de sociétés cotées.

→ Risques juridiques

Dépendance de la Société

Le groupe Mersen n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement qui pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

Le principal client du Groupe représente 2,8 % du chiffre d'affaires.

Litiges

Procédure d'appel en Europe

La procédure d'appel initiée par Mersen en février 2004 devant le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes (TPICE) contre l'amende imposée en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques est définitivement terminée depuis le 12 novembre 2009, date à laquelle la Cour de Justice des Communautés Européennes (CLCE) a rejeté le pourvoi diligenté par Mersen en décembre 2008 et a confirmé le montant de l'amende de 43,05 millions d'euros infligée en 2003 par la Commission européenne. Il est rappelé qu'un paiement partiel de 20 millions d'euros avait été effectué par Mersen en 2005 afin de réduire les frais induits par l'allongement des délais de procédure. Le solde de l'amende et des intérêts y afférents a été réglé en 2010.

Procédure civile au Canada

La procédure civile séparée initiée en 2004 au Canada par certains clients contre les principaux fabricants de balais en graphite canadiens dont Mersen Toronto (anciennement Carbone of America Ltd), filiale canadienne de Mersen, est toujours en cours et n'a pas connu de nouveau développement depuis 2007. Pour mémoire, cette procédure faisait suite à la condamnation en juillet 2004 de la société Morgan Crucible Ltd à payer une amende de CAD 1 million pour pratiques anticoncurrentielles sur la période 1995-1998 dans le domaine de balais de traction en graphite. Aucun nouveau développement n'est intervenu en 2010. Pour rappel, le juge canadien avait décidé en février 2007 que seules les sociétés canadiennes de transport urbain étaient susceptibles de participer à la procédure en cours. Le risque pour Mersen Toronto (anciennement Carbone of America Ltd) reste non significatif.

Procédures civiles au Royaume-Uni

Mersen ainsi que l'une de ses filiales anglaises a été de nouveau assigné en septembre 2010 devant le Tribunal Administratif de la Concurrence (« CAT »). Pour rappel, en octobre 2007, trois des clients ont appelé Mersen dans la procédure qu'ils avaient diligentée début 2007 devant le CAT à l'encontre des sociétés Morgan, SGL et Schunk. En avril 2008, le CAT avait rendu une décision de rejet des demandes d'indemnisation présentées à l'encontre de Mersen, estimant qu'aucune demande d'indemnisation ne pouvait être faite à l'encontre de la Société tant que la procédure d'appel diligentée par la Société devant le TPICE ou le CJCE était toujours en cours.

Dans le cadre de cette procédure anglaise, les plaignants tentent d'obtenir réparation devant le CAT d'un prétendu préjudice subi du fait des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. Mersen rejette l'ensemble des allégations présentées par les plaignants et a déposé en novembre 2010 des conclusions circonstanciées demandant l'annulation ou le rejet de cette procédure devant le CAT pour absence de base légale.

En décembre 2010, le groupe Deutsche Bahn a annoncé diligenter, avec d'autres sociétés ferroviaires européennes, une action à l'encontre des sociétés Morgan, SGL, Schunk et Mersen devant le CAT. Dans le cadre de cette nouvelle procédure anglaise, les plaignants tenteraient d'obtenir réparation devant le CAT d'un prétendu préjudice subi à la suite des pratiques sanctionnées en décembre 2003 par la Commission Européenne dans le domaine des balais pour moteurs électriques et des produits pour applications mécaniques. Cette nouvelle action a été signifiée à Mersen en février 2011.

Depuis 1999, le Groupe a développé un **programme mondial de formation et de sensibilisation** de ses responsables opérationnels et commerciaux **aux réglementations sur la concurrence**. Ce programme mondial de conformité est toujours

effectif. Il a été réactualisé en juin 2010 à la suite notamment du changement de nom et d'identité du Groupe. Des mesures très strictes de contrôle interne et externe assurent l'application scrupuleuse des règles de la concurrence dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

Procédure judiciaire en France (accident de Gennevilliers du 7 avril 2010)

À la suite du tragique accident survenu le 7 avril 2010 sur le site de Mersen à Gennevilliers, une enquête de police judiciaire puis une instruction pénale ont été initiées en vue de déterminer les circonstances exactes et les causes de cet accident ainsi que les responsabilités éventuelles. L'instruction pénale est toujours en cours.

Sur la base des informations disponibles les provisions nécessaires ont été constituées pour l'ensemble des litiges en cours identifiés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

→ Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

→ Montant et composition du capital (statuts, article 6)

À la date du 31 décembre 2010, le capital social est fixé à 39 885 554 euros, divisé en 19 942 777 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie.

→ Autorisations d'augmentations de capital

AGM du 12 décembre 2008

Émission de Bons d'émission d'actions (BEA)

L'Assemblée générale a autorisé, pour une période de 18 mois, l'émission, en une ou plusieurs fois, de BEA au profit de la Société Générale, qui sera ensuite tenue de souscrire les actions ordinaires nouvelles de la Société sur demande de cette dernière, étant précisé que l'émission des actions pourra intervenir à tout moment au cours des deux (2) années suivant l'émission des BEA. Le montant nominal des actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des BEA ne peut pas excéder 5 millions d'euros, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions. Le prix unitaire de souscription des BEA a été fixé à 0,01 (zéro virgule zéro un) euro et le prix unitaire de souscription des actions ordinaires nouvelles émises par exercice des BEA est déterminé en fonction des cours moyens pondérés par les volumes des actions ordinaires de la Société sur une période de trois jours de bourse précédant immédiatement l'exercice des BEA, auxquels est appliquée une décote qui ne pourra pas excéder 10 %.

En date du 12 décembre 2008, le Conseil a décidé l'émission immédiate des 2 500 000 BEA au profit de la Société Générale au prix unitaire de 0,01 euro. Les BEA ont été entièrement souscrits par la Société Générale en date du 17 décembre 2008. Cette

opération d'émission de BEA a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 08-271 en date du 5 décembre 2008.

Au cours des mois de mai et juin 2009, la Société a procédé au tirage de trois tranches successives de 400 000 actions. Ces trois tranches ont été émises respectivement au prix de 20,35 euros par action pour la première, 19,66 euros par action pour la seconde et 17,62 euros par action pour la troisième. Au total, la Société a procédé à l'émission de 1 200 000 actions nouvelles, représentant 8,4 % du capital initial, pour un montant de 22,3 millions d'euros.

Cette autorisation a expiré le 12 juin 2010.

Attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée générale du 12 décembre 2008 a également autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés de la Société et de ses filiales des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société. Le nombre maximal d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des options consenties est limité au maximum à 340 000 actions de 2 euros nominal. Sont exclus du bénéfice des options visées par la présente autorisation Monsieur Claude Coccozza, Président-Directeur Général, les bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions visés à la cinquième résolution de la présente Assemblée générale ainsi que les dirigeants sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées détenant plus de 10 % du capital de la Société. Le prix de souscription ou d'achat des actions sous option sera fixé par le Conseil d'Administration, sans décote, en conformité avec les dispositions légales en vigueur le jour de l'attribution des options et dans les limites prévues aux articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce. Cette autorisation est valable 36 mois. Elle a annulé et remplacé l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007.

Lors de sa séance du 22 janvier 2009, le Conseil a, dans le cadre de cette autorisation, décidé d'attribuer à 38 cadres dirigeants du Groupe, dont deux mandataires sociaux en personnes d'Ernest Totino et de Luc Themelin, des options permettant de souscrire 340 000 actions de la Société. Le Conseil a fixé les conditions et modalités d'émission desdites options de souscription. Il a notamment fixé le prix de souscription à 18,90 euros ainsi que les conditions et critères de performance nécessaires à l'exercice des options. La possibilité d'exercer les options est conditionnée à la progression du résultat net consolidé par action (susceptible d'être modifié par le Conseil en cas de situation exceptionnelle) sur les exercices 2008 à 2011. Le pourcentage d'options qui pourra être levé sera déterminé par application de 2 critères, le critère le plus favorable étant retenu : l'évolution du BNPA de la Société entre

1 à 2 fois la valeur du BNPA 2007 et la croissance du BNPA de la Société par rapport à la croissance moyenne des BNPA d'un panel de sociétés cotées au SBF 120.

Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale a autorisé le Conseil à procéder au profit des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être attribuées dans le cadre de cette autorisation ne peut excéder 50 000 actions, représentant environ 0,3 % du capital social. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois. Sont exclus du bénéfice des attributions d'actions gratuites les mandataires sociaux de la Société, les bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, qui détiennent plus de 10 % du capital de la Société ou qui, du fait de l'attribution gratuite d'actions, viendraient à détenir plus de 10 % du capital de la Société. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007.

Lors de sa séance du 22 janvier 2009, le Conseil a, dans le cadre de cette autorisation, décidé d'attribuer gratuitement 50 000 actions à 50 cadres du Groupe. Le Conseil a fixé une période d'acquisition de 4 ans. L'attribution est par ailleurs subordonnée au maintien du contrat de travail des bénéficiaires de l'attribution jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Aucune obligation et période de conservation ne sont exigées à l'issue de la période d'acquisition.

AGM du 19 mai 2009

Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale du 19 mai 2009 a autorisé le Directoire à émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfice. Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement ou à terme, de ces autorisations ne pourra excéder 10 millions d'euros. La période de validité de cette autorisation est de 26 mois. Cette autorisation a annulé et remplacé l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007 qui n'avait pas été utilisée. Lors de sa séance du 15 septembre 2009, le Directoire a décidé de procéder à l'émission d'actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant maximum nominal de 7,6 millions d'euros. En date du 19 octobre 2009, le Directoire a constaté, à l'issue de la période de souscription, l'émission de 3 730 044 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune.

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale du 19 mai 2009 a autorisé le Directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des

augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne peut excéder un montant maximum de 300 000 euros, soit approximativement 1 % du capital de la Société.

Cette délégation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 décembre 2008.

Lors de sa séance du 24 septembre 2009, le Directoire a décidé d'offrir au personnel des filiales européennes et nord-américaines du Groupe, la possibilité d'acquérir 75 000 actions nouvelles au prix de 17,67 euros. En date du 15 décembre 2009, le Directoire a constaté, à l'issue de la période de souscription, l'émission de 62 668 actions nouvelles de deux euros de nominal chacune.

AGM du 20 mai 2010

Paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale du 20 mai 2010 a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire.

Lors de sa séance du 20 mai 2010, le Directoire a arrêté le prix d'émission des actions nouvelles à 23,60 euros, ce prix d'émission correspondant à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale diminuée du montant du dividende. Le 2 juillet 2010, à l'issue de la période d'option, le Directoire a pris acte que 13 740 074 droits avaient été réinvestis en actions nouvelles de la Société et a décidé de procéder à l'émission de 294 921 actions nouvelles de 2 euros de nominal chacune.

Augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société soit par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission. Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant résulter, immédiatement ou à terme, de cette autorisation ne pourra excéder 10 millions d'euros. La période de validité de cette autorisation est de 26 mois.

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale a autorisé le Directoire, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance, à décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne peut excéder un montant maximum de 390 000 euros, soit approximativement 1 % du capital de la Société. Cette autorisation est valable 26 mois. Elle n'a pas été utilisée à ce jour par la Société. Elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009.

Augmentation de capital par émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAR)

L'Assemblée générale a délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider l'augmentation du capital social par l'émission en une seule fois de bons de souscription et / ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAR 2010 »). Les BSAR 2010 ne seraient remis exclusivement qu'aux porteurs de BSAR 2007 à l'échange des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre d'échange simplifiée avec renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre suite à l'exercice des BSAR 2010. Les porteurs de BSAR 2007 sont les titulaires de bons de souscription et/ou d'acquisitions d'actions remboursables de la Société, détachés des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables émises le 22 novembre 2007 et ayant fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 07-350 en date du 9 octobre 2007.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui seront réalisées en vertu de cette délégation a été fixé à 246 240 euros, soit un nombre total maximum de 123 120 actions d'un nominal de 2 euros, ce montant ne tenant pas compte des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de BSAR 2010. Les actions qui seraient émises par l'intermédiaire d'un BSAR 2010 le seront à un prix qui ne pourra pas être inférieur à 150 % de la moyenne des cours de clôture de l'action Mersen sur le marché Eurolist compartiment B d'Euronext Paris SA sur les 40 séances de bourse qui précéderont la réunion du Directoire lors de laquelle ledit Directoire arrêtera les modalités de l'émission des BSAR 2010.

Lors de sa séance du 20 mai 2010, le Directoire a arrêté les modalités et les caractéristiques d'une offre publique d'échange simplifiée visant la totalité des BSAR 2007 en circulation contre des BSAR 2010 ayant un prix d'exercice inférieur et une maturité étendue.

Lors de sa séance du 15 juillet 2010, le Directoire a constaté, sur la base des résultats de cette offre communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers (Information 210C0631), que le nombre définitif de BSAR 2007 apportés était de 113 771 BSAR 2007 et a décidé d'émettre 103 331 BSAR 2010.

Emission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la société

L'Assemblée générale a donné délégation au Directoire afin de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, et sous réserve de l'approbation préalable du Conseil de Surveillance statuant sur avis positif préalable et conforme d'un Comité composé de trois (3) membres de ce conseil indépendants spécialement désignés par le Conseil de Surveillance à cette fin, de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles, à des actions de la Société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de l'offre publique. Le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne pourra excéder 25% du montant nominal du capital. Cette délégation prévoit que le Directoire devra rendre compte, au moment de l'émission, des circonstances et raisons pour lesquelles il estime que l'offre n'est pas dans l'intérêt des actionnaires et qui justifient qu'il soit procédé à l'émission des bons, ainsi que les termes financiers et juridiques des bons. Ils deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées. La délégation conférée au Directoire est valable pour toute émission de bons de souscription d'actions réalisée dans le cadre d'une offre publique déposée dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de l'Assemblée générale du 20 mai 2010. À ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée par la Société.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Dates	Nature de l'opération	Capital après opération	Prime d'émission	Nombre cumulé d'actions après opération
31/12/2001	Création de 18 729 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 256 924	292 041	11 128 462
31/12/2002	Création de 10 688 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 278 300	180 704	11 139 150
27/11/2003	Création de 3 750 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 285 800	63 512	11 142 900
23/12/2003	Création de 54 990 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	22 395 780	1 110 798	11 197 890
15/04/2004	Création de 2 000 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 399 780	30 520	11 199 890
20/08/2004	Création de 2 500 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	22 404 780	38 150	11 202 390
19/10/2004	Création de 2 489 420 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	27 383 620	58 003 486	13 691 810
16/12/2004	Création de 46 328 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 476 276	1 176 731	13 738 138
31/12/2004	Création de 17 439 actions de € 2 nominal par la levée d'options de souscription	27 511 154	254 261	13 755 577
31/12/2005	Création de 85 775 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 682 704	1 829 333	13 841 352
28/06/2006	Création de 44 494 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	27 771 692	1 388 213	13 885 846
31/12/2006	Création de 79 629 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	27 930 950	2 219 832	13 965 475
25/07/2007	Création de 30 900 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	27 992 750	1 721 748 réserve indisponible	13 996 375
11/09/2007	Création de 200 191 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	28 393 132	6 627 591	14 196 566
17/12/2007	Création de 44 094 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	28 481 320	1 931 317	14 240 660
24/01/2008	Création de 40 075 actions de € 2 de nominal par la levée d'options de souscription	28 561 470	1 254 681	14 280 735
24/07/2008	Création de 16 478 actions de € 2 de nominal résultant de l'attribution d'actions gratuites	28 594 426	540 478 réserve indisponible	14 297 213
26/05/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	29 394 426	7 340 000	14 697 213
11/06/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 194 426	7 064 000	15 097 213
25/06/2009	Création de 400 000 actions de € 2 de nominal résultant de l'exercice de 400 000 BEA	30 994 426	6 248 000	15 497 213
07/07/2009	Création de 355 484 actions de € 2 de nominal résultant du paiement du dividende en actions	31 705 394	5 822 827	15 852 697
19/10/2009	Création de 3 730 044 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS	39 165 482	55 950 660	19 582 741
15/12/2009	Création de 62 668 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés	39 290 818	982 007	19 645 409
02/07/2010	Création de 294 921 actions de € 2 nominal par suite de l'augmentation de capital résultant du droit d'option à paiement du dividende en actions	39 880 660	6 370 293	19 940 330
Sept.-Oct./2010	Création de 2 447 actions de € 2 nominal par suite de la levée d'options de souscription d'actions par des salariés	39 885 554	43 263	19 942 777

→ Certificats de droits de vote

Néant.

→ Certificats d'investissement

Néant.

→ Nantissement d'actions

Néant.

→ Pacte d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires, ni de convention relative au capital.

→ Titres donnant accès au capital

Le nombre d'options de souscription d'actions restant à exercer au 31 décembre 2010 (après prise en compte des annulations) permet d'acquérir 583 236 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre de BSAR pouvant être exercés au 31 décembre 2010 permet d'acquérir 103 331 actions nouvelles de 2 euros de nominal.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement est de 71 908 actions nouvelles de 2 euros de nominal, représentant 0,36 % du capital actuel.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de Mersen.

Sur la base du nombre d'options de souscription, de BSAR pouvant être exercés par les bénéficiaires de BSAR ainsi que d'actions pouvant être définitivement attribuées, la dilution maximale serait de 3 %.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

→ Répartition du capital

Au 31 décembre 2010, le capital social de la Société est de 39 885 554 euros, divisés en 19 942 777 actions de 2 euros nominal toutes de même catégorie.

Le nombre de droits de vote est de 19 942 777.

Au 31 décembre 2010, 26 434 actions, soit 0,13 % du capital sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Exane-BNP-Paribas. La Société n'a procédé à aucune opération d'achat ou de vente de ses propres titres au cours de l'exercice 2010. Elle n'auto-détient aucun titre à ladite date.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres du directoire et restant à lever sont au nombre de 156 968 en tenant compte des options annulées.

Par ailleurs, aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni aucune garantie de cours n'a concerné les titres de l'émetteur au cours des trois dernières années. L'émetteur n'a en outre engagé aucune opération de ce type à l'égard d'autres sociétés pendant la même période.

À l'occasion de l'entrée d'AXA Private Equity dans le capital de la Société en juillet 2008, un accord a été conclu avec la Société. Aux termes de cet accord, ACF I Investment (groupe AXA Private Equity) s'est engagé, sauf en cas d'offre publique, à ne pas procéder à la cession d'un bloc de 5 % ou plus du capital de Mersen à un investisseur identifié. Toute cession par ACF I Investment de ses actions sur le marché sera effectuée d'une manière ordonnée, dans toute la mesure du possible, dans le souci de limiter les effets d'une telle cession sur le cours de bourse de la Société.

L'accord prendra fin le 30 juin 2012. Il prendra fin de plein droit par anticipation le jour où AXA Capital franchira à la baisse le seuil de 10 % du capital ou des droits de vote de Mersen. Si l'accord prend fin par anticipation, le dispositif de cession ordonnée de titres de Mersen demeurera en vigueur jusqu'au 30 juin 2012.

→ Franchissements de seuil

5 février 2010 : la Caisse des Dépôts et Consignations a franchi à la hausse, indirectement par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), le seuil de 10% et détient indirectement 1 966 279 titres (dont 1 106 601 via le FSI) soit 10 % du capital et des droits de vote (dont 5,63 % pour le FSI).

4 mars 2010 : Columbia Wanger Asset Management a déclaré détenir 1 054 050 titres pour le compte de 5 clients, soit 7,37 % du capital et des droits de vote.

22 avril 2010 : Credit Suisse Group a déclaré détenir 350 341 titres soit 1,7834 % du capital et des droits de vote.

26 avril 2010 : Credit Suisse Group a franchi à la baisse le seuil de 1 % et détient 149 904 titres soit 0,7631 % du capital et des droits de vote.

1^{er} mai 2010 : Ameriprise Financial Inc a franchi à la hausse le seuil de 5% et a déclaré détenir indirectement par l'intermédiaire de Columbia Management Investment Advisors LLC et Columbia

Wanger Asset Management LLC, 1 558 625 titres (dont 96 025 pour Columbia Management Investment Advisors et 1 462 600 pour Columbia Wanger Asset Management) soit 7,934% du capital et des droits de vote (dont 0,489 % pour Columbia MIA et 7,445 % pour Columbia Wanger AM).

18 mai 2010 : Ameriprise Financial Inc a franchi à la hausse le seuil de 8 % et détient 1 586 669 titres soit 8,077 % du capital et des droits de vote.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

Débiteurs	31 déc. 2010			31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Public, dont	19 916 343			19 603 222			14 237 692		
- institutionnels français	7 897 940	39,6 %	39,6 %	7 569 248	38,5 %	38,5 %	5 096 348	35,7 %	35,7 %
- actionnaires individuels	3 358 122	16,9 %	16,9 %	4 148 926	21,1 %	21,1 %	4 010 561	28 %	28 %
- actionnaires salariés	257 912	1,3 %	1,3 %	273 095	1,4 %	1,4 %	202 559	1,4 %	1,4 %
- institutionnels autres pays	8 402 369	42,1 %	42,1 %	7 611 953	38,8 %	38,8 %	4 928 224	34,5 %	34,5 %
Auto-détention (contrat de liquidité)	26 434	0,1 %	0,1 %	42 187	0,2 %	0,2 %	59 521	0,4 %	0,4 %
TOTAL	19 942 777	100 %	100 %	19 645 409	100 %	100 %	14 297 213	100 %	100 %

À la connaissance de la Société, il n'y a pas d'actionnaire autre qu'ACF I Investment (groupe AXA Private Equity), FSI/CDC, Ameriprise Financial Inc., Mondrian, et Sofina qui détienne plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance possèdent 25 847 actions au nominatif et le Directoire 4 936 actions via les FCPE Mersen, soit au total 0,1 % du capital ; 26 434 titres sont auto-détenus par la Société au 31 décembre 2010 dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

→ Marché des titres

Les actions sont admises au Premier Marché de la Bourse de Paris au SRD (Service à Règlement Différé). L'action Mersen fait partie de la composition des indices SBF 120, CAC Mid100 et Next 150.

19 942 777 actions sont admises à la cote.

Action Mersen	Nombre d'actions échangées (En unités)	Capitaux échangés (En millions d'euros) ^{(a)(c)}	Cours extrêmes ^{(b)(c)}	
			Plus haut (En euros)	Plus bas (En euros)
2009				
Janvier	1 526 857	26,71	19,84	16,61
Février	607 237	10,31	19,62	15,62
Mars	866 994	13,77	18,20	14,23
Avril	843 780	15,45	20,06	15,55
Mai	574 256	11,65	21,46	18,66
Juin	543 619	10,47	20,83	17,42
Juillet	720 906	12,92	19,15	17,45
Août	864 397	16,99	20,86	18,44
Septembre	2 127 665	49,19	24,60	19,39
Octobre	1 919 231	48,81	28,20	22,50
Novembre	1 024 463	24,76	25,30	22,80
Décembre	866 933	21,46	25,95	23,30
2010				
Janvier	654 711	17,03	27,80	24,17
Février	552 088	13,42	25,60	23,35
Mars	581 287	14,98	27,25	23,71
Avril	572 324	15,79	28,55	26,20
Mai	564 541	14,66	27,05	23,95
Juin	356 833	9,90	29,27	25,60
Juillet	313 654	8,58	28,51	26,45
Août	270 368	7,73	29,5	27,01
Septembre	520 859	15,31	32,76	26,81
Octobre	393 151	12,59	32,94	32,3
Novembre	343 360	10,88	34,50	31,07
Décembre	435 250	14,80	35,38	31,12
2011				
Janvier	427 390	14,88	38,55	32,64
Février	521 420	19,66	40,00	35,55

Source : Euronext.

(a) Sur la base du cours moyen mensuel.

(b) Sur la base des cours extrêmes mensuels en cours de séance.

(c) Données ajustées à la suite de l'augmentation de capital.

	Nb. d'actions à la clôture de l'exercice	Revenu par action (En euros)	Cours de bourse (En euros)			Taux de rendement global sur la base du dernier cours
		Dividende	Plus haut	Plus bas	Dernier	
2006	13 965 475	0,85	51,00	36,55	42,65	2,0 %
2007	14 280 735	0,85	61,77	41,60	47,20	1,8 %
2008	14 297 213	0,62	47,58	17,06	17,81	3,5 %
2009	19 645 409	0,50	28,07	14,46	25,40	2,0 %
2010	19 942 777	0,75	35,38	23,21	34,30	2,2 %

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit 5 ans à compter de leur date de mise en paiement. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor.

Au titre de l'exercice 2010, la 3^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2011 prévoit le versement d'un dividende de 0,75 euro par action, sous réserve de l'approbation de cette Assemblée.

→ Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2011

Établie en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, la présente note d'information a

pour objet de décrire les objectifs et modalités de renouvellement du programme de rachat d'actions ainsi que ses incidences estimées sur la situation des actionnaires de la Société.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Émetteur : MERSEN.

Titres concernés : actions ordinaires Mersen, admises aux négociations sur le marché EUROLIST d'EURONEXT Paris, Compartiment B (code ISIN FR0000039620).

Pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée générale : 10 %.

Prix d'achat unitaire maximum : 80 euros.

Objectifs du programme par ordre de priorité :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2011 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

I - Bilan du programme précédent

À l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société n'a pas fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2010 au titre du

précédent programme de rachat d'actions pour effectuer des transactions de régularisation du cours. Au 31 décembre 2010, 26 434 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE

DÉCLARATION DE L'ÉMETTEUR DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR SES PROPRES TITRES DU 20 MAI 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,13 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	Néant
Valeur comptable du portefeuille	Néant
Valeur de marché du portefeuille	Néant

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information				
	Achats	Ventes/ Transfert	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente	
			Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés
Nombre de titres	Néant						
Échéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	Néant						
Prix d'exercice moyen			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	Néant		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Depuis le 25 février 2005, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à Exane-BNP-Paribas (Prestataire de Service Indépendant) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité en date du 25 février 2005 sont une somme de 2 200 000 euros et aucun titre.

II - Objectif du programme de rachat d'actions

Mersen souhaite pouvoir mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation soumise à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 19 mai 2011.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

III - Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, dite Directive « Abus de marché », entrée en vigueur depuis le 13 octobre 2004. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2011, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire. La résolution

correspondante qui sera proposée par le Directoire est rédigée comme suit :

Achat d'actions Mersen

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et pris connaissance du descriptif du programme, autorise, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le Directoire à acquérir, en une ou plusieurs fois et par tout moyen, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social actuel de la Société, soit 1 994 277 actions.

L'Assemblée générale décide que les achats d'actions de la Société pourront être effectués en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 159 542 160 euros.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un Prestataire de Service d'Investissement.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois. Elle annule et remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2010.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation au Président, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

IV - Modalités

1) Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par Mersen

Mersen aura la faculté d'acquérir au maximum 10 % du capital existant à la date de l'Assemblée, soit à ce jour 1 994 277 actions. La Société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé. En conséquence, le montant maximal que Mersen est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum fixé par l'Assemblée, soit 80 euros par action, s'élèverait à 159 542 160 euros.

Le montant des réserves libres de la Société qui figure au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2010 s'élevait à 248 076 milliers d'euros ; conformément à la loi le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêt des comptes de l'exercice 2011.

Mersen s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % de son capital.

2) Modalités des rachats

Ces rachats, cessions ou transferts des actions pourront être effectués à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, et par tout moyen, par des interventions sur le marché, par l'utilisation de mécanismes optionnels ou par le biais d'achats de blocs, étant précisé que l'Assemblée ne prévoit pas de limitation particulière pour les acquisitions de blocs.

La Société veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre lors de l'utilisation de mécanismes optionnels.

3) Durée du calendrier du programme

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés qu'après approbation de la résolution correspondante qui sera présentée à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2011 et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 ; ce délai ne saurait, en tout état de cause, être supérieur à 18 mois.

4) Financement du programme de rachat

Les rachats seront financés sur les liquidités de la Société ou par voie d'endettement. La Société adaptera ses lignes de crédit pour faire face à ces rachats d'actions.

À titre indicatif, les flux nets provenant des activités opérationnelles avant investissements au 31 décembre 2010 sont de 97,5 millions d'euros. Les capitaux propres part du Groupe sont de 480,8 millions d'euros, l'endettement financier net est de 220,1 millions d'euros.

V - Éléments permettant d'apprécier l'incidence du programme de rachat sur la situation financière de Mersen

Les calculs de l'incidence du programme sur les comptes ont été effectués dans l'hypothèse d'un rachat de 10 % du capital, sur la base du capital de la société Mersen au 31 décembre 2010.

Les autres hypothèses retenues sont les suivantes :

- charges financières estimées au taux brut annuel de 3,5 % ;
- prix unitaire de rachat égal à 37,3581 euros, moyenne des cours de clôture des séances de bourse du 19 janvier au 16 février 2011 ;
- taux d'imposition théorique : 33 %.

Sur ces bases, l'incidence du programme de rachat, en année pleine, sur les comptes consolidés serait la suivante :

(En millions d'euros)	Comptes consolidés au 31/12/10	Impact du rachat de 10 % du capital	Pro forma après rachat de 10 % du capital	Effet du rachat (En %)
Capitaux propres, part du Groupe	480,8	(76,2)	404,6	- 15,9 %
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	493,7	(76,2)	417,5	- 15,4 %
Endettement financier net	220,1	74,5	294,6	33,8 %
Nombre total d'actions en circulation au 31/12	19 942 777	1 994 278	17 948 499	- 10,0 %
Nombre moyen pondéré d'action pour calcul du Résultat net par action	19 768 883	1 976 888	17 791 995	- 10,0 %
Résultat net, part du Groupe	38,4	(1,7)	36,7	- 4,5 %
Résultat net par action	1,94		2,06	6,2 %

VI - Régimes fiscaux des rachats

1) Pour Mersen

Le rachat par Mersen de ses propres actions dans le cadre du présent programme de rachat sans annulation des titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans les cas où les actions seraient cédées ou transférées à un prix différent de celui de leur rachat. Le résultat imposable serait alors affecté à hauteur de la plus-value ou de la moins-value réalisée.

2) Pour les actionnaires cédants

Le régime fiscal des plus-values s'applique au présent programme de rachat (article 112-6 du Code général des impôts). Les gains réalisés par les personnes morales passibles de l'impôt sur les Sociétés seraient soumis au régime des plus-values professionnelles prévu par l'article 39 *duodecies* du Code général des impôts. Les gains réalisés par des personnes physiques seraient soumis au régime des gains de cession de valeurs mobilières ou de droits sociaux prévu par l'article 150-0-A du

Code général des impôts. Selon ce régime, les plus-values ne sont imposables que si le montant global annuel des cessions réalisées par l'actionnaire dont les titres sont rachetés excède 25 000 euros. Le taux d'imposition est de 18 % (29 % avec les prélèvements sociaux). Les gains réalisés par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France ou dont le siège social est situé hors de France (sans avoir d'établissement stable ou de base fixe en France à l'actif duquel sont inscrites les actions) et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, une participation représentant plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la Société à un moment quelconque au cours des cinq dernières années qui précèdent la cession, ne sont pas soumis à l'impôt en France (article 244 bis C du Code général des impôts).

VII - Intervention de la personne contrôlant seule ou de concert l'émetteur

Aucune personne ou entité juridique ne contrôle seule ou de concert Mersen.

VIII - Répartition du capital de Mersen au 31 décembre 2010

Le capital de Mersen est divisé en 19 942 777 actions de 2 euros de nominal dont la répartition au 31 décembre 2010, sur la base des informations reçues par Mersen à cette date, est la suivante :

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2010

Détenteurs	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Public dont :	19 916 343	99,9 %	99,9 %
- actionnaires salariés	257 912	1,3 %	1,3 %
- actionnaires individuels	3 358 122	16,9 %	16,9 %
- institutionnels français	7 897 940	39,6 %	39,6 %
- institutionnels autres pays	8 402 369	42,1 %	42,1 %
Auto-détention (contrat de liquidité)	26 434	0,1 %	0,1 %
TOTAL	19 942 777	100 %	100 %

À la connaissance de la Société, les actionnaires suivants détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société :

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage
ACF I Investment (groupe AXA Private Equity)	3 366 646	16,88 %
Fonds Stratégique d'Investissement / Caisse des Dépôts et Consignations	2 077 787	10,42 %
Ameriprise Financial Inc.	1 639 822	8,22 %
Mondrian Investment Partners	1 594 171	7,99 %
SOFINA	1 510 043	7,57 %

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire qui détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

Du fait des options de souscription attribuées dans le cadre des plans 1999 à 2010 restant à lever au 31 décembre 2010, 949 818 actions nouvelles (après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009) peuvent être potentiellement créées. Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions de Mersen sont reprises en page 146 du présent document de référence.

Le nombre de BSAR existant au 31 décembre 2010 permet d'acquérir 103 331 actions nouvelles de 2 euros de nominal. Il est rappelé que ces BSARs ne peuvent pas être exercées avant le 17/07/2012, sauf événements particuliers.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées définitivement au 31 décembre 2010 est de 91 297 actions nouvelles de 2 euros de nominal après ajustement consécutif à l'augmentation de capital réalisée en octobre 2009.

IX - Personnes assurant la responsabilité de la note d'information

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de Mersen.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE JUSQU'AU 15 MARS 2011

Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Jocelyne CANETTI née le 05/12/1949 Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit et des Comptes	20/05/2010 -		Assemblée générale statuant sur les comptes 2013	120 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Vice-Président du Conseil de Surveillance de : RTE
Yann CHARETON né le 08/01/1978 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité d'Audit et des Comptes	01/01/09	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	120 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Comité de Surveillance de : ALVEST Manager de : ACF Investment 1 Gérant de : ACF Investment 2 Administrateur de : Kos S.p.A.
Hervé COUFFIN né le 26 octobre 1951 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre et Président du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité d'Audit et des Comptes, du Comité des Nominations et Rémunérations et du Comité Stratégique Membre indépendant**	22/05/95	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	16 369 ⁽¹⁾ 13 000 ⁽²⁾	Président-Directeur Général de : CALLISTO Associé Gérant de : HC Conseil Administrateur de : ANTARGAZ, IPSEN, Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles (société tunisienne) Ancien administrateur de : Neuf Telecom
Dominique GAILLARD né le 17/02/1960 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégique	01/01/09	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	140 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Mandats d'administrateur / membre du Conseil de Surveillance de : plusieurs filiales du Groupe AXA Private Equity Président du Conseil de Surveillance de : Moteurs Baudouin et Vieux-Port Equity Membre du Comité de Surveillance de : Alvest, Floor'in Membre du Conseil de Surveillance de : Kuvera Développement, Kebexa Participations, Financière Keos Directeur Général de : AXA Private Equity Participations GmbH Directeur de : ACF Investment 1 Gérant de : ACF Investment II

Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Jean-Paul JACAMON né le 5 août 1947 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Président du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du Comité Stratégique Membre indépendant**	22/01/03	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2010	192 ⁽¹⁾ 3 200 ⁽²⁾	Administrateur de : TOKHEIM Ancien administrateur de : ALCAN, AMEC
Jean-Claude KARPELES né le 15 juin 1940 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité Stratégique Membre indépendant**	06/04/99	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2010	3 200 ⁽¹⁾ 5 000 ⁽²⁾	Délégué Général Honoraire de : GIMELEC Gérant Directeur Général de : ELEC Promotion SARL, GIMELEC Promotion SARL Administrateur de : CPI Media, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île de France, Streamcore Président de : ELEN (Électricité Environnement) Membre élu de : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Hauts de Seine
Agnès LEMARCHAND née le 29 décembre 1954 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégique Membre indépendant**	24/05/07	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	252 ⁽¹⁾ 1 600 ⁽²⁾	Président Exécutif et administrateur de : STEETLEY DOLOMITE Ltd Membre du Conseil de Surveillance de : SICLAE
Henri-Dominique PETIT né le 3 juillet 1948 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Président du Comité d'Audit et des Comptes Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre indépendant**	24/05/07	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2010	158 ⁽¹⁾ 800 ⁽²⁾	Administrateur de : Canal Corp. (USA)

Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen*	Autres mandats
Walter PIZZAFERRI né le 20 août 1957 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Président du Comité Stratégique Membre indépendant**	24/05/07	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	240 ⁽¹⁾	Directeur associé de : Ecosys Group Gérant de : TERCARA, Les Verrières de Montagnac, L'Observatoire de l'Innovation dans l'Énergie
Philippe ROLLIER né le 19 février 1943 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009) Membre du Comité d'Audit et des Comptes et du Comité Stratégique Membre indépendant**	24/05/07	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2010	552 ⁽¹⁾ 5 000 ⁽²⁾	Administrateur de : MORIA SA, Sonoco Products (USA), Comité de la Charte. Membre du Comité de Surveillance de : Groupe Grégoire Gérant de : Cybèle
Marc SPEECKAERT né le 23 mai 1951 Administrateur (jusqu'au 19 mai 2009) Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 19 mai 2009)	01/01/09	19/05/09	Assemblée générale statuant sur les comptes 2010	610 ⁽¹⁾ 0 ⁽²⁾	Directeur Général de : SOFINA Administrateur de : SES (Luxembourg), Rapala (Finlande), Landis Gyr (Suisse), Petit-Forestier (France)

* Conformément à l'article 20 des statuts, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

** Selon les critères AFEP-MEDEF

LE DIRECTOIRE

Noms	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Nombre d'actions ou de BSAR détenus dans le capital de Mersen	Autres mandats
Ernest TOTINO né le 7 avril 1959 Président du Directoire	19/05/09	-	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	1 557 ⁽¹⁾ 6 700 ⁽²⁾	-
Luc THEMELIN né le 23 février 1961 Membre du Directoire	19/05/09	-	Assemblée générale statuant sur les comptes 2012	2 337 ⁽¹⁾ 4 000 ⁽²⁾	-

(1) Nombre d'actions détenues.

(2) Nombre de BSAR détenus.

→ Notices biographiques des membres du Conseil de Surveillance

Jocelyne Canetti

Ancienne élève de l'école normale supérieure, agrégée de Mathématiques, Jocelyne Canetti a rejoint la société EDF en 1980 où elle a occupé différentes fonctions opérationnelles de 1980 à 1995. Elle a ensuite occupé les fonctions de Directeur du centre EDF Entreprises Industries (1997–1999), Directeur du Réseau de Ventes Europe au sein de la Direction commerciale grands clients (2000–2002), Directrice de la Divisions entreprise (2002–2007), Directrice de la Division Services d'Eco Efficacité Énergétique à EDF Commerce (2007 – 2009). Depuis le 1^{er} janvier 2009, Jocelyne Canetti est médiateur d'EDF et Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de RTE.

Yann Chareton

Diplômé de l'IEP Paris en 2000 et de l'ESSEC en 2002, Yann Chareton a également étudié à la London School of Economics à Londres et à l'Université Commerciale Luigi Bocconi à Milan. En octobre 2005, il a rejoint l'équipe LBO Mid Cap d'AXA Private Equity dont il est Senior Investment Manager au sein du bureau de Milan. Il a notamment été impliqué dans des opérations sur la société Camaïeu et le groupe TLD en France et le groupe KOS en Italie.

Hervé Couffin

Diplômé de l'École Polytechnique, Ingénieur au Corps des Mines, Hervé Couffin a commencé sa carrière au Ministère de l'Industrie. Il a rejoint le groupe Paribas en 1983 en tant que Directeur aux Affaires Industrielles. Il est devenu membre du Comité Exécutif de Paribas Affaires Industrielles en 1993, puis « senior partner » et membre du Comité Exécutif de PAI Partners jusqu'en 2004. En 2005 il fonde la société Callisto, société de conseil financier aux équipes dirigeantes dans les opérations de LBO dont il est Président-Directeur Général. Il est par ailleurs administrateur indépendant de plusieurs sociétés.

Dominique Gaillard

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, de l'IAE de Paris et de l'Université de Berkeley-Californie (M. Sc.), Dominique Gaillard a commencé sa carrière dans une filiale de Pechiney en tant que Directeur R&D puis Directeur Commercial et Marketing (1988-1990). De 1990 à 1997, il a travaillé chez Charterhouse (acteur de Private Equity), période durant laquelle il a monté de nombreuses opérations de capital développement et de LBO. Il a rejoint AXA Private Equity en 1997 en tant que Responsable LBO. Il en est aujourd'hui le Directeur Général, en charge des Fonds Directs (capital développement, LBO Small & Mid Cap, Co-Investment, Infrastructure).

Jean-Paul Jacamon

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École des Mines, Jean-Paul Jacamon, après un début de carrière au ministère de l'Industrie et à la Datar, rejoint Schneider Electric en 1981. Il devient Président-Directeur Général de Spie-Trindel et de Spie Enertrans, puis Administrateur-Directeur Général de Spie Batignolles en 1993. En 1995 il est nommé Directeur Général de la Division Europe, puis, en 1996 Directeur Général et, en 1999, Vice-Président-Directeur Général de Schneider Electric, poste qu'il a occupé jusqu'en 2002. Il est depuis administrateur de sociétés.

Jean-Claude Karpeles

Ingénieur diplômé de l'École Supérieure d'ingénieur en Électricité et Électronique, titulaire d'un M.B.A de l'EDHEC et diplômé d'Études Supérieures de Sciences Économiques, Jean-Claude Karpeles a commencé sa carrière en tant qu'administrateur auprès de la Commission des Communautés Européenne en 1963. Il est ensuite chargé des affaires internationales de la profession des industries électriques et électroniques et, à ce titre, crée et gère plusieurs groupements d'exportation. Il est nommé Délégué Général du GIMELEC en 1981 et depuis 2008 Délégué Général Honoraire et Délégué Général de la Fédération des Industries électriques et électroniques en 1991, fonction qu'il occupera jusqu'en 2007. Parallèlement, il est nommé en 1986 par le Ministre de l'Économie et des Finances Président de l'ACTIM puis du CFME ACTIM et d'UBIFRANCE, organismes de promotion du commerce extérieur de la France jusqu'en 2004. Il est par ailleurs Président d'ELEN (électricité environnement) et administrateur du Groupe de presse CPI media, de Streamcore et Gérant Directeur Général d'Elec Promotion.

Agnès Lemarchand

Diplômée de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris et du MIT de Boston, titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Agnès Lemarchand a commencé sa carrière dans l'industrie chimique et pharmaceutique chez Rhône-Poulenc. En 1986, elle est nommée Président-Directeur Général de IBF (filiale de biotechnologies), puis en 1991, rejoint les Ciments Français pour prendre la direction de leur filiale Prodicat. En 1997, elle intègre le groupe Lafarge comme Directeur de la Stratégie de Lafarge Matériaux de Spécialités, puis en 1999, elle est nommée Président-Directeur Général de l'activité Chaux du Groupe, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2004. Après avoir assuré pour Lafarge la cession des actifs chaux aux USA et en Europe, elle reprend en MBO l'activité chaux anglaise et fonde Steetley Dolomite Ltd (UK) dont elle est depuis Executive Chairman.

Henri-Dominique Petit

Président de Sperian Protection (ex-Bacou-Dalloz), société cotée à la Bourse de Paris, jusqu'en 2010, Henri-Dominique Petit a accompli toute sa carrière dans l'industrie. Après une formation scientifique de haut niveau (École Supérieure de Physique et de Chimie de Paris, puis un DEA de Physique Nucléaire et un doctorat en Électronique Corpusculaire à l'université d'Orsay) et trois ans dans la recherche, Henri-Dominique Petit a rejoint la société Kodak à Paris, groupe dans lequel il a effectué l'essentiel de sa carrière. Il y a occupé des fonctions très variées

en France (Achats, Production, Marketing puis Commercial) et dans le monde (Directeur de Division à Londres puis Président de la Division « Cinéma et Télévision » à Los Angeles, Président Europe d'Eastman Kodak basé à Londres, COO de la Division « Consumer Imaging », basé aux USA, et enfin Président d'Eastman Kodak Asie-Pacifique, basé à Shanghai). Il a pris la tête de Bacou-Dalloz en 2004 et consolidé la fusion et le développement international de ce Groupe. Il en a assuré la Direction Générale jusqu'en 2009.

Walter Pizzaferrri

Walter Pizzaferrri est le fondateur et le gérant de Tercara, société de prise de participation dans des structures de conseil et des PME innovantes. Il est également Directeur Associé chez Ecosys Group, jeune entreprise innovante spécialisée dans l'accompagnement des grands groupes et des PME dans leur stratégie de croissance cleantech. Après plus de vingt-cinq années de conseil en stratégie et organisation pour le compte de grands cabinets (Orga consultants, KMPG Peat Marwick, Bain&Co) ou en tant que fondateur et Directeur Général des structures européennes de cabinets anglo-saxons (PRTM, JSA), Walter Pizzaferrri a été pendant sept ans associé chez Stratorg, en charge du secteur automobile et du développement international. Maître de conférence à HEC Entrepreneurs, il a également créé et dirige l'Observatoire de l'Innovation Automobile, ainsi que l'Observatoire de l'Innovation dans l'Énergie avec le soutien des dirigeants de ces deux filières.

Philippe Rollier

Diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris Grignon et de Sciences-Po Paris, Philippe Rollier a effectué toute sa carrière dans le groupe Lafarge dont 15 ans à l'étranger.

De 1980 à 1995, il a dirigé deux filiales de diversification de Lafarge : Allia (Céramique sanitaire) et Orsan (Biotechnologies). Il devient ensuite Directeur Délégué du Groupe pour l'Europe Centrale et de l'Est. Il est nommé Directeur Général Adjoint du groupe Lafarge en 1999. De 2001 à 2006 il est Président et CEO de Lafarge North-America basé à Washington.

Il est administrateur de Sonoco Products (USA), Moria SA, et du Comité de la Charte. Il est membre du Conseil de Surveillance du groupe Gregoire.

Marc Speeckaert

Titulaire d'un diplôme d'économie appliquée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (Belgique), Marc Speeckaert est également détenteur d'un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (États-Unis). Il a commencé sa carrière chez Touche Ross & Cie, puis a travaillé 10 ans auprès d'ITT Corporation où il a exercé plusieurs fonctions dans la sphère financière. En 1986 il a rejoint le groupe Glaverbel en Belgique où, après avoir eu la responsabilité du Contrôle de Gestion, il est devenu Chief Financial Officer. De 1991 à 1994 il a exercé la même responsabilité dans le groupe Lhoist. De 1994 à 2004 il a exercé respectivement la fonction de Chief Financial Officer puis de Chief Strategy Officer de Belgacom en Belgique. Depuis 2004 il est le Directeur Général de Sofina.

→ Notices biographiques des membres du Directoire

Ernest Totino

Titulaire d'un doctorat en Chimie, Ernest Totino a fait l'essentiel de sa carrière dans le groupe Mersen, où il a débuté en Recherche et Développement. Il a ensuite occupé des fonctions de production, de direction d'usine et de direction de la Division « équipements anticorrosion ». Il est entré au Comité Directeur du Groupe en 2005 où il est chargé de la supervision des activités « équipements anticorrosion » et « balais industriels » ainsi que des « systèmes d'information » et « achats ». Il est nommé Directeur Général Délégué en 2008 puis Président du Directoire en mai 2009. Ernest Totino ne détient pas de mandat extérieur au Groupe.

Luc Themelin

Titulaire d'un doctorat en sciences des matériaux, Luc Themelin a fait l'essentiel de sa carrière dans le groupe Mersen où il a débuté en tant qu'ingénieur Recherche et Développement. Il est nommé Directeur de la Division « Freinage » en 1998 puis Directeur de la Division « Hautes Températures » en 2004. Il entre au Comité Directeur en 2005, tout en conservant la direction de la Division « Freinage » et la supervision de la Division « Hautes Températures ». Le 1^{er} juillet 2008, Luc Themelin est nommé Superviseur des divisions « Biens d'équipement » et « EMC » et en mai 2009 Membre du Directoire. Luc Themelin ne détient pas de mandat extérieur au Groupe.

→ Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

La composition, le fonctionnement, les missions et attributions du Conseil de Surveillance et de ses Comités ainsi que leurs travaux sont décrits dans le « Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne » en page 149 du présent document.

Fonctionnement du Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux à sept membres, personnes physiques, qui exercent leurs fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Ils sont nommés pour une durée de quatre (4) ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président. Tout membre du Directoire est rééligible. Les membres du Directoire ne doivent pas être âgés de plus de 65 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, et au minimum quatre fois par an, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Directoire ne délibère valablement que si deux membres au moins, dont le Président, sont présents. Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du Directoire. En cas de partage de voix, le Président du Directoire dispose d'une voix prépondérante. Toute délibération donne lieu à établissement d'un procès-verbal signé par le Président et un des membres du Directoire.

Le Directoire est composé actuellement de deux membres Ernest Totino, Président et Luc Themelin qui ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 19 mai 2009 pour une durée expirant le 19 mai 2013. En 2010, le Directoire s'est réuni 9 fois avec un taux de présence de 100 %.

→ Comité Directeur

Composition du Comité Directeur jusqu'au 30 juin 2010 ⁽¹⁾

Ernest Totino

Président du Directoire

Luc Themelin

Membre du Directoire

Bernard Leduc

Directeur des Ressources Humaines,
Directeur Qualité et Progrès Continu

Jean-Claude Suquet (jusqu'au 31 mars 2010)

Directeur Administratif et Financier

Le Comité Directeur est composé de dirigeants qui ont pour mission d'animer et de superviser le fonctionnement du Groupe. Le Comité Directeur s'est réuni chaque mois. Il a analysé les résultats et la génération de liquidités mensuelle de chacune des activités et étudié les actions mises en œuvre pour en corriger les écarts. Il a suivi les actions de réduction du BFR, notamment celles lancées dans le cadre de la démarche de gestion du BFR par la *Supply Chain*. Le Comité Directeur a commencé toutes ses réunions par une analyse de l'évolution de la sécurité du personnel et des actions mises en œuvre de manière continue pour l'améliorer.

Il a en outre procédé aux travaux suivants :

- étude des orientations stratégiques proposées par les divisions ;
- construction du « business plan » du Groupe et des divisions ;
- détermination du programme d'investissements et autorisation d'engagement de chaque investissement important ;
- étude des différents projets d'acquisitions ;
- détermination des grands axes de la communication financière ;
- changement d'identité du Groupe ;
- réflexion sur la nouvelle organisation de la Direction Financière ;
- adoption du budget du Groupe ;
- suivi des actions de la Direction de l'Audit et des Risques.

Le Comité Directeur a été dissous le 30 juin 2010 consécutivement au départ en retraite de son dernier membre (hors Directoire).

(1) Le Comité Directeur a été dissous le 30 juin 2010 consécutivement au départ en retraite de son dernier membre (hors Directoire).

→ Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire, ni entre eux.

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire au cours des cinq dernières années au moins.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire n'a été associé à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire à l'égard de Mersen.

Les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire ainsi que les principaux dirigeants du Groupe se sont engagés à s'abstenir d'utiliser ou de communiquer l'information privilégiée qu'ils détiennent à des fins d'achat ou de vente de titres de la Société et à ne procéder notamment à aucune opération de cette nature pendant les périodes d'abstention. Pour l'exercice 2011, les périodes d'abstention sont :

- **du 10 janvier au 2 février 2011** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2010, le 25 janvier 2011 ;
- **du 14 février au 24 mars 2011** : du fait de l'annonce sur les comptes annuels 2010, le 16 mars 2011 ;

- **du 5 avril au 28 avril 2011** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du premier trimestre 2011, le 20 avril 2011 ;
- **du 5 juillet au 28 juillet 2011** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2011, le 20 juillet 2011 ;
- **du 1^{er} août au 8 septembre 2011** : du fait de l'annonce sur les comptes semestriels, le 31 août 2011 ;
- **du 10 octobre au 2 novembre 2011** : du fait de l'annonce du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011, le 25 octobre 2011.

Les périodes visées ci-dessus sont fixées notamment en application des recommandations de l'AMF du 3 novembre 2010 (Recommandations AMF n°2010-07) qui préconise deux périodes d'abstention :

- une période de **30 jours** calendaires minimum avant la publication des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, des comptes trimestriels complets ; et
- une période de **15 jours** calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de Direction ou de Surveillance à Mersen ou à l'une quelconque de ses filiales.

→ Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Mersen n'a pas conclu de contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

En octobre 2008, Mersen a confirmé que les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées ont été appliquées dès le 17 octobre 2008 par le Conseil dans le cadre des décisions prises à cette date, car elles s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. En tant

que de besoin, le Conseil a précisé qu'en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice en cours.

→ Rémunérations des mandataires sociaux : application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2010, aux mandataires sociaux de la société Mersen, à savoir les onze membres du Conseil de Surveillance, le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance et les deux membres du Directoire, s'élève à 1 246 762 euros et se décompose en :

- rémunération des dirigeants mandataires sociaux détaillée dans les tableaux de synthèse ci-dessous ;

- rémunération des membres du Conseil de Surveillance : 220 000 euros de jetons de présence, répartis entre les membres du Conseil de Surveillance au prorata de leur participation au Conseil et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil de Surveillance. Ces jetons de présence pour l'année 2010 sont payés début 2011. Ils sont répartis entre les onze membres du Conseil de Surveillance comme suit :

(En euros)	2010	2009
Jocelyne Canetti	10 733	-
Yann Chareton	18 784	17 770
Hervé Couffin	24 427	32 670
Dominique Gaillard	19 747	16 883
Jean-Paul Jacamon	23 724	26 542
Jean-Claude Karpeles	22 752	24 112
Agnès Lemarchand	20 038	21 650
Henri-Dominique Petit	28 384	29 049
Walter Pizzaferrì	17 169	16 712
Philippe Rollier	22 752	23 465
Marc Speeckaert	11 490	11 147
TOTAL	220 000	220 000

Lors de sa séance du 19 mai 2009, le Conseil de Surveillance de la Société a décidé d'allouer à son Président, Hervé Couffin et à son Vice-Président, Henri-Dominique Petit une rémunération forfaitaire annuelle de respectivement 80 000 euros pour Hervé Couffin et de 20 000 euros pour Henri-Dominique Petit. Cette rémunération est restée inchangée en 2010.

Par décision en date du 18 mars 2010, le Conseil de Surveillance a fixé les modalités suivantes de rémunération et avantages en nature d'Ernest Totino et Luc Themelin pour 2010.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

■ Ernest Totino, Président du Directoire

(En euros)	2010	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	645 494	548 004
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	245 588
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	645 494	793 592

■ Luc Themelin, Membre du Directoire

(En euros)	2010	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	371 942	352 311
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	147 353
Valorisation des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	371 942	499 664

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

■ Ernest Totino, Président du Directoire

(En euros)	2010		2009	
	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009
Rémunération fixe	350 000	350 000	326 667	326 667
Rémunération variable	268 625	210 864	210 864	193 172
Intéressement/Participation	NC ^(*)	17 326 ^(a)	17 154 ^(a)	17 778
Rémunération exceptionnelle ^(b)	13 960	13 960	0	0
Avantages en nature	12 909	12 909	10 473	10 473

(a) Le bénéfice de cet accord s'appuie sur l'Art. L.3312-3 du Code du Travail.

(b) Prime de mobilité professionnelle.

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 100 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : les avantages en nature comprennent les cotisations au titre de la garantie sociale des chefs d'entreprise ainsi que la mise à disposition d'une voiture de fonction.

■ Luc Themelin, Membre du Directoire

(En euros)	2010		2009	
	Montants dus au titre de 2010	Montants versés en 2010	Montants dus au titre de 2009	Montants versés en 2009
Rémunération fixe	230 000	230 000	230 000	230 000
Rémunération variable	138 640	119 048	119 048	192 340
Intéressement/Participation	NC ^(*)	19 353 ^(a)	19 180 ^(a)	19 798
Avantages en nature	3 302	3 302	3 263	3 263

(a) dont 16 971 € au titre du bénéfice de l'accord d'intéressement et 2 382 € correspondant à la réserve spéciale de participation. Le bénéfice de ces accords s'appuie sur son contrat de travail.

Nota 1 : le bonus, variant entre 0 et 80 % du salaire de base, est versé l'année N + 1.

Nota 2 : l'avantage en nature comprend la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

■ Hervé Couffin, Président du Conseil de Surveillance (à compter du 19 mai 2009)

(En euros)	2010		2009	
	Montants dus en 2010	Montants versés en 2010	Montants dus en 2009	Montants versés en 2009
Rémunération fixe	80 000	40 000	49 753	49 753
Jetons de présence	24 427	32 670	32 670	29 771
Avantages en nature	0	0	0	0

(*) Intéressement 2010 non encore déterminé.

■ **Henri-Dominique Petit, Vice-Président du Conseil de Surveillance (à compter du 19 mai 2009)**

(En euros)	2010		2009	
	Montants dus en 2010	Montants versés en 2010	Montants dus en 2009	Montants versés en 2009
Rémunération fixe	20 000	10 000	12 438	12 438
Jetons de présence	28 384	29 049	29 049	15 169
Avantages en nature	0	0	0	0

Les montants indiqués ci-dessus englobent les rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées par Mersen au sens de l'article L. 233-16.

→ **Options de souscriptions ou d'achat d'actions attribuées en 2010 à chaque dirigeant mandataire social**

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Ernest Totino				0		
Luc Themelin				0		

En 2010, aucune option de souscription d'action n'a été attribuée au Président du Directoire ainsi qu'aux membres du Directoire.

→ **Actions de performance devenues disponibles en 2010 pour chaque dirigeant mandataire social**

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social en 2010	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Ernest Totino	-	0	-
Luc Themelin	-	0	-

→ **Synthèse des engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux**

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction ⁽²⁾	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Ernest Totino Président du Directoire Mandat du 19 mai 2009 qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011	Non	Oui	Oui	Non
Luc Themelin Membre du Directoire Mandat du 19 mai 2009 qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011	Oui	Oui	Non ⁽³⁾	Non

(1) Les régimes de retraite supplémentaires sont décrits page 144.

(2) Les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison du départ ou du changement de fonction sont décrits page 144.

(3) Luc Themelin bénéficierait d'une indemnité de départ en cas de rupture de son contrat de travail au titre de la convention collective.

→ Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

En application des dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 19 mai 2009, a décidé d'octroyer à Monsieur Ernest Totino, une indemnité de départ dans l'hypothèse où il serait mis fin à son mandat de Président du Directoire. La présente autorisation du Conseil de Surveillance a été publiée sur le site Internet de la Société en application des dispositions de l'article R. 225-34-1 du Code de commerce. Cette décision a été prise à la suite de la nomination d'Ernest Totino comme Président du Directoire.

Le versement de l'indemnité visée ci-dessus est subordonné à la réalisation d'objectifs de performance dans les conditions suivantes :

■ Mesure de la performance (P) :

P = moyenne de la performance de M. Ernest Totino sur les 3 années civiles précédant son départ.

$P = \frac{\text{performance (N-1)} + \text{performance (N-2)} + \text{performance (N-3)}}{3}$

La performance de l'année N est égale au pourcentage d'atteinte des objectifs sur le bonus cible. Compte-tenu des limites fixées par l'article 2, P peut varier de 0 à 200 %. Le taux moyen de performance P sera constaté par le Conseil de Surveillance.

■ Conditions de performance :

Si P \geq 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 100 %.

Si P \geq 90 % et < à 100 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 80 %.

Si P \geq 70 % et < à 90 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 60 %.

Si P \geq 50 % et < à 70 %, l'indemnité sera payée à hauteur de 40 %.

Si P < à 50 %, aucune indemnité ne sera versée.

Les objectifs de performances sont établis sur plusieurs critères : d'une part sur l'évolution du résultat économique (Résultat opérationnel – coût des capitaux employés), d'autre part sur l'évolution de la rentabilité des capitaux employés du Groupe comparativement à un panel de sociétés du SBF 120 et enfin sur des objectifs personnels.

→ Rémunérations des organes de Direction (Comité Directeur) non mandataires sociaux

(Montants bruts en euros)	2010(*)
Salaires de base	81 000
Bonus liés aux performances réalisées durant l'année	35 424
Avantages en nature	2 413
TOTAL	118 837

(*) Pour la période du 01/01/2010 au 30/06/2010

Nota 1 : le Comité Directeur a été dissous au 30/06/2010 consécutivement au départ en retraite de son dernier membre (hors Directoire).

Nota 2 : les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Nota 3 : le bonus, variant entre 0 et 80 % du salaire de base.

→ Modalités de rémunération des organes de direction, y compris mandataires sociaux

La rémunération de base est proposée au Conseil par le Comité des Nominations et des Rémunérations, après avis de consultants spécialisés sur les pratiques du marché.

Le système des bonus pour le Comité Directeur (jusqu'à sa suppression), et pour les membres du Directoire, repose sur les réalisations obtenues par rapport :

- aux objectifs de ROCE du Groupe fixés par rapport à la moyenne d'un panel de 25 entreprises industrielles ;
- à des objectifs de cash au niveau du Groupe ;
- à certains objectifs individuels fixés en début d'exercice.

Les membres du Comité Directeur (jusqu'à sa suppression), et les membres du Directoire, bénéficient d'un régime de retraite sur-complémentaire.

Lors du Conseil d'Administration du 25 juillet 2007, ce régime a été modifié comme suit : sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur-complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum).

Par ailleurs, pour bénéficier du régime, le participant doit justifier d'une ancienneté minimum de 10 ans au sein du groupe Mersen.

→ Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

→ Accords d'intéressement des salariés

Des accords d'intéressement des salariés aux résultats du Groupe existent dans la plupart des filiales françaises, ainsi que dans certaines filiales américaines, canadienne et australienne. Les formules d'intéressement varient selon les sociétés et les pays :

elles associent des critères financiers (résultat opérationnel, résultat d'exploitation ou résultat économique) et, dans certains cas, des critères techniques tels que l'amélioration de la sécurité, du service client, des taux de rebut, etc.

(En milliers d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Sommes affectées au personnel	3 699	1 620	3 953	2 492	2 233
Nombre de bénéficiaires	1 458	1 433	1 545	1 600	1 860

→ Accords de participation

Des accords de participation des salariés aux fruits de l'expansion ont été signés dans toutes les filiales françaises du Groupe employant plus de 50 salariés, en application des articles L. 442-2

et R. 442-2 du Code du travail et dans la majorité des filiales d'Amérique du Nord.

(En milliers d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Sommes affectées au personnel	1 867	762	2 265	2 249	2 219
Nombre de bénéficiaires	1 420	1 110	1 496	1 423	1 498

→ Plan d'Épargne Entreprise, options et actions gratuites

Depuis 1995, des autorisations financières destinées à permettre le développement d'un actionariat salarial au moyen d'un plan d'épargne d'entreprise, de plans d'options de souscription d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites ont été régulièrement accordées par l'Assemblée générale extraordinaire.

Options de souscription

Les Assemblées générales extraordinaires ont depuis 1995 autorisé la Société à consentir en une ou plusieurs fois des options de souscription d'actions de la Société au profit de tout ou partie des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Les catégories de personnel bénéficiaires de ces options sont, lors de chaque utilisation de l'autorisation, déterminées par le Conseil de Surveillance.

Tous les plans d'options de souscription d'actions sont soumis à des conditions de performances.

En 2010, 2 447 options ont été levées.

Le nombre total d'options de souscription d'actions restant à lever est de 583 236 options (après ajustement consécutif à

l'augmentation de capital intervenue en octobre 2009), soit 3,64 % du capital. Les membres de l'organe de Direction ne possèdent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions sur les filiales du Groupe.

L'Assemblée générale mixte du 12 décembre 2008 a autorisé la Société à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés de la Société et de ses filiales des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société. Le nombre maximal d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des options consenties est limité au maximum à 340 000 actions de 2 euros nominal.

En janvier 2009, le Conseil a fait usage de l'autorisation de l'Assemblée générale du 12 décembre 2008 en décidant d'attribuer à 38 cadres dirigeants du Groupe, dont deux mandataires sociaux en la personne d'Ernest Totino et de Luc Themelin, des options de souscription d'actions permettant de souscrire 366 582 actions de la Société – soit approximativement 2 % du capital. Sont exclus du bénéfice des options visées par la présente autorisation les bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions. Lors de sa séance du 15 mars 2011, le Conseil de

Surveillance a décidé d'adapter les conditions de performance de ce plan. Il a décidé de retraiter le BNPA 2011 (le cas échéant 2012) de l'effet des paiements en actions des dividendes versés depuis la date d'attribution des options de souscription en janvier 2009 jusqu'au calcul définitif du pourcentage d'attribution (environ 5% du capital⁽¹⁾). Le Conseil de Surveillance a estimé que cette modalité de paiement du dividende, plébiscitée à plusieurs reprises par une grande majorité d'actionnaires (qui ont par ailleurs bénéficié, pour chaque dividende payé en action, d'une décote de 10% par rapport au cours de bourse), aurait une incidence injustifiée sur le pourcentage d'attribution obtenu par les bénéficiaires des options de souscription. En tenant compte des dividendes payés en actions en 2009, 2010 ainsi que du dividende proposé aux actionnaires en 2011⁽¹⁾, cette modification du règlement pourrait avoir un impact de 5 points de pourcentage environ sur le pourcentage d'attribution⁽²⁾.

Plan d'Épargne Groupe

L'Assemblée générale du 20 mai 2010 a autorisé le Directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émissions d'actions souscrites en numéraire réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe. Ces augmentations entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation ne peut excéder un montant maximum de 390 000 euros, soit approximativement 1 % du capital de la Société. Cette autorisation est valable 26 mois. Elle n'a pas été utilisée à ce jour par la Société.

Cette délégation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 et n'a pas été utilisée à ce jour.

Options de souscription : historique des attributions

	Plan 2000 Tranche 6	Plan 2000 Tranche 7	Plan 2001 Tranche 8	Plan 2003 Tranche 10	Plan 2007 Tranche 11	Plan 2009 Tranche 12	Total
Date du Conseil d'Administration	10 mai 00	15 sept. 00	18 janv. 01	14 mai 03	25 juil. 07	22 janv. 09	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	484 126	10 102	5 051	140 293	177 876	366 582	1 184 030
- dont mandataires sociaux	33 666	0	0	10 099	26 950	86 253	156 968
- dont 10 premiers attributaires	161 593	10 102	5 051	48 310	77 885	140 163	443 104
Prix de souscription	41,88	42,68	44,99	19,68	53,10	17,53	
Point de départ d'exercice des options	Mai 05	Sept. 05	Janv. 06	Mai 07	Juil. 11	Fév. 13	
Date d'expiration	Mai 10	Sept. 10	Janv. 11	Mai 13	Juil. 17	Fév. 19	
Nombre cumulé d'actions souscrites au 31/12/10	47 025	0	0	47 883	0	0	94 908
Options annulées au 31/12/10	437 101	10 102	3 367	51 812	3 504	0	505 886
- dont options annulées en 2010	126 162	3 368	0	0	0	0	129 530
OPTIONS RESTANT À LEVER	0	0	1 684	40 598	174 372	366 582	583 236

Options de souscription : mandataires sociaux

	Nombre d'options consenties / levées	Prix	Date d'échéance
Options consentie depuis le 1 ^{er} janvier 2010 à chaque mandataire social :			
- Président du Directoire : Ernest Totino	0	-	-
- Membre du Directoire : Luc Themelin	0	-	-
Options levées depuis le 1 ^{er} janvier 2010 par chaque mandataire social :			
- Président du directoire : Ernest Totino	0	-	-
- Membre du directoire : Luc Themelin	0	-	-

(1) Dividendes payés en actions en 2009 et 2010 et dividende proposé aux actionnaires en 2011 avec une hypothèse de 66% de paiement en actions.

(2) Compte tenu du premier seuil à 35% d'attribution, le retraitement des dividendes par action pourrait donner lieu à un pourcentage d'attribution de 35% (contre 0% sans retraitement), dans le cas où le BNPA 2011 (le cas échéant 2012) serait à la fois inférieur et proche du BNPA 2007. Au-delà du seuil d'attribution de 35%, l'impact est de 5 points de pourcentage environ.

Options de souscription : 10 premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'options consenties / levées	Prix d'exercice moyen pondéré	Plan 1999 Tranche 5	Plan 2000 Tranche 6	Plan 2003 Tranche 10
Options consenties depuis le 1 ^{er} janvier 2010 aux 10 salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	0	-			
Options levées depuis le 1 ^{er} janvier 2010 par les 10 salariés dont le nombre d'options souscrites est le plus élevé	2 447	31,67	0	0	2 447

Actions gratuites

L'Assemblée générale du 12 décembre 2008 a autorisé le Conseil à procéder au profit des dirigeants sociaux et des salariés, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et de ceux des sociétés qui lui sont liées à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être attribuées dans le cadre de cette autorisation ne peut excéder 50 000 actions, représentant environ 0,3 % du capital social. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois. Sont exclus du bénéfice des attributions d'actions gratuites les mandataires sociaux de la Société, les bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, qui détiennent plus de 10 % du capital de la Société ou qui, du fait de

l'attribution gratuite d'actions, viendraient à détenir plus de 10 % du capital de la Société. Cette autorisation annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007.

Lors de sa séance du 22 janvier 2009, le Conseil a, dans le cadre de cette autorisation, décidé d'attribuer gratuitement 50 000 actions à 50 cadres du Groupe. Le Conseil a fixé une période d'acquisition de 4 ans. L'attribution est par ailleurs subordonnée au maintien du contrat de travail des bénéficiaires de l'attribution jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Aucune obligation et période de conservation ne sont exigées à l'issue de la période d'acquisition. Le nombre d'actions attribuées a été porté à 53 900 après ajustement consécutif à l'augmentation de capital intervenue en octobre 2009.

ACTIONS GRATUITES : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS

	Plan 2006 Tranche 2	Plan 2008 Tranche 3	Plan 2009 Tranche 4	Total ^(a)
Date du Conseil d'Administration	28 juin 06	26 février 08	22 janvier 09	
Nombre total d'actions attribuées	17 975	21 567	53 900	75 447
<i>dont mandataires sociaux</i>	0	0	0	0
<i>dont Comité Directeur ^(b)</i>	0	0	0	0
<i>dont 10 premiers attributaires</i>	5 001	3 230	10 780	14 010
Cours de l'action à la date d'attribution	40,07	29,63	18,65	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	1 ^{er} juil. 2008	1 ^{er} mars 2011	22 janv. 2013	
Date de cessibilité (fin de la période d'indisponibilité)	1 ^{er} juil. 2011	1 ^{er} mars 2013	22 janv. 2013	
Attributions annulées au 31/12/10	1 497	1 403	2 156	3 559
<i>dont annulées en 2010</i>		755	2 156	2 911
Nombre d'actions définitivement attribuées	16 478			
Solde au 31 décembre 2010	0	20 164	51 744	71 908

(a) correspond au total des plans 3 et 4 uniquement ; les actions du plan 2 étant définitivement attribuées.

(b) Le Comité Directeur a été dissous le 30/06/2010 consécutivement au départ en retraite de son dernier membre (hors Directoire).

ACTIONS GRATUITES : MANDATAIRES SOCIAUX

	Nombre d'actions attribuées/souscrites
Actions attribuées depuis le 1 ^{er} janvier 2010 à chaque mandataire social :	
- Président du Directoire : Ernest Totino	0
- Membre du Directoire : Luc Themelin	0
Actions levées depuis le 1 ^{er} janvier 2010 par chaque mandataire social :	
- Président du Directoire : Ernest Totino	0
- Membre du Directoire : Luc Themelin	0

ACTIONS GRATUITES : 10 PREMIERS SALARIÉS (NON MANDATAIRES SOCIAUX)

	Nombre d'actions attribuées/souscrites
Actions attribuées depuis le 1 ^{er} janvier 2010 aux 10 salariés ayant reçu le plus grand nombre d'actions	0

→ Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	2010				2009			
	Deloitte		KPMG		Deloitte		KPMG	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	770	73 %	544	80 %	779	70 %	584	72 %
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit	96	9 %	123	18 %	207	19 %	210	26 %
SOUS TOTAL	866	82 %	667	99 %	986	88 %	794	98 %
Autres prestations, le cas échéant								
- Juridique, fiscal, social	128	12 %	0	0 %	105	9 %	17	2 %
- Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	57	5 %	9	1 %	26	2 %	0	0 %
SOUS TOTAL	185	18 %	9	1 %	131	12 %	17	2 %
TOTAL	1 051	100 %	676	100 %	1 117	100 %	812	100 %

→ Intérêt des dirigeants dans le capital de la Société

Nombre d'actions détenues directement par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire : 25 847.

Nombre d'actions détenues via les FCPE Mersen par le Directoire : 4 936.

Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire détiennent 39 300 bons (BSAR) leur permettant de souscrire

jusqu'en juillet 2017 un nombre équivalent d'actions au prix de 40,50 euros.

Conformément à l'article 20 des statuts chaque membre du Conseil de Surveillance et du Directoire doit, pendant la durée de son mandat, détenir au minimum 120 actions de la Société. Ces actions doivent être inscrites au nominatif.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

→ 1. cadre législatif et réglementaire

1.1 Dispositions légales

Conformément à l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'article L. 225-68 du Code de commerce prévoit par ailleurs : « lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le rapport [du Président] précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Se trouve de surcroît précisé le lieu où ce code peut être consulté. Le rapport [du Président] est approuvé par le Conseil de Surveillance et est rendu public. »

À la demande du Président du Conseil de Surveillance, le présent rapport a été soumis pour avis au Comité d'Audit et des Comptes et pour approbation au Conseil de Surveillance du 15 mars 2011 en application des dispositions précitées.

1.2 Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF : code de référence pour le groupe Mersen

Les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées sont appliquées par le groupe Mersen depuis le 17 octobre 2008. Les recommandations AFEP-MEDEF s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Plus généralement, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire

2006/46/CE du 14 juin 2006, le groupe Mersen se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF.

En application de l'article L. 225-37 alinéa 6, le Président reprend et détaille ci-dessous les quelques recommandations dudit Code de gouvernement d'entreprise qui ne sont que partiellement appliquées en l'état par la Société :

Renouvellement échelonné des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance comprend actuellement onze membres. Dix des membres ont été nommés lors de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2009 qui a décidé du changement de la structure de gouvernance de la société. Un membre a été nommé lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2010 pour un mandat de quatre (4) ans. De manière à assurer un renouvellement harmonieux des membres du Conseil de Surveillance, cinq membres ont été nommés pour un mandat de quatre ans et cinq membres ont été nommés pour un mandat de deux ans.

Partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La Société entend maintenir une possibilité de révision annuelle de la rémunération des membres du Directoire. Cette révision est faite par comparaison avec l'évolution de la rémunération de dirigeants mandataires sociaux de sociétés de taille comparable. Il est à noter que la modification du montant de la rémunération n'interviendrait que s'il était constaté des écarts significatifs par rapport aux pratiques du marché.

Périodicité des attributions d'options de souscription et d'actions

Depuis l'an 2000, la Société a souhaité mettre en place une politique d'autorisation au plus tous les deux ans pour les plans d'options de souscription d'actions dans un souci de limiter la dilution des actionnaires. Cette politique s'applique également aux autorisations d'attributions gratuites d'actions mises en place depuis 2005. Les dernières autorisations ont été décidées par l'Assemblée générale mixte du 12 décembre 2008.

→ 2. Diligences accomplies pour la préparation du présent rapport

Ce rapport est établi sur la base des informations transmises par le Directoire et les directions fonctionnelles de la Société dans le cadre du bilan annuel sur les procédures de contrôle interne et des différentes réunions du Conseil de Surveillance et de ses Comités.

Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Président du Directoire ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Mersen sous la responsabilité du Directoire. À noter que les procédures décrites dans ce rapport s'appliquent à la société mère et à l'ensemble des sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

→ 3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

3.1 Fonctionnement du Conseil de Surveillance :

Missions et attributions du Conseil de Surveillance : le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Dans le cadre de sa mission de contrôle, le Conseil de Surveillance approuve les comptes annuels et semestriels, le budget annuel ainsi que le Plan Stratégique à moyen terme, présentés par le Président du Directoire.

Indépendamment des opérations visées à l'article L. 225-68 alinéa 2 du Code de commerce pour lesquelles une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire, le Directoire ne peut, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance, prendre les décisions suivantes :

- les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société ;
- les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société ;
- les investissements physiques ou cessions d'actifs (hors participations) d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ;
- les opérations d'acquisition, sous quelque forme que ce soit dont le prix, additionné de tout passif, est supérieur à 3 millions d'euros ;
- les accords de partenariat stratégiques ;
- les propositions de modifications statutaires à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ;
- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice du personnel salarié de la Société ainsi que des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du directoire de la société ;
- les propositions d'arrêtés des comptes semestriels et annuels, d'affectation du résultat, de fixation du dividende et de distribution d'acompte sur dividende ;
- la proposition à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de nomination ou de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance : le Conseil de Surveillance a adopté son Règlement intérieur le 23 juillet 2009. Le Règlement intérieur a été amendé le 28 janvier 2011 à la suite de la parution du rapport AMF sur le comité d'audit. Il constitue la charte de gouvernance du Conseil de Surveillance et régit par ailleurs les relations entre les membres de ce dernier et les membres du Directoire de Mersen, dans un esprit de coopération visant notamment à assurer la fluidité des échanges entre les organes sociaux dans l'intérêt des actionnaires. Il vise à donner au Conseil de Surveillance les moyens de s'assurer de la mise en oeuvre des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Il s'inscrit notamment dans le cadre des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Règlement intérieur comporte 5 articles :

- l'article 1 définit le rôle et les missions du Conseil de Surveillance et précise les listes de décisions du Directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du Conseil de Surveillance ;
- l'article 2 porte sur la tenue et le déroulement des réunions du Conseil de Surveillance (convocations, participation, règles de majorité, compte rendu, secrétaire du Conseil) ;
- l'article 3 traite de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance (jetons de présence, rémunération du Président et du Vice-Président, rémunérations exceptionnelles) ;
- l'article 4 est relatif aux règles de déontologie applicables aux membres du Conseil et à la notion de membres « indépendants » ;
- l'article 5 régit les règles de fonctionnement des Comités institués par le Conseil de Surveillance.

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la Société : www.mersen.com.

Le Conseil de Surveillance procède à une auto-évaluation annuelle.

3.2 Composition du Conseil de Surveillance

Selon les statuts, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de 4 ans, renouvelable. Par dérogation à cette règle, le mandat de la moitié des membres nommés en 2009 a été fixé à deux ans.

La limite d'âge applicable à l'exercice des fonctions de tout membre personne physique du Conseil de Surveillance et de tout représentant permanent d'une personne morale est fixée à soixante-douze (72) ans.

À ce jour, le Conseil de Surveillance est composé de 11 membres. Dans le cadre de l'entrée du Fonds Stratégique d'Investissement (« FSI ») au capital de la Société, ce dernier a indiqué son souhait d'être représenté au Conseil de Surveillance. Le FSI a proposé la candidature de Mme Jocelyne Canetti. Cette proposition a été acceptée dans son principe par le Conseil lors de sa séance du 29 janvier 2010, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. L'Assemblée générale du 20 mai 2010 a décidé de nommer Mme Jocelyne Canetti pour une durée de 4 ans.

Conseil

Président du Conseil de Surveillance : Hervé Couffin.

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Henri-Dominique Petit.

Membres du Conseil de Surveillance :

- Jocelyne Canetti ;
- Yann Chareton ;
- Dominique Gaillard ;
- Jean-Paul Jacamon ;
- Jean-Claude Karpéles ;
- Agnès Lemarchand ;
- Walter Pizzaferrì ;
- Philippe Rollier ;
- Marc Speeckaert.

3.3 Travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 8 fois en 2010 avec un taux de présence moyen de 98 %.

Au cours de ces réunions, le Conseil de Surveillance s'est prononcé sur les questions suivantes :

- **le 29 janvier 2010** : le Conseil de Surveillance a examiné le budget 2010 ainsi qu'une première approche du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel 2009. Le Conseil de Surveillance a pris connaissance de l'avancement du projet de changement d'image de la société. Il s'est prononcé sur un projet de changement de lieu du siège social. Le Conseil de Surveillance a donné son approbation à l'acquisition de la société M.Schneider. Le Conseil s'est prononcé en faveur du renouvellement des mandats de Commissaires aux comptes

des Cabinets Deloitte et KPMG. Il a donné son accord de principe sur le projet d'émission de nouveaux BSAR en échange des BSAR existant. Le Conseil a donné son autorisation au Directoire relative à l'émission de cautions, avals et garanties dans la limite d'un plafond global annuel de 10.000.000 euros.

- **le 19 mars 2010** : le Conseil a examiné et approuvé les projets de comptes au 31 décembre 2009. Il a approuvé le rapport du président du Conseil de Surveillance sur les travaux du Conseil et le contrôle interne. Il a donné son accord au projet de changement de nom du Groupe. Les projets de résolution de l'assemblée générale annuelle ont été arrêtés par le Conseil. Il a pris connaissance du niveau d'activité du Groupe à fin février 2010 ainsi que des projets d'acquisitions en cours. Le Conseil a fixé le bonus 2009 de Ernest Totino et de Luc Themelin, leur rémunération 2010 ainsi que leurs objectifs 2010. Enfin, le Conseil a pris connaissance et débattu des conclusions de la mission d'auto-évaluation du Conseil de Surveillance menée par l'un de ses membres.
- **le 26 avril 2010** : Suite à l'accident survenu le 7 avril 2010 sur le site de Mersen à Genevilliers, le Conseil de Surveillance s'est réuni afin de prendre connaissance des circonstances de ce dramatique accident et d'examiner avec le Directoire les possibles causes de l'accident, les conséquences tirées sur l'outil industriel de l'ensemble du Groupe, les risques juridiques résultant de l'accident pour les personnes et pour le Groupe ainsi que les conséquences sur la production et l'activité du Groupe à court terme. Le Conseil a exprimé son soutien au management et au personnel de l'entreprise en ce moment difficile.
- **le 20 mai 2010** : le Conseil a pris connaissance du niveau d'activité du Groupe à fin avril 2010, présenté par le Président du Directoire. Il a approuvé le projet d'offre publique d'échange simplifiée et plus généralement l'ensemble de l'opération associée et a décidé de recommander aux porteurs de BSAR 2007 de la Société d'apporter leurs titres à l'offre publique d'échange simplifiée, les membres du Conseil porteurs de BSAR 2007 ayant décidé de s'abstenir dans cette décision. Un exposé général sur la politique sécurité du Groupe a été présenté au Conseil. Le Conseil a écouté un état des lieux de la situation suite à l'accident du 7 avril 2010 sur le site de Genevilliers. Enfin, un point concernant la situation du contentieux opposant Mersen à plusieurs clients dans le cadre d'une action devant le Tribunal de la Concurrence britannique (« CAT ») a été présenté.
- **le 23 juin 2010** : le Conseil a examiné un point sur l'activité du Groupe à fin mai 2010, présenté par le Président du Directoire. Le Conseil a également été tenu informé de l'avancement de l'enquête judiciaire diligentée à la suite de l'accident survenu sur le site de Genevilliers. Il a enfin été informé de la situation du contentieux opposant Mersen à plusieurs clients dans le cadre d'une action devant le Tribunal de la Concurrence britannique (« CAT »).
- **le 22 juillet 2010** : le Conseil a examiné le Business plan du Groupe (2010 – 2014) et a été informé du suivi de plusieurs opérations d'acquisitions récentes (Calcarb, Xianda, Mingrong, R.Theta) ainsi que de l'activité du Groupe à fin juin 2010.

- **27 août 2010** : le Conseil a examiné le projet de comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2010. Il a approuvé ces comptes ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Le Président du Directoire a présenté l'activité du Groupe à fin juillet 2010. Le Conseil a approuvé la mise en place d'un refinancement bancaire en Chine ainsi que les cautions mises en place dans le cadre de ce refinancement. Le Conseil a été informé par le Directoire du projet de réorganisation de la sécurité dans le Groupe, de l'évolution d'un projet d'acquisition, ainsi que de l'avancement de l'enquête judiciaire diligentée à la suite de l'accident survenu sur le site de Gennevilliers et de la situation du contentieux opposant Mersen à plusieurs clients dans le cadre d'une action devant le Tribunal de la Concurrence britannique (« CAT »).
- **le 18 novembre 2010** : Le Conseil a entendu un point de l'activité du Groupe à fin octobre 2010. Il été également informé des relations actionnariales au sein d'une coentreprise en Chine. Il a autorisé le Directoire à procéder à l'émission d'une caution solidaire en faveur d'un établissement bancaire dans le cadre des activités du Groupe aux Etats-Unis.

3.4 Travaux des trois Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a défini dans son Règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses trois Comités : le Comité d'Audit et des Comptes, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité Stratégique. Dans la mesure du possible et en fonction des circonstances applicables, toute délibération du Conseil de Surveillance portant sur un domaine de compétence d'un Comité devra avoir été précédée de la saisine dudit Comité compétent et ne pourra être prise qu'après la remise par le Comité compétent de ses recommandations ou propositions.

Chacun des Comités peut dans l'exercice de ses attributions :

- (i) se faire communiquer par la Société tout document qui lui paraîtrait utile à l'exercice de sa mission ;
- (ii) auditionner tout ou partie des membres du Directoire ou toute autre personne que le Comité jugera utile d'auditionner ;
- (iii) se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, Conseil ou Commissaire aux comptes).

Cette consultation des Comités ne peut cependant avoir pour objet de leur déléguer les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou limiter les pouvoirs du Directoire.

Comité d'Audit et des Comptes :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité d'Audit et des Comptes est composé au minimum de trois membres et au maximum de six membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Règlement intérieur prévoit également que les membres du Comité d'Audit et des Comptes sont choisis notamment pour leurs compétences dans les domaines comptable et financier. Compte tenu de leur formation et expérience professionnelle, les membres du Comité remplissent ce critère de compétences. Le Comité d'Audit et des Comptes se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il

l'estime nécessaire, et préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Le Comité d'Audit et des Comptes comporte cinq membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Jocelyne Canetti, Yann Chareton, Hervé Couffin, Jean-Claude Karpeles, Philippe Rollier et Henri-Dominique Petit. Henri-Dominique Petit assure les fonctions de Président du Comité.

En 2010, le Comité s'est réuni six fois avec un taux de présence de 99 %.

- **le 27 janvier 2010** : le Comité a pris connaissance d'une première approche des résultats annuels. Il a également examiné les projets de refinancement des BSAR émis en 2007 et a retenu une structuration des nouveaux bons à soumettre au prochain Conseil de Surveillance.
- **le 9 mars 2010** : Le Comité a pris connaissance des résultats provisoire 2009 avant présentation au Conseil de Surveillance et a examiné le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes 2009 ainsi que le projet de document de référence 2009.
- **le 11 juin 2010** : Le Comité a examiné le projet de cartographie des risques pour l'année 2010. Une présentation de l'état d'avancement du projet Cash Initiative lui a été faite, en particulier ses enjeux, les indicateurs de performance et d'actions, les principales actions transverses, l'organisation du projet. Enfin, le Comité a eu une présentation de la politique de couverture des risques matières premières.
- **le 26 août 2010** : le Comité a examiné, en présence des Commissaires aux comptes, le projet de comptes semestriels au 30 juin 2010, le projet de brochure semestrielle et le projet de communiqué du Groupe. Il a donné un avis favorable à un projet de refinancement de lignes de crédit en Chine. Le Comité a également examiné la situation de plans de retraite du Groupe aux États-Unis et en Grande-Bretagne, en demandant un suivi annuel.
- **le 13 septembre 2010** : Le Comité a approuvé la proposition de modification de la « Guidance 2010 » présentée par le Président du Directoire.
- **le 10 décembre 2010** : Le Comité a examiné le bilan des audits internes de l'année et validé le programme 2011. Il a également été informé du plan de développement des Systèmes d'Information du Groupe.

Comité des Nominations et des Rémunérations :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres, dont une majorité de membres indépendants. Le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance peuvent être membres du Comité des Nominations et des Rémunérations, mais ils ne doivent pas participer aux travaux du Comité qui traitent de leur propre rémunération. Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins deux fois par an et, en toute hypothèse, préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance ou du Directoire dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Le Comité comporte cinq membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Hervé Couffin, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Agnès Lemarchand et Henri-Dominique Petit. Jean-Paul Jacamon assure les fonctions de Président du Comité.

Au cours de cette période, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni trois, avec un taux de présence de 98 %.

- **le 20 janvier 2010** : le Comité a examiné et retenu pour soumission au Conseil de Surveillance la candidature de Madame Jocelyne Canetti, proposée par le Fonds Stratégique d'Investissement. Le Comité a approuvé la proposition de nomination faite par le Directoire du nouveau Directeur administratif et financier.
- **le 9 février et 17 mars 2010** : le Comité a écouté une présentation du processus des comités de carrière et de plans de succession pour les principaux dirigeants de Mersen. Il a été informé des salaires des membres du Comité Directeur pour l'année 2010 et préparé une proposition au Conseil sur la rémunération, le bonus et les objectifs des membres du Directoire. Il a également déterminé les résultats de leur bonus 2009. Il a approuvé les critères des bonus 2010 proposés par Ernest Totino, a été informé de la liste des objectifs personnels donnés par le Président du Directoire aux membres du Comité Directeur et a établi une liste d'objectifs personnels concernant ce dernier à soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance. Le Comité s'est fait présenter les accords négociés avec les représentants du personnel pour la mise en place d'un PERCO, plan d'épargne, et d'un PERE, plan de retraite complémentaire. Il a déterminé les conditions d'articulation du PERE avec le plan de retraite complémentaire des cadres dirigeants.
- **le 17 novembre 2010** : Le Comité a pris connaissance d'une étude de cohérence salariale réalisée par le Cabinet Towers Watson concernant les rémunérations des membres du Directoire et des cadres dirigeants du Groupe. Une présentation lui a été faite sur la politique d'incitation à long terme en faveur des dirigeants du Groupe afin de comparer l'intérêt des principaux mécanismes envisageables.

Comité Stratégique :

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité Stratégique est composé d'au moins trois membres et de sept membres au maximum, dont une majorité de membres indépendants. Les autres membres du Conseil sont invités à assister aux réunions du Comité Stratégique. Le Comité Stratégique se réunit au moins deux fois par an et, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, et préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comporte l'examen d'un sujet se rapportant à sa mission.

Le Comité comporte sept membres désignés parmi les membres du Conseil de Surveillance : Hervé Couffin, Dominique Gaillard, Jean-Paul Jacamon, Jean-Claude Karpeles, Agnès Lemarchand, Walter Pizzaferrri et Philippe Rollier. Walter Pizzaferrri assure les fonctions de Président du Comité.

En 2010, le Comité Stratégique s'est réuni à trois reprises, avec un taux de présence de 92 %.

- **le 10 mars 2010** : le Comité Stratégique a examiné le repositionnement de la communication sur l'identité et les activités du Groupe dans le cadre de son changement de nom ainsi que l'état d'avancement des plans de développement dans le photovoltaïque, le nucléaire et dans les marchés du traitement de l'eau.
- **le 23 juin 2010** : le Comité Stratégique a examiné les plans stratégiques des Divisions et du Groupe.
- **le 24 novembre 2010** : le Comité Stratégique a examiné le positionnement du Groupe en Amérique Latine ainsi que l'analyse de la concurrence chinoise sur l'ensemble de ses métiers. Il a également fait un point sur les activités nucléaires de la Division Génie Chimique en Chine.

→ 4. Principes et règles arrêtés pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance sont répartis pour partie au prorata de la participation au Conseil de Surveillance et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil.

Lors de sa première réunion du 19 mai 2009, le Conseil de Surveillance a décidé d'allouer une rémunération forfaitaire annuelle au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Cette rémunération est restée inchangée en 2010.

Les rémunérations du Président du Directoire et des membres du Directoire sont approuvées par Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. Concernant la rémunération du Président du Directoire et du membre du Directoire, le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit en dehors de leur présence. Le système de bonus du Président du Directoire et du membre du Directoire repose sur les réalisations obtenues par rapport :

- aux objectifs de trésorerie nette générée par les activités opérationnelles sur l'exercice ;
- aux objectifs de ROCE du Groupe fixés par rapport à la moyenne d'un panel d'entreprises industrielles ;
- à certains objectifs individuels définis par le Conseil de Surveillance, pour l'année.

Les membres du Directoire bénéficient d'un régime de retraite sur-complémentaire. Sous condition de présence dans le Groupe au jour du départ à la retraite, le régime garantit un sur-complément de retraite plafonné en fonction de l'ancienneté de 10 % à 20 % de la rémunération de référence (salaire de base des 3 dernières années plus rémunération variable fixée forfaitairement à 50 % du bonus maximum). Des informations complémentaires sur la rémunération des mandataires sociaux sont données dans le chapitre « Rémunération et avantages en nature » du document de référence.

→ 5. Principales procédures de contrôle interne du groupe Mersen

5.1 Définition du contrôle interne

Pour Mersen, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par tous les collaborateurs, sous la responsabilité du Directoire et du management en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Le contrôle interne de Mersen vise donc à atteindre les objectifs suivants :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la prévention des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

Mersen adopte ainsi une définition du contrôle interne comparable au référentiel international « COSO » (*Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission*), dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis et disponibles sur le site www.coso.org. Comme tout système de contrôle il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés. Le Groupe a par ailleurs pris en compte les éléments du cadre de référence diffusé en janvier 2007 par l'AMF sur la partie principes généraux du contrôle interne. Suite aux travaux d'évaluation des recommandations de l'AMF menés en 2009, des plans d'actions ont été mis en place. Les travaux d'évaluation n'avaient pas révélé de disparités significatives.

5.2 Principes généraux du contrôle interne

Étant implanté industriellement dans une quarantaine de pays répartis sur les cinq continents, le groupe Mersen a organisé sa maîtrise de l'efficacité du contrôle interne au travers des éléments suivants :

5.2.1 Organisation du contrôle

En matière de gouvernance d'entreprise, Mersen a opté pour une organisation garantissant une séparation et un équilibre entre les pouvoirs. Les pouvoirs de direction et de gestion assumés par le Directoire sont clairement distingués des missions de contrôle exercées par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire de Mersen et son Directeur Administratif et Financier conçoivent et supervisent les dispositifs de contrôle interne. La composition, le fonctionnement, les pouvoirs et attributions du Directoire sont décrits dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » en pages 138 et 139 du présent document.

Au sein des filiales du Groupe, chaque manager d'unité est ensuite responsable de la mise en œuvre de la politique en matière de contrôle interne ainsi définie par le Directoire et le Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

La Direction des Risques et de l'Audit interne de Mersen assure le suivi des actions liées au contrôle interne et à la gestion des risques. Elle est rattachée à la Direction Financière et rend compte de ses travaux au Comité d'Audit et des Comptes du Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ses missions de contrôle, le Conseil de Surveillance de Mersen s'est doté d'un Comité d'Audit et des Comptes dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Il assure la surveillance du contrôle interne puisqu'il a notamment pour missions :

- d'examiner et d'évaluer toute question relative à l'établissement, au contrôle et à la publication des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés des comptes ;
- de valider le programme annuel d'audit interne, de s'assurer du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la mise en place des recommandations préconisées par les Commissaires aux comptes et l'audit interne ;
- de se tenir informé et de veiller à l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques ;
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne mis en place ainsi que de la gestion des risques.

5.2.2 La gestion des risques

Le Groupe a mis en place en 2010 un principe d'actualisation annuelle de sa cartographie des risques.

Les risques ont été répertoriés suivant 4 catégories :

- risques stratégiques ;
- risques opérationnels ;
- risques liés à l'information ;
- risques financiers.

Pour chaque catégorie les risques potentiels ont été hiérarchisés en fonction de leur impact et de la probabilité de survenance de chacun d'entre eux. Il n'est pas apparu de risques importants dont le niveau de maîtrise n'est pas satisfaisant. Suite à cette étude, des plans d'actions ont été mis en œuvre. Ces plans visent à diminuer l'impact et/ou l'occurrence de chaque risque. Comme pour la cartographie précédente réalisée en 2008, une synthèse sur l'avancement des plans d'actions est faite régulièrement, et au moins une fois par an, au Comité d'Audit et des Comptes ainsi qu'au Directoire. La politique de gestion des risques est décrite dans le chapitre « Gestion des risques » du document de référence.

5.2.3 Activité de contrôle

Mersen a formalisé et diffusé à l'ensemble de ses filiales un manuel de contrôle interne. Ce manuel regroupe l'ensemble des procédures de contrôle interne minimales applicables à toute entité du Groupe. Afin d'en assurer une accessibilité optimale pour toutes les entités du Groupe, ce document a été mis en ligne sur le site Intranet de Mersen. Il comporte les points suivants :

- descriptif du contexte, des objectifs et des moyens du contrôle interne :
 - descriptif de l'organisation du contrôle interne et la mention du référentiel de contrôle interne utilisé par le Groupe (COSO) ;
- un chapitre sur les Risques traite de la définition du Risque, de la mesure du « poids » d'un risque que décrit l'outil de cartographie des risques ;
- liste de l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer le fonctionnement optimal des principaux processus de l'entreprise :
 - ventes/clients,
 - achats/fournisseurs,
 - logistique,
 - gestion des ressources humaines,
 - investissements/immobilisations,
 - système d'information ;
- ainsi que l'ensemble des contrôles internes fondamentaux à mettre en place pour assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers au regard des objectifs suivants :
 - protection des actifs,
 - exhaustivité des enregistrements comptables,
 - réalité des transactions,
 - respect des dates d'enregistrement des transactions,
 - correcte évaluation des actifs et passifs,
 - confidentialité.

Le déploiement des audits croisés permet également de renforcer le dispositif de contrôle. Après une formation adéquate les audits sont réalisés par des opérationnels et fonctionnels du Groupe. Le programme des audits est décidé par la Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité du Groupe. Ces audits permettent non seulement de vérifier chaque année les fondamentaux en terme de contrôle interne, mais également de vérifier que les plans d'actions décidés l'année précédente ont bien été mis en place.

5.2.4 Pilotage du contrôle interne

5.2.4.1 Le Département audit interne

Le département d'audit interne du Groupe est chargé de contrôler la bonne application du manuel de contrôle interne et d'animer la démarche de contrôle interne du Groupe. Il anime également les réseaux et l'organisation des audits corporate et croisés dans l'ensemble du Groupe. Il soumet régulièrement ses conclusions au Comité d'Audit et des Comptes, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes. Ce département a réalisé en 2010 quinze missions. Ces missions ont eu pour objet :

- d'analyser l'efficacité du contrôle interne, ou de contrôler la bonne application des plans d'actions mis en œuvre suite aux audits réalisés les années précédentes, de 15 sites industriels.

Le département d'audit interne fait appel à un cabinet extérieur spécialisé afin d'assurer la qualité de la démarche d'audit et d'aider à son amélioration continue. En 2010 comme en 2009 une étude de satisfaction sur l'audit interne a été menée sur l'ensemble des entités consolidées du Groupe. Cette étude a été effectuée par un cabinet extérieur.

Depuis 2007 les unités auditées envoient une auto évaluation de leur contrôle interne préalablement à l'intervention du département d'audit interne. Ces évaluations revues par l'audit interne permettent de corriger certaines différences d'appréciations et de renforcer la culture du contrôle interne dans les unités.

5.2.4.2 La sécurité des systèmes d'informations

La Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité est en charge de veiller à la sécurité des systèmes d'informations, et notamment de :

- sécuriser le parc informatique et préserver la confidentialité des informations ;
- sécuriser les infrastructures et applications pour préserver la continuité d'exploitation.

Un Comité de Sécurité des systèmes d'information a été créé en 2009. Il est présidé par la Direction des Risques et de l'Audit interne. Ce Comité a pour mission de :

- définir la Politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe, ainsi que les priorités et un plan d'audit annuel et ce en cohérence avec les évolutions légales et réglementaires ;
- valider les solutions techniques à mettre en œuvre ;
- assurer l'application effective des actions correctives en cas de non-conformités détectées.

5.2.5 Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du Groupe

Sans avoir un lien direct avec les aspects comptables et financiers, le contrôle de gestion et la planification stratégique, la gestion des

ressources humaines, la politique de développement durable et les procédures relatives à la qualité contribuent, elles aussi, au respect des politiques définies par le Groupe.

5.2.5.1 Le contrôle de gestion et la planification stratégique

Un Plan Stratégique déterminant les orientations à retenir pour les prochaines années, un « business plan » chiffré, ainsi qu'un plan industriel sont élaborés chaque année. Ces plans sont présentés au Comité Stratégique, puis au Conseil de Surveillance.

En début d'année le Directoire décide des actions clés à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis. Il reçoit mensuellement une situation et une analyse de ces plans d'actions.

L'exercice budgétaire est réalisé une fois par an. Ce budget est soumis à l'approbation du Directoire puis à la ratification du Conseil de Surveillance.

Une prévision sur quatre trimestres glissants est réalisée chaque trimestre. Cet exercice permet de s'adapter aux inflexions de tendance et de décider plus rapidement des actions correctives nécessaires.

5.2.5.2 Les procédures relatives aux ressources humaines

La politique de ressources humaines du Groupe s'articule, en terme de contrôle interne, autour des éléments suivants :

- des « revues de management » permettent de faire régulièrement le point sur l'ensemble des responsables du Groupe afin de favoriser leurs opportunités de développement et d'identifier les hommes et femmes clés du Groupe ;
- des entretiens individuels annuels permettent aux responsables d'unités d'évaluer la performance de leurs collaborateurs et de définir en accord avec eux les objectifs de l'année à venir ;
- d'une gestion prévisionnelle des ressources humaines et notamment de plans de successions pour les cadres dirigeants.

Enfin, des règles précises définissent la rémunération des performances.

5.2.5.3 Le développement durable

Mersen a depuis très longtemps une attitude responsable en matière d'environnement économique et social. En dehors des aspects économiques qui sont une préoccupation constante de toute entreprise dans le cadre de son développement, le Groupe s'attache également à promouvoir des actions nouvelles aussi bien en matière sociale qu'environnementale. Cet engagement est développé dans le chapitre « Développement durable » du document de référence.

5.2.5.4 Les procédures qualité

Le groupe Mersen développe une politique commune de la qualité au travers du projet QPC « Qualité et Progrès Continu » lancé en 2000. Ce projet commun au Groupe s'articule autour de dix axes allant de l'organisation technique à l'implication du personnel, en passant par la satisfaction du client, le système d'assurance qualité, la communication interne, la production et les achats. Le travail sur ces axes principaux a recours à des méthodes éprouvées. Par exemple, l'axe production utilise des outils tels que : 5S, SMED, KANBAN, HOSHIN, SPC, etc.

Soulignons que l'outil 5S, qui est une mise en œuvre de règles d'ordre, de rangement et de propreté des postes de travail décrites dans le projet QPC, ne s'applique pas qu'aux seuls ateliers. Il est également mis en place dans les bureaux. Un Challenge 5S Monde récompense chaque année, au niveau mondial, les meilleures unités, aussi bien pour les ateliers que pour les bureaux.

Des indicateurs qualité définis au niveau du Groupe sont suivis dans chaque site tels que :

- le taux de service et de satisfaction client :
 1. délais moyens de réponse aux offres,
 2. enquêtes de satisfaction des clients,
 3. les coûts de non-qualité,
 4. des indicateurs de productivité.

→ 6. Le contrôle interne comptable et financier

6.1 Organisation générale

Le contrôle interne comptable et financier est exercé par la Direction Administrative et Financière du groupe Mersen qui a notamment pour mission d'assurer la production et la qualité des états comptables et de gestion. Elle s'appuie pour ce faire sur les Directions Financières de chacune des activités. Ces dernières sont à leur tour en relation avec une Direction Financière présente au sein de chaque site. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière à différents niveaux de l'organisation.

6.2 Élaboration de l'information comptable et financière

La Direction Administrative et Financière a formalisé et diffusé à l'ensemble des filiales un manuel des principes comptables et de consolidation. Ce manuel regroupe les principes comptables applicables à toute entité du Groupe ainsi qu'un descriptif du processus d'arrêté des comptes. Il donne également le calendrier des différents arrêts ainsi que la liste des éléments à transmettre dans le cadre de la procédure de consolidation. Il précise, pour les sous-paliers de consolidation, les règles à respecter. Afin d'assurer une accessibilité optimale pour toutes les entités du Groupe, ce document a été mis en ligne sur le site Intranet de Mersen.

La mise à jour de ce manuel, en fonction notamment des évolutions externes des normes comptables, se fait en parfaite collaboration avec les Commissaires aux comptes qui valident, avec la Direction Administrative et Financière du Groupe, les changements apportés.

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable mensuel et produit une liasse de consolidation standard dans les délais fixés par le Groupe. Lors de la remontée de cette information, transmise au travers d'un logiciel de consolidation commun, des contrôles de cohérence s'appliquent à chaque étape du processus

de collecte et de traitement des informations. Ces contrôles ont pour objectif de vérifier notamment :

- la bonne application des normes du Groupe ;
- la validation et l'élimination des transactions intra-Groupe ;
- les retraitements de consolidation.

6.3 La trésorerie et le financement

La Direction « Financement-Trésorerie » gère de façon centralisée la trésorerie du Groupe. Dans un souci de contrôle des risques des procédures Groupe sont en place notamment pour la gestion des couvertures de change, le *cash-pooling*, le *netting*, l'émission des cautions, la gestion du risque client et la couverture des matières premières.

Un important travail de développement de la culture de management par le cash a été entrepris ces dernières années, principalement au niveau des managers. Ceux-ci sont maintenant impliqués dans la gestion quotidienne par le cash de leur unité. L'objectif est à la fois de sensibiliser les décideurs à l'importance du cash, de leur donner les moyens d'adapter leur gestion à la situation financière de leur unité et de fiabiliser les prévisions de trésorerie.

Ce travail a été intensifié en 2009 et 2010 sur le thème des stocks et de la « *supply chain* ». Des comités ad hoc ont été mis en place avec pour objectif de développer des plans d'actions visant à la réduction des stocks ou l'amélioration du circuit logistique.

→ 7. Démarche retenue en 2010 et plan d'actions 2011 pour le contrôle interne

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, dont l'application a vocation à être permanente, le Groupe demande annuellement à tous les Directeurs de site de s'engager formellement sur la bonne application des principaux points de contrôle interne dans leur unité au travers d'une lettre.

Les actions spécifiques menées en 2010 pour renforcer le contrôle interne ont été les suivantes :

Une organisation d'audits croisés par zone géographique a été mise en place en 2009 pour les zones Chine et Europe et pour la zone Amérique du Nord en 2010. Près de 80% des sites du Groupe sont couverts par cette organisation. Ces audits permettent de détecter des points d'amélioration de certains éléments du contrôle interne et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Ils sont focalisés plus particulièrement sur le respect des règles de bases des différents processus (Achats, Ventes, Logistique, Ressources Humaines, etc.). Le but de cette organisation est également de promouvoir la culture du contrôle

interne dans le Groupe et de diffuser plus facilement et rapidement les bonnes pratiques.

En 2010, l'audit interne a réalisé les audits approuvés par le Comité d'Audit et des Comptes. Il a fait mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour corriger les insuffisances observées. Il a renforcé la culture du contrôle interne dans le Groupe au travers de la mise en place d'une structure d'audits croisés par zone géographique. Il a été évalué par l'ensemble des unités auditées en 2009.

Il a présenté au Directoire, puis au Comité d'Audit et des Comptes ses propositions de révision de la cartographie des risques. A noter que cette révision, à la demande du Comité d'Audit et des Comptes, est maintenant annuelle. Toutefois une révision plus approfondie est effectuée tous les trois ans avec l'aide d'un cabinet externe, la prochaine aura lieu en 2011. Il a également informé en détail le Comité d'Audit et des Comptes de l'organisation des travaux de contrôle interne conformément aux préconisations de la 8^e Directive Européenne.

Les différents travaux effectués en 2010 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives du contrôle interne.

Une évaluation du département audit interne a été menée avec un consultant extérieur sur la base du retour exprimé par les unités du Groupe auditées en 2009. Les conclusions ont été présentées au Comité d'Audit et des Comptes ainsi qu'au Directoire.

Suite aux travaux menés en 2009 par rapport au référentiel de contrôle interne comptable et financier de l'AMF, certains travaux ont été engagés et notamment la mise en place d'une formation de sensibilisation aux risques de fraude (escroquerie, falsification, etc.) à destination des managers du Groupe. D'autres travaux seront engagés en 2011, notamment sur la diffusion des règles de conservation des données.

Pour l'année 2011, les projets suivants vont être engagés par la Direction des Risques, de l'Audit interne et de la Sécurité :

- poursuite du développement des audits croisés sur les zones Europe Chine et Amérique du Nord ;
- mise en place d'un processus d'audits croisés pour la partie sécurité des systèmes d'information sur la zone Amérique du Nord ;
- animation de la révision approfondie de la cartographie des risques ;
- mise en place des améliorations suite à la comparaison du référentiel AMF et celui utilisé par le Groupe ;
- refonte du manuel de contrôle interne revu en 2007 ;
- mise en place d'outils d'extractions dans les systèmes d'information afin de renforcer les tests effectués lors des audits.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ MERSEN S.A. - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mersen S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations

concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2011

KPMG Audit ID

Catherine Porta

Associée

Neuilly-Sur-Seine, le 15 mars 2011

Deloitte & Associés

Joël Assayah

Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice

écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225 86 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Indemnité de révocation de mandat social

- Nature et objet : dans le cas où, le groupe Mersen mettrait fin, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit (sauf faute grave ou lourde, départ à la retraite ou mise en retraite), au mandat de Président du directoire de Monsieur Ernest Totino (notamment pour révocation, non renouvellement de mandat pour quelque cause que ce soit ou suppression des fonctions à la suite d'une transformation ou d'une fusion), une indemnité forfaitaire sera versée à Monsieur Ernest Totino
- Modalités : l'indemnité forfaitaire correspond au maximum à 0,5 fois la rémunération totale brute qui aurait été versée à Monsieur Ernest Totino au titre des trente-six mois précédant la rupture, et sous réserve de la réalisation des critères de performance, tels que définis pour l'atteinte des objectifs de son bonus cible.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mars 2011
KPMG Audit ID

Catherine Porta
Associée

Neuilly-Sur-Seine, le 15 mars 2011
Deloitte & Associés

Joël Assayah
Associé



RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Renseignements à caractère général
concernant la Société

162



7

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

→ Dénomination sociale et siège social

Mersen
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5

→ Forme, nationalité et législation

Société Anonyme régie par la législation française, notamment par la loi du 24 juillet 1966.

→ Constitution et durée

La Société a commencé d'exister le 1^{er} janvier 1937 et prendra fin le 31 décembre 2035, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

→ Objet social (statuts, article 3)

La Société a pour objet, en France et dans tous les autres pays, l'accomplissement de toutes opérations concernant l'étude, la fabrication, la transformation, l'utilisation et la vente :

- des produits, objets ou appareils à base de carbone associé ou non à d'autres matériaux ;
- des poudres métalliques, des objets obtenus à partir de ces poudres, des alliages spéciaux et des objets obtenus à partir de ces alliages ;
- des produits électromécaniques et électroniques ;

- de tous les produits industriels, notamment métallurgiques, mécaniques, en matières plastiques et en élastomères ;
- de tous autres produits, objets ou appareils pouvant avoir des connexions avec les précédents :
 - soit par l'utilisation de ceux-ci dans leur constitution,
 - soit par le développement des recherches,
 - soit par les procédés de fabrication, les applications industrielles ou les réseaux de commercialisation.

La Société, dans le domaine d'activité ci-dessus défini, pourra notamment se livrer aux opérations de toute nature se rapportant :

- aux matières premières, matériaux préparés, composants et éléments, pièces détachées et semi-produits, produits finis et appareils, combinaisons d'appareils, ensembles de toutes espèces et de toutes dimensions réunissant des combinaisons d'appareils ;
- à tous travaux ;
- à toutes techniques.

La Société pourra aussi réaliser indirectement les opérations relatives à des activités techniques, industrielles ou commerciales. Elle pourra, à cet effet, créer toutes sociétés et tous groupements, prendre toutes participations dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes, effectuer tous apports et toutes souscriptions, procéder à tous achats ou ventes de titres, de parts ou de droits sociaux.

Et, généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher principalement ou accessoirement à ces activités.

La Société pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes français ou étrangers.

→ Registre du Commerce et des Sociétés

RCS NANTERRE B 572 060 333 - CODE APE : 6420Z .

→ Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire, le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social auprès de :

Thomas Baumgartner
Directeur Administratif et Financier
Mersen
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 Courbevoix La Défense 5 (France)
Tél. : + 33 (0) 1 46 91 54 19

→ Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

→ Répartition statutaire des bénéfices (statuts, article 26)

À la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse l'inventaire et les comptes annuels conformément aux dispositions du titre II du livre 1^{er} du Code de commerce.

Le bénéfice de l'exercice, tel qu'il apparaît au compte de résultat, est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ».

Lorsque ladite réserve aura atteint le dixième du capital, ce prélèvement cessera d'être obligatoire ; mais si, pour une cause quelconque, la réserve redescendait au-dessous du dixième du capital, le prélèvement reprendrait son cours.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves conformément à la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, il est tout d'abord prélevé un premier dividende égal à 5 % de la valeur nominale libérée et non remboursée des actions, sans que, si le bénéfice d'une année, après le prélèvement ci-dessus stipulé, ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années

subséquentes. Ensuite, l'Assemblée générale, sur proposition du Directoire, a le droit de décider le prélèvement de telles sommes qu'elle juge convenables, soit pour être reportées à nouveau, soit pour la constitution de réserves dont le Directoire détermine l'emploi.

Le solde est réparti aux actionnaires sans distinction.

L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale ordinaire peut en outre décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

→ Assemblée générale (statuts article 25)

Convocation - Admission

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi et délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins une action libérée des versements exigibles.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée, justifier de l'immobilisation de leurs titres trois jours avant la date fixée pour la réunion.

Le Directoire a toujours la faculté de réduire ces délais.

Tout actionnaire pourra également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'Assemblée générale, participer et voter aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance et, à défaut, par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil de Surveillance. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies certifiées par le Président du Conseil de Surveillance, le Vice-Président du Conseil de Surveillance, le secrétaire du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

→ Franchissement de seuil (statuts, article 11 ter)

Les statuts de la Société prévoient une obligation de déclaration de tout franchissement de seuil supérieur ou égal à 1 % en capital ou en droits de vote.

→ Intervention de la Société sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 20 mai 2010 a autorisé, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'attribution d'actions dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 ;
- leur attribution à titre de conversion ou d'échange de valeurs mobilières (y compris de titres de créances) donnant accès au capital de la Société ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- l'annulation d'actions par réduction du capital dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Le prix maximal d'achat est fixé à 50 euros par action. Ce prix est fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini et du nombre d'actions composant le capital au jour de l'autorisation, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 98 227 000 euros.

Les achats, attributions ou cessions de ces actions pourront être effectués et payés par tout moyen et notamment dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu par la Société avec un Prestataire de Service d'Investissement.

Depuis le 21 mai 2010, à l'exception des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité, la Société n'a pas fait usage de cette autorisation. Au 31 décembre 2010, 26 434 actions sont détenues dans le cadre dudit contrat de liquidité.

En mars 2005, la Société a conclu avec la société Exane- BNP- Paribas un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions est proposée à l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2011.

→ Droit de vote double

Il n'existe pas de droit de vote double.



RESPONSABLE DU DOCUMENT ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

<u>Responsable du document</u>	166
<u>Attestation du responsable</u>	166
<u>Informations incluses par référence</u>	167
<u>Noms des contrôleurs légaux</u>	167
<u>Responsable de l'information</u>	168

8

RESPONSABLE DU DOCUMENT

Ernest Totino

Président du Directoire

Mersen

Immeuble La Fayette

2 place des Vosges

92400 Courbevoie La Défense 5

Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 18 à 26 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et KPMG Audit ID, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport annuel ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce rapport.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant pages 93 et 94 du présent document contient une observation sur les principes et méthodes comptables définis dans la note 2 de l'annexe qui recense les nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2010.

Ernest Totino

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

Exercice 2009

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-10.0134 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2010 :

- les comptes consolidés 2009 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2009, pages 37 à 87 ;
- l'analyse des résultats 2009, pages 16 à 23 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés page 88.

Exercice 2008

Sont inclus dans le rapport annuel n° D-09.127 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2009 :

- les comptes consolidés 2008 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2007, pages 35 à 85 ;
- l'analyse des résultats 2008, pages 18 à 24 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés page 86.

NOMS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

→ Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

183, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 1986

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

KPMG Audit ID

Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle
92939 La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2004

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

→ Commissaires aux comptes suppléants

Société BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 2004

Date du dernier renouvellement de mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

KPMG Audit IS

Immeuble Le Palatin - 3, cours du Triangle
92939 La Défense Cedex

Date du premier mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Thomas Baumgartner
Directeur Administratif et Financier
Mersen
Immeuble La Fayette
2 place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5
Tél. : + 33 (0)1 46 91 54 19

TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance

170



9

TABLE DE CONCORDANCE

	Pages
1 - Personnes responsables	166
2 - Contrôleurs légaux des comptes	167
3 - Informations financières sélectionnées	12
4 - Facteurs de risque	111, 112, 118 à 122
5 - Informations concernant Mersen	
5.1 - Histoire et évolution de la Société	111, 112, 118 à 122
5.2 - Investissements	21, 23, 24, 27, 51, 78
6 - Aperçu des activités	
6.1 - Principales activités	7 à 9
6.2 - Principaux marchés	7 à 9
7 - Organigramme	42 à 44
8 - Propriétés immobilières, usines et équipements	35 à 39, 70
9 - Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 - Situation financière	20, 46, 47, 83, 84, 96, 97
9.2 - Résultat d'exploitation	46, 47, 96, 97
10 - Trésorerie et capitaux	22, 23, 50, 51, 78 à 80, 104 à 107
11 - Recherche et développement, brevets et licences	22, 56, 98, 103
12 - Informations sur les tendances	25
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice	-
14 - Organes d'administration et de Direction	
14.1 - Composition des organes d'administration et de Direction	134 à 139, 151
14.2 - Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale	140
14.3 - Procédures de contrôle interne	154 à 157
15 - Rémunération et avantages	141 à 147, 153
16 - Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	138, 139, 149 à 153
17 - Salariés	
17.1 - Effectifs	28, 85, 109
17.2 - Participations et stock-options	90, 91, 102, 107, 123, 126, 127, 133, 142, 143, 145, 146
17.3 - Accords de participation	145
18 - Principaux actionnaires	127, 128, 133
19 - Opérations avec des apparentés	90, 105, 110

	Pages
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de Mersen	
20.1 - Informations financières historiques	46 à 51, 96 à 99, 167
20.2 - Informations financières pro forma	-
20.3 - États financiers	45 à 92, 96 à 114
20.4 - Vérification des informations financières historiques annuelles / semestrielles	93, 94, 115, 116
20.5 - Date des dernières informations financières	15, 16
20.6 - Informations financières intermédiaires et autres	-
20.7 - Politique de distribution des dividendes	14, 20, 129, 163
20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage	121, 122
20.9 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale	25
21 - Informations complémentaires	
21.1 - Capital social	123 à 133
21.1.1 - Capital souscrit	126 à 129
21.1.2 - Actions non représentatives du capital	-
21.1.3 - Actions détenues par l'émetteur	129 à 133
21.1.4 - Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	123 à 125
21.1.5 - Conditions régissant les droits d'acquisition et/ou les obligations attachées au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	123 à 125, 130 à 133
21.1.6 - Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	147
21.1.7 - Historique du capital	126
21.2 - Acte constitutif et statuts	
21.2.1 - Objet social de l'émetteur	162
21.2.2 - Direction et surveillance	150, 151
21.2.3 - Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'action	123 à 125, 127, 130 à 133
21.2.4 - Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	123 à 125
21.2.5 - Conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	163
21.2.6 - Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	-
21.2.7 - Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	164
21.2.8 - Conditions pour la modification du capital	130 à 133
22 - Contrats importants	62
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	-
24 - Documents accessibles au public	16, 163
25 - Informations sur les participations	42 à 44, 71



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Impression sur papier répondant aux critères de protection de l'environnement.



Immeuble La Fayette
2, place des Vosges
92400 Courbevoie La Défense 5